

Tikehau Fund



Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

**Rapport annuel incluant les états financiers audités
au 31/12/25**

R.C.S. Luxembourg N B186113

Tikehau Fund

Table des Matières

Organisation et administration	3
Rapport du Conseil d'Administration	4
Rapport d'audit	11
Etat combiné des actifs nets au 31/12/25	14
Etat combiné des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31/12/25	15
Compartiments :	16
Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund	16
Tikehau Fund - Tikehau Short Duration	25
Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets	38
Tikehau Fund - Tikehau Impact Credit (liquidé le 20/06/25)	48
Tikehau Fund - Tikehau European Sovereignty Fund	52
Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés	59
Autres notes aux états financiers	62
Informations supplémentaires non auditées	71

Aucune souscription ne peut être reçue sur la base des rapports financiers. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont reçues sur la base du prospectus d'émission courant accompagné du dernier rapport annuel et, après sa parution, du dernier rapport semestriel.

Tikehau Fund

Organisation et administration

Siège Social

5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
Grand-Duché du Luxembourg

Société de Gestion

Tikehau Investment Management
GP-07000006
32, rue de Monceau
F-75008 Paris
France

Agent Domiciliaire, Agent Administratif, Agent de Transfert et Teneur de Registre

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
Grand-Duché du Luxembourg

Distributeur Global

Tikehau Investment Management
GP-07000006
32, rue de Monceau
F-75008 Paris
France

Cabinet de Révision Agrée

Ernst & Young S.A.
35E, avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Grand-Duché du Luxembourg

Conseiller en Placement

(seulement pour le compartiment Tikehau SubFin Fund)

Tikehau Investment Management Asia PTE LTD
12 Marina View
#23-06 Asia Square Tower2
Singapour 018961

Dirigeants de la Société de Gestion

M. Thomas ALAMEDDINE
Directeur,
Tikehau Investment Management, Luxembourg Branch

M. Jean-Marc DELFIEUX,
Gestionnaire de portefeuille de fonds d'investissements,
Tikehau Investment Management

M. Bertrand GIBEAU,
Administrateur indépendant

Tikehau Fund

Rapport du Conseil d'Administration

Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund

Post Mortem 2025 — Contexte macroéconomique

Le premier semestre 2025 a été marqué par un fort décalage des cycles monétaires et un choc commercial récurrent, remodelant en continu les différentiels de taux, les flux de capitaux et les primes de risque. La BCE a poursuivi son cycle d'assouplissement, la Fed est passée en pause et la BoJ a resserré, ce qui a d'abord favorisé l'Europe et un resserrement des primes de risque de crédit. Cette dynamique a rapidement été perturbée par l'escalade protectionniste américaine, ravivant les risques d'inflation importée et de perturbations des chaînes d'approvisionnement, pesant sur les actifs américains. L'extension des tarifs et des annonces budgétaires axées sur la défense a ensuite fait grimper les primes de terme, tandis que la BCE baissait encore ses taux, accentuant la tension entre soutien monétaire et choc d'offre potentiel. La pression a culminé au printemps avec de lourds tarifs réciproques, déclenchant une correction rapide et un élargissement des primes de risque de crédit, partiellement inversés après une trêve. Le rebond qui a suivi a été tiré par la désescalade tarifaire, mais la dégradation de la note souveraine américaine a rappelé le risque de financement. En fin de semestre, la BCE a de nouveau assoupli tout en durcissant le ton, l'énergie a de nouveau joué le baromètre géopolitique avec une forte volatilité du pétrole, les divergences régionales ont persisté (États-Unis plus résilients que l'Europe), le crédit européen est resté robuste avec un primaire dynamique et l'intensification de la concurrence en IA (y compris l'émergence de nouveaux acteurs comme DeepSeek) a déplacé le débat des seuls gagnants "semi/compute" vers les risques de pression sur les marges et la reconfiguration des chaînes d'approvisionnement technologiques.

Le second semestre a vu la politique monétaire américaine pivoter par à-coups dans un contexte de guerre commerciale plus sectorielle et erratique, entretenant une forte volatilité des taux, devises et rotations actions. La multiplication des tarifs négociés ou imposés par Washington a ravivé l'incertitude sur les intrants et les flux, tandis que les banques centrales marquaient une pause au ton restrictif et que la Fed réduisait ses projections de baisses face à la résilience cyclique, maintenant les actifs sensibles aux surprises d'inflation. Un discours plus accommodant à Jackson Hole a détendu les taux courts et pentifié la courbe, tout en coexistant avec de nouveaux prélèvements sectoriels et une hausse du risque souverain européen, notamment via la France. Le pivot véritable s'est matérialisé à l'automne avec la première baisse de la Fed, brouillée par des tarifs visant la pharmacie, les métaux et d'autres secteurs sensibles, ainsi que par l'aggravation des tensions politiques françaises. Une nouvelle baisse américaine, assortie d'un message plus restrictif, a ensuite poussé les rendements à la hausse et soutenu le dollar; en parallèle, le Japon a surpris par un virage pro-stimulant, dopant le Nikkei et affaiblissant le yen. En fin d'année, les marchés ont re-ricingé des assouplissements supplémentaires aux États-Unis, tandis que l'Europe demeurait plus stable côté BCE mais plus fragmentée entre souverains; la technologie a regagné en volatilité sur fond de craintes de "bulle IA". La dernière baisse de la Fed, avec un marché du travail en affaiblissement et une inflation toujours élevée, a laissé la trajectoire incertaine, tandis que la BCE maintenait ses taux et que les tensions géopolitiques (Ukraine, Taïwan, Venezuela) entretenaient une prime de risque structurelle. Résultat: 2025 s'est clôturé sur un équilibre fragile — des conditions financières américaines progressivement plus faciles, un choc commercial micro-ciblé et un risque souverain plus visible en Europe — amenant les investisseurs à aborder 2026 avec une préférence pour la qualité de bilan et une gestion plus tactique des expositions sectorielles et de la durée.

Commentaire annuel 2025

La part I-Acc-EUR a terminé l'année avec une performance de +6,53 %, avec une forte contribution du compartiment AT1, tandis que les segments à plus faible beta ont également contribué positivement (Tier 2, Senior, RT1, instruments Legacy). Nous soulignons la contribution négative du secteur des *Debt Collectors*, ce qui explique la légère sous-performance relative par rapport à l'indice de référence interne qui a affiché une performance de +6,61 %. Nous avons progressivement réduit notre exposition à ce secteur depuis 2024 et finalisé les dernières sorties en décembre.

En 2025, le marché de la dette subordonnée financière a affiché une forte performance, principalement tirée par le portage, contrairement à 2023 et 2024 où les rendements étaient largement dus à un resserrement généralisé des primes de risque. Nous mettons en avant plusieurs points ayant également soutenu la performance :

- i. Résultats solides, confirmant la robustesse du secteur ;
- ii. Poursuite des remboursements et rappels d'obligations existantes, limitant le volume net de nouvelles émissions malgré un marché primaire très dynamique, avec des niveaux de souscription élevés ;
- iii. Sentiment de marché très positif envers la classe d'actifs avec une allocation continue ;
- iv. Poursuite du resserrement des primes de risque, en plus de coupes de taux par les banques centrales.

Tout au long de l'année, nous avons maintenu une approche disciplinée et sélective dans la construction du portefeuille. Alors que les volumes d'émissions primaires ont atteint des niveaux historiques — en particulier sur les instruments AT1 — nous avons choisi de ne participer qu'aux transactions présentant une valeur claire à nos yeux, préférant souvent des opportunités dans le marché secondaire avec de meilleurs profils risque/rendement. Notre activité s'est concentrée sur l'arbitrage entre les différents niveaux de subordination, incluant Senior, Tier 2 et AT1/RT1. Nous avons également maintenu la durée des taux du portefeuille à un niveau contenu et une forte réactivité face à l'évolution des conditions de marché.

Nous avons ponctuellement augmenté notre allocation aux instruments AT1, notamment via la participation à certaines nouvelles émissions, par exemple Landsbankinn, Banque Internationale Luxembourg, Deutsche Bank, Erste, Sabadell, Barclays, Commerzbank, Eurobank, Piraeus, Abanca, OSB, Banca Transilvania. Nous sommes toutefois restés très sélectifs, face à la compression des niveaux de *reset* sur les nouvelles AT1 et aux faibles primes d'émission de manière générale. La constante pour cette poche du portefeuille a été d'allouer sur des titres à coupon et *reset* élevés, avec une durée des taux modérée.

L'agilité a été un axe clé, notamment lors des périodes d'incertitude macroéconomique accrue et de volatilité des marchés. Nous avons parfois relevé la liquidité du fonds jusque 5 %, en prenant profits sur des positions Senior et AT1 court terme avant de redéployer sur des segments ayant davantage corrigé. Cela nous a permis de saisir les opportunités au fur et à mesure qu'elles se présentaient et de bénéficier de la dispersion du marché.

Nous avons progressivement repositionné le fonds de manière plus défensive durant l'été, notamment en réduisant légèrement l'allocation aux instruments AT1, en particulier sur les obligations les plus longues. Cette réduction graduelle a été motivée par le resserrement continu des valorisations et la compression des primes de risque au sein de la classe d'actifs. Nous avons en partie réalloué vers des segments plus défensifs Tier 2 et Senior, via la participation au marché primaire (par exemple mBank, Monte Paschi, Moneta Money Bank en Tier 2) ainsi que des

Tikehau Fund

Rapport du Conseil d'Administration

transactions sur le marché secondaire ; en particulier en Europe du Sud et en Europe Centrale et de l'Est, où la dispersion continue d'offrir des niveaux de prime de risque attractifs.

La stratégie et le positionnement du fonds à l'approche de 2026 s'articulent principalement autour du portage et visent à limiter les risques de duration et de volatilité. Nous continuons de voir de la valeur sur l'ensemble de la structure du capital : en AT1 où le portage devrait rester le principal moteur de performance, et sur les segments plus défensifs Tier 2 et Senior où les opportunités liées à la dispersion restent très présentes, notamment en Europe du Sud et en Europe Centrale et de l'Est. Nous privilégions les obligations libellées en euro de manière générale, les AT1 à coupon et *reset* élevés avec une duration taux modérée, ainsi que les obligations Tier 2 et Senior offrant une prime de risque attractive par rapport à la moyenne de chaque segment.

Rapport du Conseil d'Administration

Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

Post Mortem 2025 — Contexte macroéconomique

Le premier semestre 2025 a été marqué par un fort décalage des cycles monétaires et un choc commercial récurrent, remodelant en continu les différentiels de taux, les flux de capitaux et les primes de risque. La BCE a poursuivi son cycle d'assouplissement, la Fed est passée en pause et la BoJ a resserré, ce qui a d'abord favorisé l'Europe et un resserrement des primes de risque de crédit. Cette dynamique a rapidement été perturbée par l'escalade protectionniste américaine, ravivant les risques d'inflation importée et de perturbations des chaînes d'approvisionnement, pesant sur les actifs américains. L'extension des tarifs et des annonces budgétaires axées sur la défense a ensuite fait grimper les primes de terme, tandis que la BCE baissait encore ses taux, accentuant la tension entre soutien monétaire et choc d'offre potentiel. La pression a culminé au printemps avec de lourds tarifs réciproques, déclenchant une correction rapide et un élargissement des primes de risque de crédit, partiellement inversés après une trêve. Le rebond qui a suivi a été tiré par la désescalade tarifaire, mais la dégradation de la note souveraine américaine a rappelé le risque de financement. En fin de semestre, la BCE a de nouveau assoupli tout en durcissant le ton, l'énergie a de nouveau joué le baromètre géopolitique avec une forte volatilité du pétrole, les divergences régionales ont persisté (États-Unis plus résilients que l'Europe), le crédit européen est resté robuste avec un primaire dynamique et l'intensification de la concurrence en IA (y compris l'émergence de nouveaux acteurs comme DeepSeek) a déplacé le débat des seuls gagnants "semi/compute" vers les risques de pression sur les marges et la reconfiguration des chaînes d'approvisionnement technologiques.

Le second semestre a vu la politique monétaire américaine pivoter par à-coups dans un contexte de guerre commerciale plus sectorielle et erratique, entretenant une forte volatilité des taux, devises et rotations actions. La multiplication des tarifs négociés ou imposés par Washington a ravivé l'incertitude sur les intrants et les flux, tandis que les banques centrales marquaient une pause au ton restrictif et que la Fed réduisait ses projections de baisses face à la résilience cyclique, maintenant les actifs sensibles aux surprises d'inflation. Un discours plus accommodant à Jackson Hole a détendu les taux courts et pentifié la courbe, tout en coexistant avec de nouveaux prélèvements sectoriels et une hausse du risque souverain européen, notamment via la France. Le pivot véritable s'est matérialisé à l'automne avec la première baisse de la Fed, brouillée par des tarifs visant la pharmacie, les métaux et d'autres secteurs sensibles, ainsi que par l'aggravation des tensions politiques françaises. Une nouvelle baisse américaine, assortie d'un message plus restrictif, a ensuite poussé les rendements à la hausse et soutenu le dollar; en parallèle, le Japon a surpris par un virage pro-stimulant, dopant le Nikkei et affaiblissant le yen. En fin d'année, les marchés ont re-ricingé des assouplissements supplémentaires aux États-Unis, tandis que l'Europe demeurait plus stable côté BCE mais plus fragmentée entre souverains; la technologie a regagné en volatilité sur fond de craintes de "bulle IA". La dernière baisse de la Fed, avec un marché du travail en affaiblissement et une inflation toujours élevée, a laissé la trajectoire incertaine, tandis que la BCE maintenait ses taux et que les tensions géopolitiques (Ukraine, Taïwan, Venezuela) entretenaient une prime de risque structurelle. Résultat: 2025 s'est clôturé sur un équilibre fragile — des conditions financières américaines progressivement plus faciles, un choc commercial micro-ciblé et un risque souverain plus visible en Europe — amenant les investisseurs à aborder 2026 avec une préférence pour la qualité de bilan et une gestion plus tactique des expositions sectorielles et de la durée.

Commentaire annuel 2025

La part I-Acc-EUR a terminé l'année à +3,49 %, la part R-Acc-EUR à +2,93 % et la part F-Acc-EUR à +3,35 %.

En 2025, le fonds a évolué dans un environnement dynamique, porté par:

- i) un resserrement puis une contraction des primes de risque de crédit sur les segments Investment Grade et High Yield;
- ii) des marchés primaire et secondaire actifs, avec des opérations de refinancement d'un large éventail d'émetteurs;
- iii) une rotation marquée des performances sectorielles, menée par les banques, la consommation discrétionnaire et les utilities;
- iv) une volatilité persistante des taux courts, avec une durée de portefeuille proche d'un an;
- v) la bonne performance des subordonnées financières et des obligations High Yield de courte maturité, soutenues par des primes de risque attractives.

Tout au long de l'année, nous avons maintenu une construction de portefeuille disciplinée, axée sur des émetteurs de qualité et une gestion prudente des risques. Notre durée de taux est restée proche d'un an, reflétant notre conviction dans la résilience des instruments courts dans un contexte de fluctuations des taux courts. Nous avons participé activement aux émissions primaires d'obligations seniors financières, notamment de grandes banques d'Europe centrale et orientale (PKO Bank en Pologne, OTP Bank en Hongrie, NLB en Slovénie), offrant des primes de risque de 50 à 70 pb au-dessus des seniors financières en EUR comparables.

Nous avons continuellement renforcé notre exposition aux subordonnées financières, avec des allocations supérieures à 20 % et une pondération en instruments AT1 portée à près de la moitié de ce segment. Cette conviction se fondait sur des primes de rendement attractives et une forte visibilité sur les perspectives de remboursement anticipé, en particulier pour les obligations avec des dates de call à 12 mois. Notre exposition aux corporates High Yield est restée stable autour de 30 %, axée sur des maturités courtes et des émetteurs avec des perspectives de refinancement claires. La liquidité du portefeuille a été gérée activement, la trésorerie étant maintenue sous 3 % la majeure partie de l'année, avec des réinvestissements ciblant des obligations susceptibles d'être remboursées d'ici 12–18 mois.

L'allocation sectorielle a été un moteur clé de performance, les banques conduisant régulièrement les contributions, devant la consommation discrétionnaire et les utilities. Notre exposition à la France est restée inférieure au benchmark, reflétant une prudence dans un contexte de risque souverain accru. Tous segments confondus, nous avons privilégié les obligations de courte maturité, pour capter des primes de risque attractives tout en minimisant la sensibilité aux mouvements de taux.

Perspectives 2026: nous restons constructifs sur le High Yield court et les subordonnées financières, alors que le marché anticipe un regain d'émissions primaires et une activité de refinancement soutenue. Notre sélection reste centrée sur la qualité des émetteurs et des fondamentaux robustes, avec aucune obligation du portefeuille n'ayant affiché en 2025 une contribution négative supérieure à -0,01 % — témoignant de la solidité de notre analyse crédit. Nous anticipons un renouveau d'opportunités sur le secondaire, notamment chez les émetteurs avec des perspectives de refinancement claires en 2026, et nous conserverons une approche disciplinée de la durée et de l'allocation sectorielle. Notre conviction dans la résilience des instruments courts et la valeur des primes de risque demeure forte en abordant la nouvelle année.

Tikehau Fund

Rapport du Conseil d'Administration

Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

Post Mortem 2025 — Cross-Asset Contexte

Les actions européennes ont été l'histoire d'une surperformance emblématique en 2025. L'Eurostoxx 50 a bien démarré l'année tandis que la technologie américaine vacillait déjà à la suite du choc DeepSeek, et l'écart s'est ensuite creusé au printemps : en mai, le MSCI Europe gagnait +8 % en cumul annuel, contre un S&P 500 quasi stable. Le véritable tournant est survenu en avril : les tarifs de « Liberation Day » ont brièvement fait reculer l'Eurostoxx 50 de 13 % en cours de mois avant une reprise rapide, mais les dégâts plus profonds ont été à Wall Street, où les actions, le dollar et les Treasuries ont tous reculé simultanément, une rupture inhabituelle des corrélations habituelles des valeurs refuges. Le rebond qui a suivi a été marqué ; mai a été le meilleur mois du S&P 500 en 18 ans, porté par une trêve tarifaire entre les États-Unis et la Chine et de solides résultats. À partir de là, les deux régions se sont relayées en tête : la technologie américaine (Nvidia, Amazon, Alphabet) a soutenu les gains de fin d'année tandis que la défense européenne a rendu une partie de son avance antérieure sur fond de spéculations de cessez-le-feu. Les deux régions ont terminé proches de leurs plus hauts historiques, mais par des voies très différentes.

Le crédit s'est montré plus résilient que les actions lors de chaque épisode de volatilité, le high yield européen n'enregistrant qu'un seul mois négatif sur l'année (mars, -0,99 % HEC0). Les spreads se sont fortement écartés en avril à mesure que les craintes liées aux tarifs culminaient, mais la demande sous-jacente a rapidement absorbé le choc. Le segment phare au sein du fixe a été celui des financières subordonnées (AT1 et Tier 2), combinant un portage généreux, une moindre sensibilité au bruit macro et un contexte réglementaire porteur, surperformant le high yield corporate durant l'essentiel de l'année. Les volumes du marché primaire ont été une caractéristique marquante : des émissions record en juin et en septembre ont été absorbées sans perturbation, signal d'un appétit robuste des investisseurs. Nous avons profité des épisodes d'élargissement des spreads en août et en novembre pour renforcer sélectivement l'exposition à de meilleurs points d'entrée.

Trois thèmes structurels ont façonné le cadre macroéconomique. Premièrement, les droits de douane comme principal moteur de risque : les marchés ont passé l'année à osciller entre escalade et négociation, chaque annonce déclenchant des dislocations marquées mais de courte durée. Deuxièmement, une divergence croissante entre les cycles monétaires américain et européen : la Fed, contrainte par une inflation tenace et l'incertitude tarifaire, a maintenu ses taux bien plus longtemps que la BCE, qui a procédé à deux baisses avant de marquer une pause, conférant aux courbes de taux européennes un avantage structurel de portage. Troisièmement, et plus déterminant, la rupture épisodique des corrélations traditionnelles : en avril, aucune classe d'actifs n'offrait simultanément une protection fiable, et l'or a progressé tandis que tout le reste baissait. Ce régime de découplage périodique a fait de l'allocation dynamique entre régions et classes d'actifs le levier principal de performance tout au long de l'année.

Tikehau International Cross Assets

Commentaire annuel 2025

La part I-Acc-EUR a terminé l'année à +5,75 %, la part R-Acc-EUR à +5,02 %, la part F-Acc-EUR à +5,65 %, tandis que l'indice de référence Bench InCA C-Acc-EUR a affiché +6,40 %.

En 2025, l'environnement d'investissement a été façonné par :

- i. L'évolution des politiques monétaires entre les États-Unis et l'Europe, créant des opportunités tant en crédit qu'en actions ;
- ii. Une volatilité persistante sur les marchés actions, en particulier dans la technologie et l'industrie ;
- iii. Un marché primaire dynamique en crédit européen, avec des opportunités attrayantes en high yield et financières subordonnées ;
- iv. Des rotations sectorielles continues, la technologie, l'industrie et les financières portant la performance à des moments différents.

Tout au long de l'année, nous avons maintenu une approche disciplinée et flexible de la construction de portefeuille, en adaptant nos expositions pour refléter l'évolution des conditions de marché et des niveaux de valorisation. Notre allocation au crédit est restée une conviction centrale, avec un accent particulier sur le high yield et les financières subordonnées. Nous avons activement participé à des nouvelles émissions telles que Cirsia 2030, Aggreko 2030, Sunrise 2032, Shift 2033, Doc Pharma 2032, Edreams 2030, Skechers 2032, Urbaser 2032 et CMA CGM 2031, ainsi qu'à des instruments financiers subordonnés incluant Eurobank 6,5 Perp, Sabadell 6,5 Perp, KBC 6 Perp, Banca Monte Paschi 2035 et Piraeus Perp call 2030. Notre allocation aux convertibles contingentes (« CoCos ») a été gérée activement et a terminé l'année à 18,9 % du portefeuille.

Côté actions, nous avons navigué des rotations sectorielles significatives et conservé une préférence pour les valeurs de croissance de qualité, avec un focus sur la technologie (Nvidia, Microsoft, Amazon, Meta, ASML), l'industrie (Rheinmetall, Kone, Nexans, Legrand) et certaines financières (Visa, S&P Global, JP Morgan). Nous avons pris des bénéfices sur des positions atteignant des valorisations historiquement élevées (Visa, Air Liquide, Arista, S&P Global) et réalloué vers des opportunités à des valorisations plus attractives (Nexans, Unilever). Notre exposition à la technologie américaine a été ajustée de manière tactique, réduite au premier semestre puis réaugmentée sur des titres tels que Meta et Nvidia à mesure que les valorisations se normalisaient et que les perspectives de croissance étaient réaffirmées.

Nous avons également utilisé des dérivés pour gérer le risque et capter des opportunités, incluant des positions longues de volatilité, des options haussières sur le S&P 500 et des couvertures tactiques sur des indices tels que le DAX et l'Eurostoxx 50. La liquidité a été gérée de manière active, nous permettant de redéployer du capital vers le crédit et les actions au gré de l'évolution des conditions de marché.

À l'entame de 2026, nous demeurons constructifs sur le crédit, avec un accent sur le high yield et les financières subordonnées, soutenus par des fondamentaux robustes et un portage attrayant. Notre allocation actions est équilibrée entre les États-Unis et l'Europe, avec un accent maintenu sur la technologie, l'industrie et les financières. Nous conservons une approche disciplinée des valorisations et restons prêts à ajuster nos expositions selon l'évolution des conditions de marché.

Tikehau Fund

Rapport du Conseil d'Administration

Nous pensons que le portefeuille est bien positionné pour naviguer un environnement complexe et en évolution, avec un focus sur la qualité des bilans, la diversification sectorielle et la gestion tactique de la duration et des expositions au risque. Notre priorité demeure de délivrer une performance résiliente et de préserver le capital de nos investisseurs.

Tikehau Fund

Rapport du Conseil d'Administration

Tikehau Fund - Tikehau European Sovereignty Fund

I. Vue d'ensemble du marché

En 2025, l'économie européenne a fait preuve d'une résilience surprenante, évoluant dans un environnement complexe marqué par une forte incertitude commerciale, la mise en place de droits de douane américains significatifs et le début d'un important virage budgétaire mené par l'Allemagne. Alors que les premières prévisions anticipaient un ralentissement plus marqué, la zone euro a réussi à maintenir une croissance soutenue, portée par un marché du travail robuste et la reprise des revenus réels qui ont soutenu la consommation intérieure. Les marchés financiers ont reflété ce contexte contrasté : les actions ont affiché de solides performances avec des rendements à deux chiffres dans de nombreuses régions, tandis que les rendements des obligations souveraines ont été volatils, les marchés devant composer avec l'augmentation des plans de dépenses publiques et la transition de la Banque centrale européenne vers un taux de dépôt neutre à 2,00 %.

II. Synthèse de la performance du portefeuille

Le Tikehau European Sovereignty Fund a réalisé une performance brute de +16,36 % sur la période du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2025, sous-performant le MSCI Europe hors Royaume-Uni (+19,49 %) de -309,65 points de base. Cette sous-performance s'explique principalement par l'effet d'allocation sectorielle (-437,68 pb), partiellement compensé par une sélection de titres positive (+154,20 pb). Les effets de change ont eu un impact négatif mineur de -7,40 pb, tandis que les coûts de transaction ont amputé la performance de -18,78 pb.

Positionnement et stratégie du portefeuille

Le portefeuille a maintenu des positions sectorielles actives significatives qui ont influencé l'attribution de performance :

Industrie (pondération portefeuille 40,96 % vs indice 18,85 %) : La plus forte surpondération a généré d'excellents résultats avec un rendement local de +42,45 % contre 25,55 % pour l'indice. L'allocation sectorielle a contribué à hauteur de +172,47 pb et la sélection de titres à +465,06 pb, faisant de ce secteur le plus performant du portefeuille.

Santé (pondération portefeuille 17,92 % vs indice 14,15 %) : Cette surpondération a été pénalisée avec un rendement portefeuille de -7,65 %, nettement inférieur à celui de l'indice (+2,17 %). L'allocation sectorielle a coûté -91,85 pb et la sélection de titres -191,71 pb.

Technologie (pondération portefeuille 13,68 % vs indice 8,92 %) : La surpondération en technologie a généré des résultats mitigés avec un rendement portefeuille de +7,78 % contre +10,33 % pour l'indice. L'effet d'allocation sectorielle a été négatif à -44,74 pb, tandis que la sélection de titres a contribué positivement à +51,67 pb.

Principales contributions individuelles

Principaux contributeurs :

Rheinmetall AG (pondération 5,54 %, rendement local +156 %, effet sélection +431,51 pb) – Le groupe allemand de défense a été le principal contributeur en 2025, le titre ayant fortement progressé alors que les investisseurs continuaient de revaloriser les fournisseurs européens de défense dans un contexte sécuritaire toujours tendu et de budgets de réarmement en forte hausse dans la région. L'exécution opérationnelle du groupe a renforcé cette dynamique, avec une forte croissance des activités défense, soutenue par une demande élevée en munitions, véhicules et électronique militaire, et des perspectives positives. Le carnet de commandes a atteint un niveau record de 63,7 Mds€, renforçant la visibilité sur la croissance des résultats et la génération de trésorerie à moyen terme. L'environnement macro favorable et la dynamique opérationnelle de Rheinmetall ont ainsi soutenu la forte appréciation du titre sur la période.

Thales SA (pondération 2,81 %, rendement local +67,44 %, effet sélection +112,92 pb) – Le groupe français d'aérospatiale, défense et sécurité a été l'un des principaux contributeurs du Fonds en 2025, soutenu par une exécution solide et une demande robuste sur ses marchés clés. Le chiffre d'affaires annuel a atteint environ 22,1 Mds€ (+8,8 % organique), l'EBIT ajusté 2,74 Mds€ (marge à 12,4 %). Le sentiment des investisseurs a été renforcé par une dynamique de commandes soutenue (prise de commandes de 25,3 Mds€, carnet de 53,3 Mds€, book-to-bill >1), assurant une bonne visibilité à moyen terme. Les succès commerciaux dans la défense et la solidité de l'aéronautique ont conforté la confiance dans la croissance du groupe, qui reste bien positionné pour bénéficier des tendances structurelles de hausse des dépenses de défense et de sécurité en Europe.

Nexans SA (pondération 1,75 %, rendement local +28,20 %, effet sélection +64,37 pb) – Le groupe français de câbles et solutions d'électrification a été un contributeur majeur en 2025, grâce à une exécution solide et à son positionnement gagnant dans la thématique « picks and shovels » liée à l'IA. L'essor des data centers énergivores a nécessité d'importantes mises à niveau des infrastructures électriques, dont Nexans a su tirer parti. La confiance des investisseurs a été renforcée par un carnet de commandes Transmission en forte hausse, porté par la dynamique dans les transmissions haute tension et sous-marines. En fournissant les infrastructures physiques essentielles à l'électrification mondiale, à la transition énergétique et à l'essor de l'IA, l'amélioration de la rentabilité du groupe conforte notre conviction sur son potentiel de croissance à long terme.

Principaux détracteurs :

Dassault Systèmes SE (pondération 1,55 %, rendement local -28,43 %, effet sélection -81,98 pb) – L'éditeur français de logiciels a souffert de plusieurs révisions à la baisse de ses objectifs en 2025. Le chiffre d'affaires annuel a atteint 6,24 Mds€ (+4 %), avec une marge opérationnelle de 32,0 %, mais la croissance est restée inférieure aux attentes, en raison d'une demande plus faible dans l'automobile et de tendances plus molles dans certaines branches des sciences de la vie. Le titre a également pâti des craintes que l'IA ne vienne perturber certains segments du secteur logiciel, l'inverse de la thématique « picks and shovels » qui a surperformé cette année. Ce cocktail de croissance ralentie et de dévalorisation sectorielle a pesé sur la performance.

Qiagen N.V. (pondération 2,04 %, rendement local -9,27 %, effet sélection -77,99 pb) – Le groupe allemand de diagnostics moléculaires a sous-performé en 2025, pénalisé par un environnement de financement académique prudent et des perspectives conservatrices. L'exécution est toutefois restée solide, avec des ventes nettes annuelles en hausse de +5 % en organique et une amélioration de la marge de 80 pb. Malgré des

Tikehau Fund

Rapport du Conseil d'Administration

vents contraires à court terme, les piliers de croissance structurelle du groupe, notamment dans les technologies d'échantillonnage et QuantiFERON, continuent de soutenir sa valeur à long terme.

Alcon Inc (pondération 1,95 %, rendement local -17,49 %, effet sélection -61,61 pb) – Le groupe suisse de soins oculaires a pesé sur la performance en 2025, affecté par des marchés finaux plus faibles, des pressions concurrentielles sur les implants et une contraction des marges. Le sentiment a été dégradé par le projet d'acquisition de STAAR Surgical, finalement abandonné, qui a créé de l'incertitude sans suite stratégique. Le chiffre d'affaires annuel a atteint 10,3 Mds\$ (+4 % à taux de change constants), mais la marge opérationnelle de base a reculé à 19,8 %, limitant la croissance du BPA à 1 % (3,07 \$). Cette pression sur la rentabilité s'explique principalement par la hausse des investissements marketing et R&D. Toutefois, l'accélération des ventes d'équipements et une vague d'innovations produits offrent une base solide pour la croissance à long terme.

[1] Sources : Tikehau Investment Management, Bloomberg, données au 31/12/2025.

[2] Données au 31/12/2025. Sources : Tikehau Investment Management, Bloomberg. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne constituent pas une garantie de résultat.

Concernant le Règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de finance durable (SFDR), certaines informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales et l'objectif d'investissement durable sont disponibles dans la section Informations supplémentaires non auditées du rapport annuel.

Rapport d'audit

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Aux actionnaires de
Tikehau Fund
5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Tikehau Fund (la « Société ») et de chacun de ses compartiments, comprenant l'état du patrimoine et le portefeuille-titres au 31 décembre 2025 ainsi que l'état des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Société et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2025, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISAs sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration de la Société. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration de la Société pour les états financiers

Le Conseil d'Administration de la Société est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne que le Conseil d'Administration de la Société considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration de la Société qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société et de chacun de ses compartiments à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration de la Société a l'intention de liquider la Société ou l'un de ses compartiments, ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Rapport d'audit

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration de la Société, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration de la Société du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou l'un de ses compartiments à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Sociétés ou l'un de ses compartiments à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

Dimitri Palate

Luxembourg, 24 Avril 2026

Tikehau Fund
Etats financiers combinés

Tikehau Fund

Etat combiné des actifs nets au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		3.938.593.999,62
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	3.728.361.205,78
<i>Prix de revient</i>		3.703.083.760,65
Avoirs en banque et liquidités		149.132.120,41
A recevoir sur souscriptions		4.170.084,74
Plus-value nette non réalisée sur contrats futures	2.8	762.089,34
Dividendes à recevoir sur portefeuille-titres		14.292,87
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		56.153.004,59
Rétrocession de frais		693,02
Autres actifs		508,87
Passifs		8.630.845,91
Découvert bancaire		46.128,64
A payer sur investissements achetés		76.312,57
A payer sur rachats		1.991.030,86
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.7	2.227.533,92
Commissions de gestion à payer	3	2.400.602,29
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	1.460.721,35
Commissions de performance à payer	4	34.290,48
Autres passifs		394.225,80
Valeur nette d'inventaire		3.929.963.153,71

Tikehau Fund

Etat combiné des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		164.496.088,72
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		1.513.211,57
Intérêts reçus sur obligations, nets		160.005.734,37
Intérêts bancaires		2.949.916,51
Rétrocession de frais		9.581,48
Autres revenus		17.644,79
Dépenses		32.357.363,22
Commissions de gestion et de la Société de Gestion	3	26.436.019,62
Commissions de performance	4	35.209,56
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire	5	2.580.377,96
Frais de domiciliation		11.041,49
Commissions de distribution		26.740,87
Frais d'audit		59.449,60
Frais légaux		126.347,51
Frais de transaction	2.10	341.570,37
Rémunération administrateurs		24.364,00
Taxe d'abonnement	6	1.457.067,62
Intérêts payés sur découvert bancaire		67.792,20
Intérêts payés sur swaps		515.924,17
Frais bancaires		10.854,46
Commissions de liquidation		60.803,32
Autres dépenses		604.262,42
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		132.138.263,55
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	32.549.292,29
- options	2.6	2.625.527,52
- contrats de change à terme	2.7	35.476.686,90
- contrats futures	2.8	-3.592.974,51
- swaps		-132.458,80
- change	2.4	-11.548.433,70
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		187.515.903,25
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	-60.775.167,87
- options	2.6	-550.292,93
- contrats de change à terme	2.7	3.300.569,28
- contrats futures	2.8	1.403.004,52
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		130.894.016,25
Dividendes versés	7	-1.565.977,30
Souscriptions d'actions de capitalisation		1.801.143.452,93
Souscriptions d'actions de distribution		21.792.400,29
Rachats d'actions de capitalisation		-1.291.168.256,54
Rachats d'actions de distribution		-25.176.304,44
Augmentation / (diminution) nette des actifs		635.919.331,19
Actifs nets au début de l'exercice		3.294.043.822,52
Actifs nets à la fin de l'exercice		3.929.963.153,71

Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund

Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund

Etat des actifs nets au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		415.318.020,20
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	396.855.590,18
<i>Prix de revient</i>		<i>386.677.057,48</i>
Avoirs en banque et liquidités		11.580.620,03
A recevoir sur souscriptions		84.106,75
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		6.797.703,24
Passifs		789.354,28
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.7	324.656,72
Commissions de gestion à payer	3	215.255,37
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	201.334,80
Commissions de performance à payer	4	28.852,36
Autres passifs		19.255,03
Valeur nette d'inventaire		414.528.665,92

Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/25 au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		23.473.147,27
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		47.463,05
Intérêts reçus sur obligations, nets		23.127.524,42
Intérêts bancaires		294.966,84
Autres revenus		3.192,96
Dépenses		2.891.469,35
Commissions de gestion et de la Société de Gestion	3	2.373.906,53
Commissions de performance	4	29.444,29
Commissions de dépositaire	5	275.868,14
Frais de domiciliation		2.291,63
Commissions de distribution		2.773,85
Frais d'audit		6.816,24
Frais légaux		24.316,91
Frais de transaction	2.11	16.162,60
Rémunération administrateurs		2.502,95
Taxe d'abonnement	6	69.663,06
Intérêts payés sur découvert bancaire		9.207,29
Frais bancaires		3.196,28
Autres dépenses		75.319,58
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		20.581.677,92
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	5.804.945,29
- contrats de change à terme	2.7	3.623.617,37
- change	2.4	-49.708,29
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		29.960.532,29
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	-6.479.866,98
- contrats de change à terme	2.7	-1.774,50
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		23.478.890,81
Dividendes versés	7	-674.507,09
Souscriptions d'actions de capitalisation		91.413.895,55
Souscriptions d'actions de distribution		280.885,53
Rachats d'actions de capitalisation		-80.968.096,06
Rachats d'actions de distribution		-675.250,59
Augmentation / (diminution) nette des actifs		32.855.818,15
Actifs nets au début de l'exercice		381.672.847,77
Actifs nets à la fin de l'exercice		414.528.665,92

Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund

Statistiques

		31/12/25	31/12/24	31/12/23
Total des actifs nets	EUR	414.528.665,92	381.672.847,77	373.494.543,45
RS - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		159.450,629	218.534,536	230.056,162
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	191,78	181,07	164,47
RS - EUR - Distribution				
Nombre d'actions		144.218,165	147.912,675	146.156,447
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	111,20	109,61	104,48
RS - USD [H] - Capitalisation				
Nombre d'actions		40.571,503	22.550,117	23.762,824
Valeur nette d'inventaire par action	USD	130,92	121,12	108,09
E - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		70.678,422	67.851,935	76.820,499
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	246,91	231,03	205,73
I - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1.083.383,017	988.194,927	1.076.787,668
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	222,71	209,05	187,97
I - CHF [H] - Capitalisation				
Nombre d'actions		855,436	1.710,436	4.600,000
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	121,16	116,32	107,36
I - USD [H] - Capitalisation				
Nombre d'actions		1.038,000	10.068,321	14.451,750
Valeur nette d'inventaire par action	USD	132,90	122,27	108,21
S - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		631.109,679	641.596,213	658.041,893
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	144,05	135,27	120,89
I-R - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		6.936,660	10.000,000	10.000,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	134,17	125,98	113,42
FS - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		96.088,379	93.795,569	155.601,847
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	130,93	123,09	110,63

Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/25 au 31/12/25

	Nombre d'actions au 01/01/25	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/25
RS - EUR - Capitalisation	218.534,536	58.172,597	117.256,504	159.450,629
RS - EUR - Distribution	147.912,675	2.537,749	6.232,259	144.218,165
RS - USD [H] - Capitalisation	22.550,117	19.971,386	1.950,000	40.571,503
E - EUR - Capitalisation	67.851,935	7.779,245	4.952,758	70.678,422
I - EUR - Capitalisation	988.194,927	266.722,147	171.534,057	1.083.383,017
I - CHF [H] - Capitalisation	1.710,436	160,000	1.015,000	855,436
I - USD [H] - Capitalisation	10.068,321	486,000	9.516,321	1.038,000
S - EUR - Capitalisation	641.596,213	67.781,209	78.267,743	631.109,679
I-R - EUR - Capitalisation	10.000,000	0,000	3.063,340	6.936,660
FS - EUR - Capitalisation	93.795,569	70.044,848	67.752,038	96.088,379

Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			396.855.590,17	95,74
Obligations			374.887.978,35	90,44
Allemagne			29.718.938,11	7,17
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 4.25% PERP	EUR	3.600.000	3.575.303,70	0,86
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 6.5% PERP	EUR	3.000.000	3.193.004,11	0,77
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 6.625% PERP	EUR	2.600.000	2.732.943,28	0,66
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 7.5% PERP	USD	3.000.000	2.686.721,95	0,65
DEUTSCHE BK 4.5% PERP	EUR	4.000.000	3.990.546,55	0,96
DEUTSCHE BK 4.625% PERP	EUR	4.000.000	3.968.801,65	0,96
DEUTSCHE BK 6.75% PERP	EUR	3.000.000	3.130.994,55	0,76
DEUTSCHE BK 7.125% PERP	EUR	3.000.000	3.176.332,05	0,77
DEUTSCHE BK 8.125% PERP	EUR	3.000.000	3.264.290,27	0,79
Autriche			20.982.285,21	5,06
BAWAG GROUP 7.25% PERP	EUR	3.400.000	3.632.162,47	0,88
ERSTE GR BK 4.25% PERP	EUR	4.000.000	3.997.268,40	0,96
ERSTE GR BK 6.375% PERP EMTN	EUR	3.000.000	3.127.428,04	0,75
KOMMUNALKREDIT 4.25% 01-04-31	EUR	3.000.000	3.032.947,97	0,73
KOMMUNALKREDIT 5.5% 24-09-35	EUR	4.000.000	4.073.323,49	0,98
VOLKSBANK WIEN AG 5.5% 04-12-35	EUR	3.000.000	3.119.154,84	0,75
Belgique			3.506.531,52	0,85
BELFIUS SANV 6.125% PERP	EUR	3.400.000	3.506.531,52	0,85
Danemark			7.580.299,06	1,83
JYSKE BANK DNK 4.75% PERP	EUR	4.000.000	4.013.961,26	0,97
JYSKE BANK DNK 7.0% PERP	EUR	3.300.000	3.566.337,80	0,86
Espagne			37.192.400,71	8,97
BANCO DE BADELL 5.0% PERP	EUR	4.000.000	4.048.339,51	0,98
BANCO DE BADELL 6.5% PERP	EUR	4.200.000	4.388.490,49	1,06
BANCO DE BADELL 9.375% PERP	EUR	2.000.000	2.245.800,91	0,54
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 4.75% PERP	USD	3.000.000	2.539.625,87	0,61
BBVA 5.625% PERP	EUR	3.600.000	3.579.793,30	0,86
BBVA 6.875% PERP	EUR	2.000.000	2.165.927,16	0,52
CAIXABANK 5.875% PERP	EUR	3.000.000	3.108.806,85	0,75
IBERCAJA 9.125% PERP	EUR	3.000.000	3.284.469,94	0,79
NCG BAN 6.125% PERP	EUR	4.000.000	4.038.464,59	0,97
UNICAJA BANCO SA E 4.875% PERP	EUR	4.600.000	4.639.664,08	1,12
UNICAJA BANCO SA E 5.5% 22-06-34	EUR	3.000.000	3.153.018,01	0,76
États-Unis			2.811.229,47	0,68
DRESDNER FUNDING TRUST I 8.151% 30-06-31	USD	3.000.000	2.811.229,47	0,68
France			26.024.177,89	6,28
BNP PAR 7.375% PERP	EUR	3.000.000	3.299.271,29	0,80
BPCE ASSURANCES 5.75% PERP	EUR	3.000.000	3.018.989,97	0,73
BQ POSTALE 3.0% PERP	EUR	3.000.000	2.806.173,78	0,68
BQ POSTALE 3.875% PERP	EUR	4.000.000	4.000.214,63	0,97
CA 6.5% PERP EMTN	EUR	3.000.000	3.172.612,89	0,77
CCF 5.0% 27-05-35	EUR	3.000.000	3.048.528,47	0,74
MACIF 3.5% PERP	EUR	4.000.000	3.820.378,80	0,92
SG 5.375% PERP	USD	3.500.000	2.858.008,06	0,69

Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Grèce			32.836.270,99	7,92
ALPHA BANK 11.875% PERP	EUR	3.000.000	3.456.993,88	0,83
ALPHA BANK 7.5% PERP	EUR	3.000.000	3.264.141,72	0,79
EUROBANK S A 4.25% 30-04-35	EUR	3.000.000	3.003.886,42	0,72
EUROBANK S A 6.25% PERP	EUR	6.500.000	6.418.780,71	1,55
EUROBANK S A 6.625% PERP	EUR	3.500.000	3.636.100,38	0,88
NATL BANK OF GREECE 5.875% 28-06-35	EUR	3.000.000	3.211.999,79	0,77
PIRAEUS BANK 5.375% 18-09-35	EUR	3.000.000	3.139.625,03	0,76
PIRAEUS BANK 6.75% PERP	EUR	3.500.000	3.628.632,48	0,88
PIRAEUS BANK 8.75% PERP	EUR	3.000.000	3.076.110,58	0,74
Hongrie			12.345.829,66	2,98
MBH BANK 5.25% 29-01-30 EMTN	EUR	3.500.000	3.564.734,54	0,86
OTP BANK 4.25% 16-10-30 EMTN	EUR	3.000.000	3.079.750,67	0,74
OTP BANK 7.3% 30-07-35 EMTN	USD	3.000.000	2.688.156,27	0,65
RAIFFEISEN BANK ZRT 4.191% 01-07-31	EUR	3.000.000	3.013.188,18	0,73
Irlande			11.912.774,69	2,87
AIB GROUP 7.125% PERP	EUR	3.500.000	3.784.614,12	0,91
BANK OF CYPRUS 11.875% PERP	EUR	4.000.000	4.639.746,41	1,12
PERMANENT TSB GROUP 13.25% PERP	EUR	3.000.000	3.488.414,16	0,84
Islande			2.447.476,90	0,59
LANDSBANKINN HF 8.125% PERP	USD	2.800.000	2.447.476,90	0,59
Italie			39.450.739,42	9,52
BANCA POPOLARE DI SONDRIO 3.875% 25-02-32	EUR	2.000.000	2.014.093,55	0,49
BANCO BPM 6.25% PERP	EUR	3.000.000	3.100.604,97	0,75
BANCO BPM 9.5% PERP	EUR	3.000.000	3.412.135,61	0,82
BPER BANCA 6.5% PERP	EUR	3.000.000	3.109.676,41	0,75
BPER BANCA 8.375% PERP	EUR	2.100.000	2.305.611,16	0,56
CASSA DI RISPARMIO DI ASTI SPA E 7.375% 23-01-35	EUR	4.000.000	4.382.035,77	1,06
FINEBANK BANCA FINE 7.5% PERP	EUR	3.000.000	3.248.038,99	0,78
INTE 5.5% PERP EMTN	EUR	3.000.000	3.074.166,37	0,74
INTE 9.125% PERP	EUR	2.800.000	3.237.707,18	0,78
MONTE PASCHI 10.5% 23-07-29	EUR	2.000.000	2.448.486,21	0,59
MONTE PASCHI 4.375% 02-10-35	EUR	3.000.000	3.045.511,18	0,73
UNICREDIT 4.45% PERP EMTN	EUR	3.000.000	3.012.968,60	0,73
UNICREDIT 7.5% PERP	EUR	3.000.000	3.059.703,42	0,74
Jersey			3.362.842,25	0,81
HBOS TREASURY SERVICE 5.844% PERP	GBP	2.800.000	3.362.842,25	0,81
Lituanie			3.077.318,62	0,74
AB SIAULIU BANKAS 4.597% 25-06-30	EUR	3.000.000	3.077.318,62	0,74
Luxembourg			5.352.388,24	1,29
BANQUE INTLE A LUXEMBOURG 6.0% 01-05-33	EUR	2.100.000	2.175.388,47	0,52
BANQUE INTLE A LUXEMBOURG 7.25% PERP	EUR	3.000.000	3.176.999,77	0,77
Pays-Bas			34.672.215,87	8,36
ABN AMRO BK 4.75% PERP	EUR	4.000.000	4.039.787,42	0,97
ACHMEA BV 4.625% PERP	EUR	2.000.000	1.991.560,49	0,48
AEGON 5.625% PERP	EUR	1.973.000	2.019.119,50	0,49
ASN BANK NV 7.0% PERP	EUR	4.000.000	4.174.931,78	1,01
ASR NEDERLAND NV 4.625% PERP	EUR	3.000.000	3.026.411,63	0,73

Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
ATHORA NETHERLANDS NV 6.75% PERP	EUR	4.000.000	4.161.224,56	1,00
COOPERATIEVE RABOBANK UA 6.5% PERP	EUR	2.189.600	2.465.596,95	0,59
NIBC BANK NV 4.5% 12-06-35	EUR	3.000.000	3.091.251,54	0,75
NIBC BANK NV 8.25% PERP	EUR	4.000.000	4.472.362,48	1,08
TRIODOS BANK NV 2.25% 05-02-32	EUR	2.500.000	2.462.184,43	0,59
VAN LANSCHOT KEMPEN NV 8.875% PERP	EUR	2.500.000	2.767.785,09	0,67
Pologne			14.439.999,28	3,48
BANK MILLENNIUM 5.308% 25-09-29	EUR	2.500.000	2.623.369,88	0,63
BANK MILLENNIUM 9.875% 18-09-27	EUR	3.000.000	3.149.966,53	0,76
MBANK SPOLKA AKCYJNA 0.966% 21-09-27	EUR	1.500.000	1.476.001,70	0,36
MBANK SPOLKA AKCYJNA 3.7713999999999994% 03-03-32	EUR	1.500.000	1.501.806,29	0,36
MBANK SPOLKA AKCYJNA 4.7784% 25-09-35	EUR	2.500.000	2.572.868,76	0,62
MBANK SPOLKA AKCYJNA 8.375% 11-09-27	EUR	3.000.000	3.115.986,12	0,75
Portugal			19.441.902,52	4,69
BANCO COMERCIAL PORTUGUES 8.125% PERP	EUR	4.000.000	4.340.436,22	1,05
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 5.625% 29-05-28	EUR	3.000.000	3.107.286,44	0,75
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 8.5% 12-06-34	EUR	4.000.000	4.582.960,10	1,11
FIDELIDADE COMPANHIADE SEGUROS 4.25% 04-09-31	EUR	3.000.000	3.024.379,70	0,73
FIDELIDADE COMPANHIADE SEGUROS 7.75% PERP	EUR	4.000.000	4.386.840,06	1,06
République tchèque			7.306.649,12	1,76
CESKA SPORITELNA AS 3.743% 09-09-32	EUR	3.000.000	3.005.562,91	0,73
MONETA MONEY BANK 4.514% 09-09-35	EUR	2.000.000	2.004.761,59	0,48
RAIFFEISENBANK A S E 4.959% 05-06-30	EUR	2.200.000	2.296.324,62	0,55
Roumanie			5.842.295,13	1,41
BANCA COMERCIALA ROMANA 4.0% 25-11-31	EUR	4.000.000	3.975.871,50	0,96
BANCA TRANSILVANIA 7.125% PERP	EUR	1.850.000	1.866.423,63	0,45
Royaume-Uni			47.955.035,26	11,57
BARCLAYS 6.125% PERP	EUR	3.500.000	3.510.500,11	0,85
BARCLAYS 8.375% PERP	GBP	2.000.000	2.456.702,70	0,59
BARCLAYS 8.5% PERP	GBP	2.800.000	3.445.659,32	0,83
BARCLAYS 8.875% PERP	GBP	2.000.000	2.407.897,02	0,58
BARCLAYS 9.25% PERP	GBP	3.000.000	3.710.822,89	0,90
BARCLAYS BK 6.278% PERP	USD	1.930.000	1.745.715,51	0,42
COVENTRY BLDG 8.75% PERP	GBP	3.000.000	3.694.249,18	0,89
LLOYDS BANKING GROUP 7.875% PERP	GBP	3.000.000	3.635.706,20	0,88
LLOYDS BANKING GROUP 8.5% PERP	GBP	3.000.000	3.601.561,31	0,87
LLOYDS BANKING GROUP 8.5% PERP	GBP	2.000.000	2.422.664,87	0,58
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 5.75% PERP	GBP	3.000.000	3.435.502,04	0,83
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 7.5% PERP	GBP	3.000.000	3.582.397,26	0,86
NATWEST GROUP 4.5% PERP	GBP	3.000.000	3.332.952,35	0,80
NATWEST GROUP 5.125% PERP	GBP	3.500.000	3.985.626,01	0,96
OSB GROUP 7.75% PERP	GBP	2.600.000	2.987.078,49	0,72
Slovénie			3.248.749,79	0,78
NOVA LJUBLJANSKA BANKA DD 6.875% 24-01-34	EUR	3.000.000	3.248.749,79	0,78
Suisse			3.379.628,64	0,82
UBS GROUP AG 4.875% PERP	USD	4.000.000	3.379.628,64	0,82
Obligations à taux variables			13.803.309,11	3,33

Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Allemagne			3.705.538,83	0,89
IKB DEUTSCHE INDUSTRIEBANK AG EUAR05+3.617% 31-01-28	EUR	3.500.000	3.705.538,83	0,89
France			2.767.708,60	0,67
BNP PAR TMOR+-0.25% PERP	EUR	2.922.630	2.767.708,60	0,67
Italie			2.171.357,09	0,52
MONTE PASCHI E12R+5.005% 18-01-28	EUR	2.000.000	2.171.357,09	0,52
Pays-Bas			1.858.809,55	0,45
AEGON AUTRE R+0.1% PERP	EUR	2.499.500	1.858.809,55	0,45
Royaume-Uni			3.299.895,04	0,80
STANDARD CHARTERED TSFR3R+1.77161% PERP	USD	4.000.000	3.299.895,04	0,80
Obligations convertibles			8.164.302,71	1,97
Belgique			1.926.056,18	0,46
BNP PAR FORTIS E3R+2.0% PERP	EUR	2.000.000	1.926.056,18	0,46
Italie			3.974.332,66	0,96
UNICREDIT 3.875% PERP EMTN	EUR	4.000.000	3.974.332,66	0,96
Luxembourg			2.263.913,87	0,55
MITSUBISHI UFJ INVESTOR SERVICES BANKI E3R+4.5% 15-12-50 CV	EUR	3.500.000	2.263.913,87	0,55
Autres valeurs mobilières			0,01	0,00
Warrants			0,01	0,00
France			0,01	0,00
IQERA GROUP SAS (IQER GROU FLR 04-30) WR 30-04-30	EUR	601.220	0,01	0,00
Total du portefeuille-titres			396.855.590,18	95,74

Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

Etat des actifs nets au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		3.156.867.755,81
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	2.987.894.510,55
<i>Prix de revient</i>		<i>2.990.712.210,22</i>
Avoirs en banque et liquidités		119.787.501,74
A recevoir sur souscriptions		3.332.422,06
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		45.853.321,46
Passifs		6.481.966,75
A payer sur rachats		1.559.797,26
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.7	1.697.183,01
Commissions de gestion à payer	3	1.822.925,60
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	1.059.601,26
Commissions de performance à payer	4	5.438,12
Autres passifs		337.021,50
Valeur nette d'inventaire		3.150.385.789,06

Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/25 au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		124.032.858,48
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		253.361,69
Intérêts reçus sur obligations, nets		121.837.874,37
Intérêts bancaires		1.929.304,76
Autres revenus		12.317,66
Dépenses		23.485.994,41
Commissions de gestion et de la Société de Gestion	3	19.606.833,87
Commissions de performance	4	5.504,37
Commissions de dépositaire	5	1.983.212,62
Frais de domiciliation		2.499,96
Commissions de distribution		21.520,97
Frais d'audit		39.809,70
Frais légaux		36.864,77
Frais de transaction	2.10	46.697,25
Rémunération administrateurs		18.879,89
Taxe d'abonnement	6	1.233.688,84
Intérêts payés sur découvert bancaire		40.045,40
Frais bancaires		3.489,19
Autres dépenses		446.947,58
Revenus / (Pertres) net(te)s des investissements		100.546.864,07
Bénéfices / (Pertres) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	11.385.908,72
- contrats de change à terme	2.7	25.423.643,49
- change	2.4	-9.194.143,94
Bénéfices / (Pertres) net(te)s réalisé(e)s		128.162.272,34
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	-43.245.910,48
- contrats de change à terme	2.7	2.432.942,39
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		87.349.304,25
Dividendes versés	7	-891.459,74
Souscriptions d'actions de capitalisation		1.653.477.903,04
Souscriptions d'actions de distribution		21.511.514,76
Rachats d'actions de capitalisation		-1.089.544.078,70
Rachats d'actions de distribution		-24.500.789,11
Augmentation / (diminution) nette des actifs		647.402.394,50
Actifs nets au début de l'exercice		2.502.983.394,56
Actifs nets à la fin de l'exercice		3.150.385.789,06

Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

Statistiques

		31/12/25	31/12/24	31/12/23
Total des actifs nets	EUR	3.150.385.789,06	2.502.983.394,56	1.996.398.752,94
R - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		9.306.913,901	7.295.751,791	5.820.072,970
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	132,50	128,73	123,14
R - EUR - Distribution				
Nombre d'actions		82.628,855	78.416,734	22.621,135
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	98,47	98,85	97,20
R - CHF [H] - Capitalisation				
Nombre d'actions		7.328,818	3.730,000	1.030,000
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	101,34	100,76	98,98
R - USD [H] - Capitalisation				
Nombre d'actions		4.703,879	4.491,879	11.290,813
Valeur nette d'inventaire par action	USD	118,70	112,90	106,38
R - GBP [H] - Capitalisation				
Nombre d'actions		7.761,348	9.542,777	7.282,995
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	116,95	111,39	105,18
E - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		149.138,927	15.602,059	34.069,757
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	153,64	148,10	140,52
K1 - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		20.555,000	20.555,000	20.555,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	130,13	125,75	119,63
K2 - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		6.306,000	6.306,000	6.306,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	121,73	118,27	113,13
I - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		2.743.905,288	2.302.774,722	2.130.883,792
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	144,18	139,32	132,55
I - EUR - Distribution				
Nombre d'actions		52.434,036	39.905,972	64.434,927
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	90,99	91,35	89,86
I - CHF [H] - Capitalisation				
Nombre d'actions		58.804,103	16.310,439	14.302,496
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	105,84	104,64	102,22
I - CHF [H] - Distribution				
Nombre d'actions		-	-	25.980,835
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	-	-	102,30
I - USD [H] - Capitalisation				
Nombre d'actions		249.049,186	222.544,538	441.613,252
Valeur nette d'inventaire par action	USD	121,84	115,33	108,08
I - USD [H] - Distribution				
Nombre d'actions		49.984,756	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	USD	103,63	-	-
I-R - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		2.619.288,163	2.864.408,394	2.744.495,579
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	143,90	139,10	132,39
I-R - EUR - Disribution				
Nombre d'actions		203,011	141.709,086	36.445,072
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	90,87	91,19	89,72
I-R - CHF [H] - Capitalisation				
Nombre d'actions		9.431,977	7.912,072	12.017,643
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	105,50	104,38	101,99

Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

Statistiques

		31/12/25	31/12/24	31/12/23
F - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		476.737,076	477.936,988	495.415,090
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	112,13	108,50	103,37
F - EUR - Distribution				
Nombre d'actions		59.727,226	20.949,047	9.434,801
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	98,60	98,99	97,36
F - CHF [H] - Capitalisation				
Nombre d'actions		37.835,096	33.362,000	32.053,910
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	105,08	104,06	101,81
SI - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1.435.191,394	1.516.787,845	2.081.418,846
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	114,59	110,62	105,14
SI-R - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		697.934,717	1.186.069,016	834.410,032
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	112,74	108,87	103,52
SF - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		6.720.504,480	3.944.874,536	1.953.635,463
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	112,84	109,08	103,82

Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/25 au 31/12/25

	Nombre d'actions au 01/01/25	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/25
R - EUR - Capitalisation	7.295.751,791	5.005.360,340	2.994.198,230	9.306.913,901
R - EUR - Distribution	78.416,734	53.446,165	49.234,044	82.628,855
R - CHF [H] - Capitalisation	3.730,000	3.803,818	205,000	7.328,818
R - USD [H] - Capitalisation	4.491,879	2.119,000	1.907,000	4.703,879
R - GBP [H] - Capitalisation	9.542,777	0,000	1.781,429	7.761,348
E - EUR - Capitalisation	15.602,059	137.279,539	3.742,671	149.138,927
K1 - EUR - Capitalisation	20.555,000	0,000	0,000	20.555,000
K2 - EUR - Capitalisation	6.306,000	0,000	0,000	6.306,000
I - EUR - Capitalisation	2.302.774,722	1.316.057,690	874.927,124	2.743.905,288
I - EUR - Distribution	39.905,972	26.224,914	13.696,850	52.434,036
I - CHF [H] - Capitalisation	16.310,439	55.963,197	13.469,533	58.804,103
I - USD [H] - Capitalisation	222.544,538	134.004,352	107.499,704	249.049,186
I - USD [H] - Distribution	0,000	49.984,756	0,000	49.984,756
I-R - EUR - Capitalisation	2.864.408,394	749.931,685	995.051,916	2.619.288,163
I-R - EUR - Distribution	141.709,086	0,000	141.506,075	203,011
I-R - CHF [H] - Capitalisation	7.912,072	2.606,542	1.086,637	9.431,977
F - EUR - Capitalisation	477.936,988	253.974,310	255.174,222	476.737,076
F - EUR - Distribution	20.949,047	97.011,972	58.233,793	59.727,226
F - CHF [H] - Capitalisation	33.362,000	4.548,096	75,000	37.835,096
SI - EUR - Capitalisation	1.516.787,845	234.663,053	316.259,504	1.435.191,394
SI-R - EUR - Capitalisation	1.186.069,016	35.500,000	523.634,299	697.934,717
SF - EUR - Capitalisation	3.944.874,536	5.445.421,549	2.669.791,605	6.720.504,480

Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			2.947.878.779,27	93,57
Obligations			2.543.262.948,71	80,73
Allemagne			152.170.389,94	4,83
ALLIANZ SE 3.875% PERP EMTN	USD	3.400.000	1.984.700,21	0,06
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 2.625% 08-12-28	EUR	2.800.000	2.804.480,74	0,09
CONTINENTAL 2.875% 22-11-28	EUR	9.800.000	9.801.849,99	0,31
DEUTSCHE BK 2.625% 13-08-28	EUR	9.000.000	8.976.625,75	0,28
DEUTSCHE BK 4.5% PERP	EUR	9.000.000	8.978.729,73	0,29
DEUTSCHE BK 5.0% 26-02-29	GBP	12.700.000	14.697.644,53	0,47
DEUTSCHE BK 5.625% 19-02-26	EUR	5.000.000	5.019.559,11	0,16
DEUTSCHE BOERSE 3.875% 28-09-26	EUR	10.000.000	10.100.928,76	0,32
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 3.75% 11-02-28	EUR	7.600.000	7.727.546,34	0,25
JEFFERIES 2.639% 15-07-27 EMTN	EUR	10.000.000	9.980.072,30	0,32
JEFFERIES 3.365% 06-02-28 EMTN	EUR	12.000.000	12.038.123,82	0,38
SCHAEFFLER AG 4.5% 14-08-26	EUR	14.000.000	14.146.740,77	0,45
TUI CRUISES 6.25% 15-04-29	EUR	20.000.000	20.828.384,03	0,66
VERTICAL MID 4.375% 15-07-27	EUR	25.000.000	25.085.003,86	0,80
Canada			5.930.132,28	0,19
1011778 BC UNLIMITED LIABILITY 4.375% 15-01-28	USD	7.000.000	5.930.132,28	0,19
Chine			15.538.248,19	0,49
LENOVO GROUP 5.831% 27-01-28	USD	7.950.000	6.986.154,82	0,22
MEITUAN 4.5% 02-04-28	USD	10.000.000	8.552.093,37	0,27
Corée du Sud			10.271.497,93	0,33
SK HYNIX 5.5% 16-01-27	USD	4.000.000	3.453.514,91	0,11
SK HYNIX 6.25% 17-01-26	USD	8.000.000	6.817.983,02	0,22
Danemark			70.594.081,91	2,24
JYSKE BANK DNK 1.25% 28-01-26	EUR	16.000.000	15.980.896,87	0,51
NYKREDIT 0.25% 13-01-26	EUR	7.000.000	6.995.600,35	0,22
NYKREDIT 0.875% 28-07-31	EUR	5.000.000	4.966.781,75	0,16
NYKREDIT 3.875% 05-07-27 EMTN	EUR	8.100.000	8.256.818,82	0,26
NYKREDIT 4.125% PERP	EUR	3.000.000	3.004.597,80	0,10
SYDBANK 3.0% 11-12-29 EMTN	EUR	10.000.000	9.986.523,62	0,32
SYDBANK 4.125% 30-09-27 EMTN	EUR	10.850.000	10.977.944,72	0,35
TDC NET AS 5.056% 31-05-28	EUR	10.000.000	10.424.917,98	0,33
Espagne			273.411.288,63	8,68
ABERTIS INFRA 4.125% 31-01-28	EUR	14.400.000	14.788.257,08	0,47
BANCO DE BADELL 2.5% 15-01-26	EUR	4.300.000	4.300.325,29	0,14
BANCO DE BADELL 5.0% PERP	EUR	15.000.000	15.181.273,19	0,48
BANCO DE BADELL 5.75% PERP	EUR	10.400.000	10.463.598,77	0,33
BANCO DE CREDITO SOCIAL 1.75% 09-03-28	EUR	4.800.000	4.739.083,96	0,15
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.25% 02-04-29	EUR	7.600.000	7.668.622,31	0,24
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 4.75% PERP	USD	17.000.000	14.391.213,30	0,46
BANKINTER 6.25% PERP	EUR	2.400.000	2.407.384,23	0,08
BBVA 6.0% PERP	EUR	20.000.000	20.052.575,54	0,64
CAIXABANK 1.25% 18-06-31 EMTN	EUR	3.000.000	2.990.018,87	0,09
CAIXABANK 5.25% PERP	EUR	20.000.000	20.109.834,65	0,64
CELLNEX FINANCE COMPANY SAU 1.5% 08-06-28	EUR	20.000.000	19.423.783,21	0,62
FOOD SERVICE PROJECT SL 5.5% 21-01-26	EUR	16.844.000	16.886.444,19	0,54

Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
IBERCAJA 4.375% 30-07-28	EUR	15.000.000	15.388.243,02	0,49
IBERCAJA 5.625% 07-06-27	EUR	8.100.000	8.207.483,27	0,26
KAIXO BONDCO TELECOM 5.125% 30-09-29	EUR	10.000.000	10.140.655,92	0,32
LORCA TELECOM BONDCO SAU 4.0% 18-09-27	EUR	2.978.723	2.981.258,73	0,09
NATURGY FINANCE BV 2.374% PERP	EUR	25.000.000	24.825.780,23	0,79
NCG BAN 5.25% 14-09-28 EMTN	EUR	8.600.000	8.972.510,95	0,28
NCG BAN 6.0% PERP	EUR	21.000.000	21.070.031,14	0,67
UNICAJA BANCO SA E 3.125% 19-07-32	EUR	3.000.000	3.005.620,60	0,10
UNICAJA BANCO SA E 4.875% PERP	EUR	25.200.000	25.417.290,18	0,81
Estonie			21.192.793,51	0,67
AKTSIASELTS LUMINOR BANK 3.551% 12-06-29	EUR	8.900.000	8.965.207,09	0,28
AKTSIASELTS LUMINOR BANK 4.042% 10-09-28	EUR	4.900.000	4.973.859,05	0,16
AKTSIASELTS LUMINOR BANK 7.75% 08-06-27	EUR	7.100.000	7.253.727,37	0,23
États-Unis			135.906.654,19	4,31
ATT 2.9% 04-12-26	GBP	21.870.000	24.794.828,16	0,79
CHURCHILL DOWNS 4.75% 15-01-28	USD	8.609.000	7.315.864,63	0,23
CITIGROUP 1.75% 23-10-26	GBP	10.000.000	11.240.024,86	0,36
COTY 3.875% 15-04-26	EUR	4.285.714	4.288.042,77	0,14
COTY 4.5% 15-05-27	EUR	8.400.000	8.531.785,00	0,27
DRESDNER FUNDING TRUST I 8.151% 30-06-31	USD	5.000.000	4.685.382,44	0,15
EQUINIX EUROPE 2 FINANCING CORPORATION 3.25% 19-05-29	EUR	20.000.000	20.058.071,78	0,64
FORTIVE 3.7% 13-02-26	EUR	5.133.600	5.139.482,00	0,16
HILLENBRAND 3.75% 01-03-31	USD	5.000.000	4.268.160,31	0,14
IQVIA 5.0% 15-05-27	USD	12.000.000	10.230.135,40	0,32
LAS VEGAS SANDS 5.625% 15-06-28	USD	7.000.000	6.116.500,03	0,19
MINERALS TECHNOLOGIES 5.0% 01-07-28	USD	5.500.000	4.678.196,27	0,15
VI 2.25% 15-05-28	EUR	16.800.000	16.678.758,91	0,53
WMG ACQUISITION 2.75% 15-07-28	EUR	7.900.000	7.881.421,63	0,25
Finlande			33.560.558,53	1,07
AHLSTROM HOLDING 3 OY 3.625% 04-02-28	EUR	7.000.000	6.955.110,23	0,22
NORDEA BKP 6.625% PERP	USD	10.000.000	8.566.591,23	0,27
STORA ENSO OYJ 2.5% 07-06-27	EUR	3.100.000	3.099.240,55	0,10
STORA ENSO OYJ 2.5% 21-03-28	EUR	15.000.000	14.939.616,52	0,47
France			446.759.956,58	14,18
AFFLELOU SAS 6.0% 25-07-29	EUR	20.000.000	20.845.104,44	0,66
AIR FR KLM 7.25% 31-05-26 EMTN	EUR	15.000.000	15.249.276,25	0,48
AYVENS 3.875% 22-02-27	EUR	7.900.000	8.019.281,04	0,25
AYVENS 3.875% 24-01-28	EUR	3.000.000	3.073.870,31	0,10
AYVENS 4.375% 23-11-26	EUR	7.800.000	7.935.663,62	0,25
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 2.625% 31-03-27	EUR	13.000.000	13.006.180,46	0,41
BNP PAR 2.0% 24-05-31 EMTN	GBP	12.000.000	13.606.250,30	0,43
BPCE 3.625% 17-04-26 EMTN	EUR	4.900.000	4.918.185,57	0,16
BQ POSTALE 3.875% PERP	EUR	30.000.000	30.001.609,68	0,95
CA 7.5% PERP	GBP	9.907.000	11.480.132,37	0,36
CAPGEMINI 2.5% 25-09-28	EUR	14.800.000	14.728.375,34	0,47
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.75% 29-11-26	EUR	8.800.000	8.801.480,19	0,28
DANONE 1.0% PERP	EUR	5.000.000	4.904.643,40	0,16
EDENRED 3.625% 13-12-26	EUR	7.600.000	7.672.902,25	0,24
ELIS EX HOLDELIS 1.625% 03-04-28	EUR	15.000.000	14.664.152,98	0,47
ESSILORLUXOTTICA 2.625% 10-01-30	EUR	17.800.000	17.658.814,19	0,56

Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
ILIAD HOLDING SAS 5.625% 15-10-28	EUR	12.025.000	12.209.807,99	0,39
KERING 3.625% 05-09-27 EMTN	EUR	11.200.000	11.381.813,96	0,36
KERING 5.125% 23-11-26 EMTN	GBP	8.800.000	10.162.180,91	0,32
LA MONDIALE 5.875% 26-01-47	USD	9.800.000	8.444.133,47	0,27
L OREAL S A 3.375% 23-01-27	EUR	9.800.000	9.905.883,44	0,31
LOXAM SAS 6.375% 15-05-28 EMTN	EUR	8.534.000	8.810.692,05	0,28
LOXAM SAS 6.375% 31-05-29	EUR	8.848.800	9.161.452,43	0,29
MOBILUX FINANCE SAS 4.25% 15-07-28	EUR	10.000.000	10.020.161,52	0,32
ORANGE 5.0% PERP EMTN	EUR	20.000.000	20.327.184,37	0,65
ORANO 3.375% 23-04-26 EMTN	EUR	12.400.000	12.405.664,68	0,39
PICARD GROUPE 6.375% 01-07-29	EUR	5.000.000	5.217.569,65	0,17
PSA BANQUE FRANCE 4.0% 21-01-27	EUR	13.000.000	13.174.455,56	0,42
RCI BANQUE 3.5% 17-01-28 EMTN	EUR	3.450.000	3.488.266,63	0,11
RCI BANQUE 3.75% 04-10-27	EUR	7.000.000	7.093.492,28	0,23
RCI BANQUE 4.625% 02-10-26	EUR	3.900.000	3.941.351,32	0,13
RCI BANQUE 4.625% 13-07-26	EUR	7.000.000	7.040.103,77	0,22
SCOR 3.0% 08-06-46	EUR	20.000.000	20.030.167,77	0,64
SG 3.0% 12-02-27	EUR	12.800.000	12.868.247,45	0,41
SG 4.75% PERP	USD	16.000.000	13.560.557,30	0,43
SOGECAP 4.125% PERP	EUR	13.000.000	13.012.479,35	0,41
TRANSDEV GROUP 3.054% 21-05-28	EUR	17.800.000	17.850.881,15	0,57
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.25% PERP	EUR	20.000.000	19.987.487,14	0,63
Grèce			70.089.749,32	2,22
ALPHA BANK 5.5% 11-06-31	EUR	12.000.000	12.083.161,51	0,38
ALPHA BANK 7.5% 16-06-27 EMTN	EUR	7.000.000	7.157.030,07	0,23
EUROBANK S A 2.875% 07-07-28	EUR	15.950.000	15.967.771,11	0,51
NATL BANK OF GREECE 2.75% 21-07-29	EUR	13.000.000	12.949.477,79	0,41
PIRAEUS BANK 3.0% 03-12-28	EUR	4.500.000	4.501.015,44	0,14
PIRAEUS BANK 8.75% PERP	EUR	17.000.000	17.431.293,40	0,55
Hongrie			22.743.987,61	0,72
MBH BANK 8.625% 19-10-27 EMTN	EUR	10.000.000	10.446.313,87	0,33
OTP BANK 4.75% 12-06-28 EMTN	EUR	4.000.000	4.091.156,95	0,13
OTP BANK 6.125% 05-10-27 EMTN	EUR	8.000.000	8.206.516,79	0,26
Îles Caïmans			30.636.262,11	0,97
HAIDILAO INTL 2.15% 14-01-26	USD	10.000.000	8.510.903,53	0,27
MELCO RESORTS FINANCE 5.75% 21-07-28	USD	7.000.000	5.959.449,85	0,19
MGM CHINA 4.75% 01-02-27	USD	5.000.000	4.243.491,72	0,13
MGM CHINA 5.875% 15-05-26	USD	5.000.000	4.258.687,90	0,14
WYNN MACAU 5.5% 01-10-27	USD	3.000.000	2.554.156,05	0,08
WYNN MACAU 5.625% 26-08-28	USD	6.000.000	5.109.573,06	0,16
Îles Vierges Britanniques			6.390.106,54	0,20
STUDIO CITY FINANCE 6.5% 15-01-28	USD	7.500.000	6.390.106,54	0,20
Inde			19.577.946,20	0,62
DELHI INTL AIRPORT PTE 6.125% 31-10-26	USD	13.000.000	11.172.339,20	0,35
GMR HYDERABAD INTL AIRPORT 4.25% 27-10-27	USD	10.000.000	8.405.607,00	0,27
Indonésie			10.373.788,10	0,33
JPAFA COMFEED INDONESIA TBK 5.375% 23-03-26	USD	10.000.000	8.485.356,89	0,27
PT PAKUWOM JATI TBK 4.875% 29-04-28	USD	2.250.000	1.888.431,21	0,06

Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Irlande			111.130.998,21	3,53
BANK OF CYPRUS 6.625% 23-10-31	EUR	14.000.000	14.187.684,69	0,45
BK IRELAND GROUP 6.75% 01-03-33	EUR	14.100.000	15.052.080,36	0,48
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 4.375% 08-06-26	EUR	10.833.000	10.901.845,50	0,35
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 4.75% 25-01-27	EUR	3.700.000	3.779.132,80	0,12
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 6.0% 06-12-26	GBP	5.900.000	6.859.374,17	0,22
DOLYA HOLDCO 17 DAC 4.875% 12-02-26	GBP	25.000.000	27.938.432,31	0,89
EIRCOM FINANCE 5.75% 15-12-29	EUR	2.500.000	2.605.117,56	0,08
FLUTTER TREASURY DAC 5.0% 29-04-29	EUR	16.256.000	16.786.924,98	0,53
PERMANENT TSB GROUP 3.0% 19-08-31	EUR	13.000.000	13.020.405,84	0,41
Islande			11.196.360,41	0,36
ARION BANK 7.25% 25-05-26	EUR	11.000.000	11.196.360,41	0,36
Italie			245.442.255,29	7,79
AGRIFARMA 4.5% 31-10-28	EUR	18.000.000	18.180.410,18	0,58
ASS GENERALI 5.5% 27-10-47	EUR	10.000.000	10.440.458,03	0,33
AUTOSTRATE PER L ITALILIA 1.75% 26-06-26	EUR	9.978.000	9.949.860,38	0,32
AUTOSTRATE PER L ITALILIA 2.0% 04-12-28	EUR	7.000.000	6.828.039,03	0,22
BANCO BPM 6.0% 14-06-28 EMTN	EUR	7.000.000	7.321.366,66	0,23
BANCO BPM 6.5% PERP	EUR	17.000.000	17.054.405,73	0,54
BANCO BPM 7.0% PERP	EUR	17.000.000	17.704.436,77	0,56
BFF BANK SPA E 4.875% 30-03-28	EUR	7.100.000	7.258.957,10	0,23
ENGINEERING INGEGNERIA INFORMATICA 11.125% 15-05-28	EUR	7.000.000	7.423.321,37	0,24
FABBRICA ITA SINTETICI 5.625% 06-02-26	EUR	10.250.000	10.283.409,39	0,33
INFRASTRUTTURE WIRELESS ITALIANE 1.625% 21-10-28	EUR	15.000.000	14.465.637,96	0,46
INTE 7.75% PERP	EUR	15.000.000	15.636.941,34	0,50
INTL DESIGN GROUP 10.0% 15-11-28	EUR	8.000.000	8.458.265,45	0,27
ITALMATCH CHEMICALS 10.0% 06-02-26	EUR	5.000.000	5.199.110,52	0,17
LEASYS 4.5% 26-07-26 EMTN	EUR	10.000.000	10.094.605,57	0,32
LEASYS 4.625% 16-02-27 EMTN	EUR	13.700.000	13.984.762,95	0,44
LIBRA GROUP 5.0% 15-05-27	EUR	10.021.000	10.032.433,68	0,32
MONTE PASCHI 6.75% 05-09-27	EUR	10.000.000	10.278.818,66	0,33
NEXI 1.625% 30-04-26	EUR	14.722.000	14.690.108,37	0,47
UNICREDIT 2.731% 15-01-32	EUR	10.000.000	9.983.295,98	0,32
UNICREDIT 3.875% 11-06-28 EMTN	EUR	9.800.000	9.974.598,77	0,32
UNICREDIT 7.5% PERP	EUR	10.000.000	10.199.011,40	0,32
Lettonie			9.328.263,89	0,30
CITADELE BANKA AS 3.875% 23-12-29	EUR	9.300.000	9.328.263,89	0,30
Lituanie			19.677.844,15	0,62
AB ARTEA BANKAS 3.739% 07-10-29	EUR	19.700.000	19.677.844,15	0,62
Luxembourg			61.532.519,64	1,95
CIRSA FINANCE INTL SARL 7.875% 31-07-28	EUR	20.000.000	20.912.755,63	0,66
ESSENDI S.A. 6.375% 15-10-29	EUR	7.000.000	7.365.028,59	0,23
PICARD BOND 5.5% 02-01-26	EUR	10.000.000	10.000.000,00	0,32
ROSSINI SARL 6.75% 31-12-29	EUR	10.000.000	10.516.009,73	0,33
TELENET FIN LUX NOTES 5.5 17-28 01/03S3S	USD	15.000.000	12.738.725,69	0,40
Macao			6.648.154,18	0,21
SANDS CHINA 2.3% 08-03-27	USD	8.000.000	6.648.154,18	0,21

Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Malte			27.631.756,64	0,88
BANK OF VALLETTA 10.0% 06-12-27	EUR	26.000.000	27.631.756,64	0,88
Maurice			16.878.103,92	0,54
CLEAN RENEWABLE POWER MAURITIUS PTE 4.25% 25-03-27	USD	10.010.000	8.336.630,71	0,26
DIAMOND II 7.95% 28-07-26	USD	10.000.000	8.541.473,21	0,27
Pays-Bas			282.007.885,48	8,95
ABERTIS FINANCE BV 2.625% PERP	EUR	11.000.000	10.901.480,54	0,35
ATHORA NETHERLANDS NV 5.375% 31-08-32	EUR	20.000.000	20.546.756,01	0,65
DSV FINANCE BV 2.875% 06-11-26	EUR	10.000.000	10.038.927,98	0,32
DUFY ONE BV 2.0% 15-02-27	EUR	6.000.000	5.947.733,96	0,19
DUFY ONE BV 3.375% 15-04-28	EUR	14.000.000	14.024.491,33	0,45
GTCR W DUTW2 MERGER SU 8.5% 09-01-26	GBP	10.000.000	12.267.349,12	0,39
HEINEKEN NV 2.565% 03-10-28	EUR	15.000.000	15.004.088,94	0,48
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	EUR	10.000.000	9.837.210,74	0,31
IBERDROLA INTL BV 1.874% PERP	EUR	20.000.000	19.961.427,37	0,63
ING BANK NEDERLAND NV 4.125% 02-10-26	EUR	5.000.000	5.067.668,06	0,16
ING GROEP NV 2.125% 26-05-31	EUR	18.000.000	17.982.200,90	0,57
ING GROEP NV 5.75% PERP	USD	10.000.000	8.564.019,23	0,27
LSEG NETHERLANDS BV 4.125% 29-09-26	EUR	9.800.000	9.912.745,00	0,31
MERCEDESSENZ INTL FINANCE BV 3.25% 15-09-27	EUR	16.300.000	16.517.899,50	0,52
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS BV 2.375% 27-05-28	EUR	20.000.000	19.907.242,41	0,63
PPF TELECOM GROUP BV 3.125% 27-03-26	EUR	14.196.000	14.202.537,98	0,45
PPF TELECOM GROUP BV 3.25% 29-09-27	EUR	15.000.000	15.123.642,72	0,48
SUMMER BIDCO BV 10.0% 05-02-26	EUR	1.600.000	1.623.099,09	0,05
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV 2.625% 11-12-28	EUR	10.000.000	9.924.736,29	0,32
UNITED GROUP BV 3.625% 15-02-28	EUR	17.000.000	16.968.380,20	0,54
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 4.625% PERP	EUR	13.000.000	13.040.389,76	0,41
WABTEC TRANSPORTATION NETHERLANDS BV 1.25% 03-12-27	EUR	15.000.000	14.643.858,35	0,46
Pologne			42.360.526,74	1,34
BANK MILLENNIUM 5.308% 25-09-29	EUR	1.700.000	1.783.891,52	0,06
BANK MILLENNIUM 9.875% 18-09-27	EUR	17.800.000	18.689.801,43	0,59
MBANK SPOLKA AKCYJNA 8.375% 11-09-27	EUR	7.500.000	7.789.965,32	0,25
PKO BANK POLSKI 3.375% 16-06-28	EUR	14.000.000	14.096.868,47	0,45
Portugal			71.993.959,64	2,29
BCP 4.0% 17-05-32	EUR	800.000	808.585,53	0,03
BCP 6.888% 07-12-27 EMTN	EUR	5.800.000	6.258.859,25	0,20
BCP 8.75% 05-03-33 EMTN	EUR	6.400.000	7.105.178,21	0,23
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 3.5% 25-06-29	EUR	12.000.000	12.105.415,56	0,38
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 5.625% 29-05-28	EUR	4.100.000	4.246.624,80	0,13
EDP S.A 1.875% 02-08-81	EUR	15.000.000	14.910.112,11	0,47
FIDELIDADE COMPANHIA DE SEGUROS 4.25% 04-09-31	EUR	15.000.000	15.121.898,46	0,48
NOVO BAN 3.5% 09-03-29 EMTN	EUR	9.000.000	9.128.934,48	0,29
NOVO BAN 9.875% 01-12-33	EUR	2.000.000	2.308.351,24	0,07
République tchèque			6.804.528,43	0,22
CESKA SPORITELNA AS 5.943% 29-06-27	EUR	6.700.000	6.804.528,43	0,22
Roumanie			20.914.420,23	0,66
BANCA COMERCIALA ROMANA 7.625% 19-05-27	EUR	10.000.000	10.206.454,00	0,32
BANCA TRANSILVANIA 7.25% 07-12-28	EUR	10.000.000	10.707.966,23	0,34

Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Royaume-Uni			197.002.178,14	6,25
ALLWYN ENTERTAINMENT FINANCING UK 7.25% 30-04-30	EUR	6.300.000	6.626.775,19	0,21
AMBER FIN 6.625% 15-07-29	EUR	10.000.000	10.506.747,74	0,33
ARQIVA FINANCING 7.21% 30-06-28	GBP	10.000.000	12.060.382,27	0,38
BRIGHTSTAR LOTTERY 2.375% 15-04-28	EUR	20.000.000	19.734.951,93	0,63
CDR FIREFLY BID 8.625% 30-04-29	GBP	8.000.000	9.629.265,08	0,31
HSBC 5.875% PERP	GBP	12.000.000	13.788.710,09	0,44
HSBC 6.364% 16-11-32	EUR	16.287.000	17.274.002,60	0,55
JAGUAR LAND ROVER AUTOMOTIVE 4.5% 15-01-26	EUR	2.301.000	2.299.804,01	0,07
JAGUAR LAND ROVER AUTOMOTIVE 6.875% 15-11-26	EUR	14.000.000	14.378.802,52	0,46
KIER GROUP 9.0% 15-02-29	GBP	15.745.000	18.983.859,67	0,60
PINNACLE BID 8.25% 11-10-28	EUR	9.839.000	10.308.820,08	0,33
SSE 3.74% PERP	GBP	16.000.000	18.305.123,80	0,58
STANDARD CHARTERED 1.2% 23-09-31	EUR	17.000.000	16.789.979,21	0,53
ZEGONA FINANCE LC 6.75% 15-07-29	EUR	25.000.000	26.314.953,95	0,84
Singapour			8.667.049,21	0,28
CONTINUUM ENERGY AURA PTE 9.5% 24-02-27	USD	10.000.000	8.667.049,21	0,28
Slovénie			27.038.640,81	0,86
NOVA KREDITNA BANKA MARIBOR DD 3.5% 20-05-28	EUR	11.900.000	11.988.417,61	0,38
NOVA LJUBLJANSKA BANKA DD 3.5% 21-01-29	EUR	14.900.000	15.050.223,20	0,48
Suède			34.945.099,75	1,11
ASMODEE GROUP AB 5.75% 15-12-29	EUR	7.040.000	7.407.896,28	0,24
VERISURE MIDHOLDING AB 5.25% 15-02-29	EUR	21.000.000	21.106.915,48	0,67
VOLVO TREASURY AB 3.125% 08-09-26	EUR	6.400.000	6.430.287,99	0,20
Suisse			16.914.962,38	0,54
UBS GROUP AG 3.875% PERP	USD	20.000.000	16.914.962,38	0,54
Obligations à taux variables			379.730.921,11	12,05
Allemagne			42.204.413,68	1,34
IHO VERWALTUNGS AUTRE R+0.0% 15-05-28	EUR	6.000.000	6.277.570,25	0,20
IKB DEUTSCHE INDUSTRIEBANK AG EUAR05+3.617% 31-01-28	EUR	23.500.000	24.880.046,43	0,79
PRESTIGEBID E3R+3.75% 01-07-29	EUR	10.950.000	11.046.797,00	0,35
Canada			45.062.705,50	1,43
BANK OF MONTREAL E3R+0.65% 28-10-29	EUR	20.000.000	20.015.227,13	0,64
CAN IMP BK E3R+0.4% 27-03-26	EUR	1.650.000	1.650.823,15	0,05
CAN IMP BK E3R+0.7% 29-01-27	EUR	8.350.000	8.385.766,18	0,27
NATL BANK OF CANADA E3R+0.57% 15-12-28	EUR	15.000.000	15.010.889,04	0,48
Danemark			18.617.469,75	0,59
DANSKE BK E3R+0.5% 01-10-28	EUR	8.600.000	8.607.490,49	0,27
DANSKE BK E3R+0.65% 10-04-27	EUR	10.000.000	10.009.979,26	0,32
États-Unis			23.037.834,59	0,73
MORGAN STANLEY E3R+0.65% 19-03-27	EUR	13.000.000	13.014.089,82	0,41
US BAN E3R+0.8% 21-05-28	EUR	10.000.000	10.023.744,77	0,32
France			61.326.276,26	1,95
AIR LIQ FIN E3R+0.23% 05-11-27	EUR	9.000.000	9.006.425,38	0,29
BERTRAND FRANCHISE FINANCE SAS E3R+3.75% 18-07-30	EUR	5.000.000	4.978.400,85	0,16
GOLDSTORY SAS E3R+4.0% 01-02-30	EUR	10.742.000	10.893.506,49	0,35
KAPLA E3R+3.5% 31-07-30	EUR	16.250.000	16.442.993,89	0,52
SG E3R+0.5% 19-01-26 EMTN	EUR	5.000.000	5.000.533,28	0,16

Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
VINCI E3R+0.25% 13-05-26 EMTN	EUR	15.000.000	15.004.416,37	0,48
Italie			39.608.472,03	1,26
BANCA IFIS EUAR05+4.251% 17-10-27	EUR	13.400.000	14.312.866,97	0,45
ITALMATCH CHEMICALS E3R+5.5% 06-02-26	EUR	8.750.000	8.776.617,22	0,28
LEASYS E3R+0.5% 22-09-27 EMTN	EUR	14.000.000	13.999.975,82	0,44
LOTTOMATICA GROUP E3R+3.25% 01-06-31	EUR	2.500.000	2.519.012,02	0,08
Japon			9.454.001,64	0,30
NTT FINANCE E3R+0.5% 16-07-27	EUR	9.425.000	9.454.001,64	0,30
Luxembourg			27.742.953,55	0,88
BANQUE INTLE A LUXEMBOURG E3R+1.0% 24-05-27	EUR	20.000.000	20.104.712,38	0,64
ROSSINI SARL E3R+3.875% 31-12-29	EUR	7.509.545	7.638.241,17	0,24
Norvège			30.045.365,50	0,95
DNB BANK A E3R+0.5% 08-08-29	EUR	30.000.000	30.045.365,50	0,95
Pays-Bas			45.113.386,99	1,43
ABN AMRO BK E3R+0.6% 15-01-27	EUR	13.000.000	13.047.824,03	0,41
JDE PEET S BV E3R+0.7% 11-12-27	EUR	25.000.000	25.037.022,50	0,79
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.68% 09-02-27	EUR	7.000.000	7.028.540,46	0,22
Royaume-Uni			37.518.041,62	1,19
LLOYDS BANKING GROUP E3R+0.7% 05-03-27	EUR	7.000.000	7.005.463,42	0,22
LLOYDS BANKING GROUP SOFFRAT+1.06% 26-11-28	USD	5.800.000	4.964.873,25	0,16
NATL WESTMINSTER BANK E3R+0.98% 13-01-26	EUR	15.496.000	15.498.696,12	0,49
SANTANDER UK E3R+0.6% 24-03-28	EUR	10.000.000	10.049.008,83	0,32
Obligations convertibles			24.884.909,45	0,79
Belgique			14.445.421,35	0,46
BNP PAR FORTIS E3R+2.0% PERP	EUR	15.000.000	14.445.421,35	0,46
Espagne			10.439.488,10	0,33
CELLNEX TELECOM 0.5% 05-07-28 CV	EUR	10.000.000	10.439.488,10	0,33
Organismes de placement collectif			40.015.731,28	1,27
Actions/Parts de fonds d'investissements			40.015.731,28	1,27
France			40.015.731,28	1,27
CM-AM MONÉPLUS IC2	EUR	180	21.058.578,00	0,67
GENERALI TRESORERIE ISR B	EUR	4.934	18.957.153,28	0,60
Total du portefeuille-titres			2.987.894.510,55	94,84

Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

Etat des actifs nets au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		340.317.681,26
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	318.198.042,13
<i>Prix de revient</i>		302.339.105,05
Avoirs en banque et liquidités		17.256.017,03
A recevoir sur souscriptions		584.058,11
Plus-value nette non réalisée sur contrats futures	2.8	762.089,34
Dividendes à recevoir sur portefeuille-titres		14.292,87
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		3.501.979,89
Rétrocession de frais		693,02
Autres actifs		508,87
Passifs		1.156.024,03
A payer sur rachats		370.359,76
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.7	205.694,19
Commissions de gestion à payer	3	344.298,91
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	199.406,85
Autres passifs		36.264,32
Valeur nette d'inventaire		339.161.657,23

Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/25 au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		16.146.701,29
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		918.517,13
Intérêts reçus sur obligations, nets		14.525.262,57
Intérêts bancaires		691.350,28
Rétrocession de frais		9.581,48
Autres revenus		1.989,83
Dépenses		5.565.476,65
Commissions de gestion et de la Société de Gestion	3	4.241.118,35
Commissions de dépositaire	5	277.533,14
Frais de domiciliation		2.291,63
Commissions de distribution		2.365,91
Frais d'audit		9.496,51
Frais légaux		57.048,19
Frais de transaction	2.10	221.134,37
Rémunération administrateurs		2.864,46
Taxe d'abonnement	6	147.552,56
Intérêts payés sur découvert bancaire		16.760,92
Intérêts payés sur swaps		515.924,17
Frais bancaires		3.021,99
Autres dépenses		68.364,45
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		10.581.224,64
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	14.479.044,56
- options	2.6	2.625.527,52
- contrats de change à terme	2.7	6.207.557,13
- contrats futures	2.8	-3.592.974,51
- swaps		-132.458,80
- change	2.4	-2.222.913,01
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		27.945.007,53
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	-11.771.378,09
- options	2.6	-550.292,93
- contrats de change à terme	2.7	810.239,31
- contrats futures	2.8	1.403.004,52
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		17.836.580,34
Souscriptions d'actions de capitalisation		42.154.998,22
Rachats d'actions de capitalisation		-92.912.824,37
Augmentation / (diminution) nette des actifs		-32.921.245,81
Actifs nets au début de l'exercice		372.082.903,04
Actifs nets à la fin de l'exercice		339.161.657,23

Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

Statistiques

		31/12/25	31/12/24	31/12/23
Total des actifs nets	EUR	339.161.657,23	372.082.903,04	416.084.295,57
C - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		7.815,971	11.331,277	17.770,059
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.875,45	1.762,68	1.635,67
E - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		13.718,428	14.031,428	14.037,428
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	929,59	872,85	809,16
I - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		7.104,726	13.249,568	30.375,516
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	727,90	688,33	642,65
I-R - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		12.883,655	20.588,452	20.171,851
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	726,57	687,34	641,97
R - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		297.373,333	339.721,422	411.620,615
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	751,20	715,29	672,44
F - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		18.071,415	22.282,951	19.184,813
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	635,50	601,49	562,09
S - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		85.231,024	87.098,084	86.286,642
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	731,51	691,06	644,55

Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/25 au 31/12/25

	Nombre d'actions au 01/01/25	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/25
C - EUR - Capitalisation	11.331,277	1,456	3.516,762	7.815,971
E - EUR - Capitalisation	14.031,428	0,000	313,000	13.718,428
I - EUR - Capitalisation	13.249,568	3.687,172	9.832,014	7.104,726
I-R - EUR - Capitalisation	20.588,452	4.159,404	11.864,201	12.883,655
R - EUR - Capitalisation	339.721,422	45.759,544	88.107,634	297.373,333
F - EUR - Capitalisation	22.282,951	4.527,259	8.738,795	18.071,415
S - EUR - Capitalisation	87.098,084	662,517	2.529,577	85.231,024

Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			303.490.588,45	89,48
Actions			84.142.502,81	24,81
Allemagne			5.727.793,30	1,69
RHEINMETALL AG	EUR	1.779	2.777.019,00	0,82
SAP SE	EUR	10.114	2.107.251,90	0,62
SIEMENS ENERGY AG	EUR	7.006	843.522,40	0,25
Danemark			769.266,04	0,23
NOVONESIS (NOVOZYMES) B	DKK	14.089	769.266,04	0,23
Espagne			877.032,11	0,26
IBERDROLA SA	EUR	47.497	877.032,11	0,26
États-Unis			47.981.130,40	14,15
AGILENT TECHNOLOGIES INC	USD	7.038	815.550,91	0,24
ALPHABET INC-CL A	USD	23.764	6.334.368,32	1,87
AMAZON.COM INC	USD	28.359	5.574.472,54	1,64
AMETEK INC	USD	9.724	1.700.178,36	0,50
BANK OF AMERICA CORP	USD	57.243	2.681.170,96	0,79
COCA-COLA CO/THE	USD	34.216	2.037.079,46	0,60
FASTENAL CO	USD	25.934	886.294,59	0,26
JPMORGAN CHASE & CO	USD	10.220	2.804.418,48	0,83
META PLATFORMS INC-CLASS A	USD	4.919	2.765.154,53	0,82
MICROSOFT CORP	USD	15.553	6.405.571,10	1,89
NVIDIA CORP	USD	38.370	6.094.106,88	1,80
S&P GLOBAL INC	USD	5.970	2.656.897,85	0,78
VISA INC-CLASS A SHARES	USD	11.354	3.391.067,78	1,00
WATERS CORP	USD	6.600	2.134.875,88	0,63
ZOETIS INC	USD	15.865	1.699.922,76	0,50
Finlande			2.176.950,32	0,64
KONE OYJ-B	EUR	35.947	2.176.950,32	0,64
France			9.739.239,86	2,87
AIR LIQUIDE SA	EUR	8.001	1.282.240,26	0,38
BUREAU VERITAS SA	EUR	44.650	1.213.587,00	0,36
HERMES INTERNATIONAL	EUR	364	772.408,00	0,23
L'OREAL	EUR	4.706	1.725.219,60	0,51
LEGRAND SA	EUR	13.220	1.682.245,00	0,50
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	1.472	949.440,00	0,28
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	9.000	2.114.100,00	0,62
Irlande			1.256.674,47	0,37
ACCENTURE PLC-CL A	USD	5.500	1.256.674,47	0,37
Italie			1.041.210,00	0,31
TERNA-RETE ELETTRICA NAZIONA	EUR	115.000	1.041.210,00	0,31
Pays-Bas			1.938.166,12	0,57
ASML HOLDING NV	EUR	1.187	1.093.701,80	0,32
MAGNUM ICE CREAM CO NV/THE	EUR	62.020	844.464,32	0,25
Royaume-Uni			6.559.392,28	1,93
GAMES WORKSHOP GROUP PLC	GBP	7.362	1.595.137,94	0,47
INTERCONTINENTAL HOTELS GROU	GBP	13.437	1.609.590,13	0,47
INTERTEK GROUP PLC	GBP	30.000	1.589.308,41	0,47

Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
UNILEVER PLC	EUR	31.694	1.765.355,80	0,52
Suisse			3.247.277,62	0,96
ALCON INC	CHF	28.000	1.904.385,21	0,56
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	CHF	7.262	1.342.892,41	0,40
Taiwan			2.828.370,29	0,83
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	USD	10.929	2.828.370,29	0,83
Obligations			198.119.290,66	58,41
Allemagne			14.896.845,87	4,39
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 7.5% 15-05-30	EUR	1.000.000	1.038.643,62	0,31
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 4.25% PERP	EUR	1.000.000	993.139,92	0,29
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 7.875% PERP	EUR	1.800.000	2.028.947,11	0,60
CT INVESTMENT 6.375% 15-04-30	EUR	1.000.000	1.040.980,06	0,31
DEUTSCHE BK 4.625% PERP	EUR	1.000.000	992.200,42	0,29
DEUTSCHE BK 7.125% PERP	EUR	1.600.000	1.694.043,76	0,50
DEUTSCHE BK 8.125% PERP	EUR	1.000.000	1.088.096,76	0,32
FRESSNAPF HOLDING SE 5.25% 31-10-31	EUR	1.000.000	1.001.436,10	0,30
NIDDA HEALTHCARE HOLDING AG 5.375% 23-10-30	EUR	1.500.000	1.536.090,08	0,45
NIDDA HEALTHCARE HOLDING AG 7.0% 21-02-30	EUR	1.500.000	1.558.214,69	0,46
ONE HOTELS 7.75% 02-04-31	EUR	1.800.000	1.925.053,35	0,57
Autriche			7.213.954,00	2,13
BAWAG GROUP 7.25% PERP	EUR	2.000.000	2.136.566,16	0,63
ERSTE GR BK 4.25% PERP	EUR	3.000.000	2.997.951,29	0,88
VOLKSBANK WIEN AG 5.5% 04-12-35	EUR	2.000.000	2.079.436,55	0,61
Belgique			2.062.665,60	0,61
BELFIUS SANV 6.125% PERP	EUR	2.000.000	2.062.665,60	0,61
Danemark			1.999.310,58	0,59
JYSKE BANK DNK 7.0% PERP	EUR	1.850.000	1.999.310,58	0,59
Espagne			20.153.430,42	5,94
BANCO DE BADELL 6.5% PERP	EUR	2.000.000	2.089.757,37	0,62
BBVA 5.625% PERP	EUR	2.000.000	1.988.774,06	0,59
BBVA 6.875% PERP	EUR	1.600.000	1.732.741,72	0,51
CEL OP 8.25% 15-12-30	EUR	850.000	879.361,97	0,26
EROSKI SOCIEDAD CORPORATIVA 5.75% 15-05-31	EUR	900.000	932.635,41	0,27
GESTAMP AUTOMOCION 4.375% 15-10-30	EUR	1.600.000	1.617.790,72	0,48
IBERCAJA 9.125% PERP	EUR	2.000.000	2.189.646,63	0,65
NCG BAN 6.125% PERP	EUR	2.000.000	2.019.232,30	0,60
NCG BAN 8.375% 23-09-33 EMTN	EUR	1.000.000	1.116.024,27	0,33
NEINOR HOMES 5.875% 15-02-30	EUR	2.000.000	2.078.666,54	0,61
UNICAJA BANCO SA E 4.875% PERP	EUR	2.000.000	2.017.245,25	0,59
VIA CELERE DERROLLOS INMOBILIARIOS 4.875% 15-04-31	EUR	1.500.000	1.491.554,18	0,44
États-Unis			9.898.563,63	2,92
BEACH ACQUISITION BIDCO LLC 5.25% 15-07-32	EUR	2.100.000	2.145.742,14	0,63
EMRLD BORROWER LP EMERALD COISSUER 6.375% 15-12-30	EUR	2.000.000	2.086.595,48	0,62
LEVI STRAUSS 4.0% 15-08-30	EUR	1.600.000	1.626.223,29	0,48
OLYMPUS WATER US HOLDING CORPORATION 6.125% 15-02-33	EUR	2.000.000	1.987.654,32	0,59
SHIFT4 PAYMENTS LLC SHIFT4 PAYMENTS F 5.5% 15-05-33	EUR	1.400.000	1.436.799,62	0,42
SHIFT4 PAYMENTS LLC SHIFT4 PAYMENTS F 5.5% 15-05-33	EUR	600.000	615.548,78	0,18

Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
France			23.989.448,64	7,07
AFFLELOU SAS 6.0% 25-07-29	EUR	2.000.000	2.084.510,45	0,61
ALTAREA COGEDIM 5.5% 02-10-31	EUR	2.000.000	2.128.435,38	0,63
BERTRAND FRANCHISE FINANCE SAS 6.5% 18-07-30	EUR	1.000.000	1.007.076,02	0,30
BPCE ASSURANCES 5.75% PERP	EUR	800.000	805.063,99	0,24
CA 7.25% PERP EMTN	EUR	1.500.000	1.607.857,06	0,47
FNAC DARTY 4.75% 01-04-32	EUR	1.550.000	1.598.160,88	0,47
GOLDSTORY SAS 6.75% 01-02-30	EUR	2.000.000	2.079.517,42	0,61
HOLDING D INFRASTRUCTURES DES METIERS 3.875% 31-01-31	EUR	1.600.000	1.586.512,70	0,47
ILIAD HOLDING SAS 5.375% 15-04-30	EUR	1.800.000	1.859.225,93	0,55
LABORATOIRE EIMER SELAS 5.0% 01-02-29	EUR	2.000.000	1.693.724,35	0,50
MOBILUX FINANCE SAS 7.0% 15-05-30	EUR	2.000.000	2.087.249,14	0,62
OVH GROUPE SAS 4.75% 05-02-31	EUR	2.000.000	1.999.829,56	0,59
SG 5.375% PERP	USD	2.500.000	2.041.434,33	0,60
WORLDLINE 5.5% 10-06-30 EMTN	EUR	1.600.000	1.410.851,43	0,42
Grèce			11.173.040,41	3,29
ALPHA BANK 7.5% PERP	EUR	2.500.000	2.720.118,10	0,80
EUROBANK S A 6.625% PERP	EUR	1.850.000	1.921.938,77	0,57
NATL BANK OF GREECE 5.875% 28-06-35	EUR	2.000.000	2.141.333,19	0,63
PIRAEUS BANK 6.75% PERP	EUR	1.800.000	1.866.153,84	0,55
PIRAEUS BANK 7.25% 17-04-34	EUR	2.300.000	2.523.496,51	0,74
Hongrie			2.008.792,12	0,59
RAIFFEISEN BANK ZRT 4.191% 01-07-31	EUR	2.000.000	2.008.792,12	0,59
Îles Caïmans			2.121.728,67	0,63
MELCO RESORTS FINANCE 5.375% 04-12-29	USD	1.250.000	1.053.824,74	0,31
MELCO RESORTS FINANCE 6.5% 24-09-33	USD	1.250.000	1.067.903,93	0,31
Îles Vierges Britanniques			820.335,92	0,24
STUDIO CITY FINANCE 5.0% 15-01-29	USD	1.000.000	820.335,92	0,24
Irlande			3.981.427,53	1,17
EIRCOM FINANCE 5.0% 30-04-31	EUR	1.625.000	1.655.818,09	0,49
PERMANENT TSB GROUP 13.25% PERP	EUR	2.000.000	2.325.609,44	0,69
Italie			19.158.746,38	5,65
ALMAVIVA THE ITALIAN INNOVATION 5.0% 30-10-30	EUR	2.000.000	2.021.504,30	0,60
BANCO BPM 7.25% PERP	EUR	1.000.000	1.082.165,43	0,32
BANCO BPM 9.5% PERP	EUR	2.500.000	2.843.446,34	0,84
BPER BANCA 8.375% PERP	EUR	2.000.000	2.195.820,15	0,65
DOLCETTO HOLD 5.625% 14-07-32	EUR	1.000.000	1.018.224,26	0,30
ENGINEERING INGEGNERIA INFORMATICA 11.125% 15-05-28	EUR	2.000.000	2.120.948,96	0,63
GRUPPO SAN DONATO 6.5% 31-10-31	EUR	2.000.000	2.039.639,05	0,60
INTE 9.125% PERP	EUR	2.000.000	2.312.647,98	0,68
LOTTOMATICA GROUP 4.875% 31-01-31	EUR	1.450.000	1.494.009,12	0,44
MONTE PASCHI 4.375% 02-10-35	EUR	2.000.000	2.030.340,79	0,60
Luxembourg			18.423.817,50	5,43
7 LUNA 25 SA RL 5.5% 01-07-32	EUR	2.000.000	2.038.963,02	0,60
AEGIS LUX 1A SARL 5.625% 29-10-31	EUR	2.350.000	2.384.595,99	0,70
ALBION FINANCING 1 SARL 5.375% 21-05-30	EUR	1.200.000	1.239.239,36	0,37
BANQUE INTLE A LUXEMBOURG 7.25% PERP	EUR	2.000.000	2.117.999,84	0,62
CIRSA FINANCE INTL SARL 6.5% 15-03-29	EUR	2.000.000	2.082.252,69	0,61
CIRSA FINANCE INTL SARL 7.875% 31-07-28	EUR	2.000.000	2.091.275,56	0,62

Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
ESSENDI S.A. 5.375% 15-05-30	EUR	1.300.000	1.338.553,66	0,39
LHMC FINCO 2 SARL 8.625% 15-05-30	EUR	1.178.613	1.227.242,26	0,36
PICARD BOND 6.875% 31-10-32	EUR	2.000.000	2.010.813,37	0,59
ROSSINI SARL 6.75% 31-12-29	EUR	1.800.000	1.892.881,75	0,56
Malte			2.125.519,74	0,63
BANK OF VALLETTA 10.0% 06-12-27	EUR	2.000.000	2.125.519,74	0,63
Maurice			2.551.531,07	0,75
GREENKO WIND PROJECTS MAURITIUS 7.25% 27-09-28	USD	2.000.000	1.721.980,91	0,51
INDIA CLEAN ENERGY 4.5% 18-04-27	USD	1.000.000	829.550,16	0,24
Pays-Bas			16.518.193,23	4,87
ASN BANK NV 7.0% PERP	EUR	2.000.000	2.087.465,90	0,62
ATHORA NETHERLANDS NV 6.75% PERP	EUR	2.300.000	2.392.704,11	0,71
BOELS TOPHOLDING BV 5.75% 15-05-30	EUR	1.500.000	1.553.876,93	0,46
IPD 3 BV 5.5% 15-06-31	EUR	2.000.000	2.029.496,64	0,60
SUMMER BIDCO BV 10.0% 05-02-26	EUR	1.500.000	1.521.655,40	0,45
UNITED GROUP BV 6.25% 31-01-32	EUR	1.000.000	1.005.774,67	0,30
UPC BROADBAND FINCO BV 4.625% 15-05-32	EUR	2.000.000	2.025.181,92	0,60
WPAP TELECOM HOLDINGS III BV 5.5% 15-01-30	EUR	2.000.000	2.016.205,80	0,59
ZIGGO BOND COMPANY BV 6.125% 15-11-32	EUR	2.000.000	1.885.831,86	0,56
Pologne			4.185.831,80	1,23
BANK MILLENNIUM 5.308% 25-09-29	EUR	1.000.000	1.049.347,95	0,31
INPOST 4.0% 01-04-31	EUR	2.000.000	2.004.421,60	0,59
MBANK SPOLKA AKCYJNA 4.7784% 25-09-35	EUR	1.100.000	1.132.062,25	0,33
Portugal			7.293.532,22	2,15
BANCO COMERCIAL PORTUGUES 8.125% PERP	EUR	2.000.000	2.170.218,12	0,64
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 8.5% 12-06-34	EUR	1.600.000	1.833.184,04	0,54
FIDELIDADE COMPANHIADE SEGUROS 7.75% PERP	EUR	3.000.000	3.290.130,06	0,97
République tchèque			1.356.919,10	0,40
RAIFFEISENBANK A S E 4.959% 05-06-30	EUR	1.300.000	1.356.919,10	0,40
Roumanie			2.903.756,20	0,86
BANCA TRANSILVANIA 7.125% PERP	EUR	900.000	907.989,88	0,27
RCS RDS 4.625% 29-10-31	EUR	2.000.000	1.995.766,32	0,59
Royaume-Uni			18.389.969,21	5,42
AMBER FIN 6.625% 15-07-29	EUR	1.000.000	1.050.674,78	0,31
BARCLAYS 6.125% PERP	EUR	1.940.000	1.945.820,06	0,57
COVENTRY BLDG 8.75% PERP	GBP	750.000	923.562,30	0,27
DEUCE FIN 7.0% 20-11-31	GBP	2.000.000	2.321.239,34	0,68
FUTURE 6.75% 10-07-30	GBP	2.000.000	2.285.889,51	0,67
INEOS FINANCE 7.25% 31-03-31	EUR	2.000.000	1.730.709,57	0,51
KIER GROUP 9.0% 15-02-29	GBP	2.000.000	2.411.414,38	0,71
OEG FINANCE 7.25% 27-09-29	EUR	1.900.000	1.990.599,49	0,59
PEOPLECERT WISDOM ISSUER 5.5% 15-06-31	EUR	1.300.000	1.309.084,02	0,39
ZEGONA FINANCE LC 6.75% 15-07-29	EUR	2.300.000	2.420.975,76	0,71
Suède			4.891.930,82	1,44
ASMODEE GROUP AB 5.75% 15-12-29	EUR	2.666.667	2.806.021,31	0,83
ASSEMBLIN GROUP AB 6.25% 01-07-30	EUR	2.000.000	2.085.909,51	0,62
Obligations à taux variables			19.611.713,63	5,78

Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Allemagne			7.453.008,14	2,20
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL E3R+4.75% 15-05-30	EUR	1.500.000	1.501.965,73	0,44
IKB DEUTSCHE INDUSTRIEBANK AG EUAR05+3.617% 31-01-28	EUR	2.000.000	2.117.450,76	0,62
PRESTIGEBID E3R+3.75% 01-07-29	EUR	3.800.000	3.833.591,65	1,13
France			3.019.433,27	0,89
BERTRAND FRANCHISE FINANCE SAS E3R+3.75% 18-07-30	EUR	1.000.000	995.680,17	0,29
KAPLA E3R+3.5% 31-07-30	EUR	2.000.000	2.023.753,10	0,60
Italie			6.295.060,92	1,86
CASTELLO BC BID E3R+4.5% 14-11-31	EUR	2.000.000	2.020.199,80	0,60
MATICMIND E3R+5.25% 31-12-32	EUR	1.300.000	1.298.500,45	0,38
NW GLOBAL VENDING E3R+5.25% 09-04-29	EUR	1.000.000	962.919,76	0,28
TEAMSYSTEM E3R+3.5% 31-07-31	EUR	2.000.000	2.013.440,91	0,59
Luxembourg			863.078,10	0,25
ROSSINI SARL E3R+3.875% 31-12-29	EUR	848.536	863.078,10	0,25
Pays-Bas			743.672,56	0,22
AEGON AUTRE R+0.1% PERP	EUR	1.000.000	743.672,56	0,22
Royaume-Uni			1.237.460,64	0,36
STANDARD CHARTERED TSFR3R+1.77161% PERP	USD	1.500.000	1.237.460,64	0,36
Obligations convertibles			1.617.081,35	0,48
Luxembourg			1.617.081,35	0,48
MITSUBISHI UFJ INVESTOR SERVICES BANKI E3R+4.5% 15-12-50 CV	EUR	2.500.000	1.617.081,35	0,48
Autres valeurs mobilières			93.676,82	0,03
Warrants			0,01	0,00
France			0,01	0,00
IQERA GROUP SAS (IQER GROU FLR 04-30) WR 30-04-30	EUR	601.220	0,01	0,00
Actions/Parts de fonds d'investissements			93.676,81	0,03
États-Unis			93.676,81	0,03
STARWOOD ERE CO-INVEST LLC	USD	50.000	93.676,81	0,03
Organismes de placement collectif			14.613.776,86	4,31
Actions/Parts de fonds d'investissements			14.613.776,86	4,31
France			14.613.776,86	4,31
GENERALI TRESORERIE ISR B	EUR	2.726	10.472.774,06	3,09
TIKEHAU LISTED REAL ESTATE 1 E C*	EUR	35.554	4.141.002,80	1,22
Total du portefeuille-titres			318.198.042,13	93,82

* Se référer à la note 10.

Tikehau Fund - Tikehau Impact Credit (liquidé le 20/06/25)

Tikehau Fund - Tikehau Impact Credit (liquidé le 20/06/25)

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/25 au 20/06/25

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		539.954,44
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		2.780,79
Intérêts reçus sur obligations, nets		515.073,01
Intérêts bancaires		22.062,66
Autres revenus		37,98
Dépenses		162.671,79
Commissions de gestion et de la Société de Gestion	3	70.604,23
Commissions de performance	4	260,90
Commissions de dépositaire	5	16.102,89
Frais de domiciliation		1.458,31
Frais d'audit		2.451,52
Frais légaux		1.498,49
Frais de transaction	2.10	2.589,20
Taxe d'abonnement	6	1.551,48
Intérêts payés sur découvert bancaire		210,81
Frais bancaires		1.147,00
Commissions de liquidation		60.803,32
Autres dépenses		3.535,02
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		377.741,27
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	831.572,36
- contrats de change à terme	2.7	221.868,91
- change	2.4	-73.497,91
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		1.357.684,63
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	-939.781,89
- contrats de change à terme	2.7	59.162,08
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		477.526,77
Dividendes versés	7	-10,47
Souscriptions d'actions de capitalisation		304.277,17
Rachats d'actions de capitalisation		-26.316.579,79
Rachats d'actions de distribution		-264,74
Augmentation / (diminution) nette des actifs		-25.535.513,01
Actifs nets au début de la période		25.535.513,01
Actifs nets à la fin de la période		-

Tikehau Fund - Tikehau Impact Credit (liquidé le 20/06/25)

Statistiques

		20/06/25	31/12/24	31/12/23
Total des actifs nets	EUR	-	25.535.513,01	35.991.994,46
R - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	42.476,035	13.306,913
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	99,23	92,80
R - EUR - Distribution				
Nombre d'actions		-	1,000	1,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	92,38	88,92
E - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	22,000	844,359
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	103,34	95,43
I - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	29.400,836	66.550,773
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	101,35	94,21
I - USD [H] - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	100,000	100,000
Valeur nette d'inventaire par action	USD	-	107,50	98,30
I-R - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	1,000	1,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	102,08	94,59
I-R - EUR - Distribution				
Nombre d'actions		-	1,000	1,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	92,58	89,40
F - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	1,000	1.000,500
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	101,01	93,65
F - EUR - Distribution				
Nombre d'actions		-	1,000	1,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	87,10	84,83
S - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	1,000	1,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	103,24	95,32
SI - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	179.900,000	299.900,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	101,88	94,38
SI-R - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	1,000	1,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	103,48	95,50
SF - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	1,000	1,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	102,18	94,69

Tikehau Fund - Tikehau Impact Credit (liquidé le 20/06/25)

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/25 au 20/06/25

	Nombre d'actions au 01/01/25	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 20/06/25
R - EUR - Capitalisation	42.476,035	1.480,626	43.956,661	0,000
R - EUR - Distribution	1,000	0,000	1,000	0,000
E - EUR - Capitalisation	22,000	0,000	22,000	0,000
I - EUR - Capitalisation	29.400,836	1.532,580	30.933,416	0,000
I - USD [H] - Capitalisation	100,000	0,000	100,000	0,000
I-R - EUR - Capitalisation	1,000	0,000	1,000	0,000
I-R - EUR - Distribution	1,000	0,000	1,000	0,000
F - EUR - Capitalisation	1,000	0,000	1,000	0,000
F - EUR - Distribution	1,000	0,000	1,000	0,000
S - EUR - Capitalisation	1,000	0,000	1,000	0,000
SI - EUR - Capitalisation	179.900,000	0,000	179.900,000	0,000
SI-R - EUR - Capitalisation	1,000	0,000	1,000	0,000
SF - EUR - Capitalisation	1,000	0,000	1,000	0,000

Tikehau Fund - Tikehau European Sovereignty Fund

Tikehau Fund - Tikehau European Sovereignty Fund

Etat des actifs nets au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		26.090.542,35
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	25.413.062,92
<i>Prix de revient</i>		23.355.387,90
Avoirs en banque et liquidités		507.981,61
A recevoir sur souscriptions		169.497,82
Passifs		203.500,85
Découvert bancaire		46.128,64
A payer sur investissements achetés		76.312,57
A payer sur rachats		60.873,84
Commissions de gestion à payer	3	18.122,41
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	378,44
Autres passifs		1.684,95
Valeur nette d'inventaire		25.887.041,50

Tikehau Fund - Tikehau European Sovereignty Fund

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/25 au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		303.427,24
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		291.088,91
Intérêts bancaires		12.231,97
Autres revenus		106,36
Dépenses		252.671,59
Commissions de gestion et de la Société de Gestion	3	143.556,64
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire	5	27.661,17
Frais de domiciliation		2.499,96
Commissions de distribution		80,14
Frais d'audit		875,63
Frais légaux		6.619,15
Frais de transaction	2.10	54.986,95
Rémunération administrateurs		116,70
Taxe d'abonnement	6	4.611,68
Intérêts payés sur découvert bancaire		1.567,78
Autres dépenses		10.095,79
Revenus / (Pertres) net(te)s des investissements		50.755,65
Bénéfices / (Pertres) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	47.821,36
- change	2.4	-8.170,55
Bénéfices / (Pertres) net(te)s réalisé(e)s		90.406,46
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	1.661.769,57
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		1.752.176,03
Souscriptions d'actions de capitalisation		13.792.378,95
Rachats d'actions de capitalisation		-1.426.677,62
Augmentation / (diminution) nette des actifs		14.117.877,36
Actifs nets au début de l'exercice		11.769.164,14
Actifs nets à la fin de l'exercice		25.887.041,50

Tikehau Fund - Tikehau European Sovereignty Fund

Statistiques

		31/12/25	31/12/24	31/12/23
Total des actifs nets	EUR	25.887.041,50	11.769.164,14	10.000.000,00
E - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		167,000	500,000	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	109,71	94,57	-
I - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		132.192,871	80.000,000	80.000,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	119,85	103,61	100,00
R - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		58.483,168	20.274,900	10.000,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	117,17	102,64	100,00
F - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		26.551,006	13.065,310	10.000,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	119,51	103,47	100,00

Tikehau Fund - Tikehau European Sovereignty Fund

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/25 au 31/12/25

	Nombre d'actions au 01/01/25	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/25
E - EUR - Capitalisation	500,000	67,000	400,000	167,000
I - EUR - Capitalisation	80.000,000	52.887,544	694,673	132.192,871
R - EUR - Capitalisation	20.274,900	47.118,720	8.910,452	58.483,168
F - EUR - Capitalisation	13.065,310	15.775,976	2.290,280	26.551,006

Tikehau Fund - Tikehau European Sovereignty Fund

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			25.413.062,92	98,17
Actions			25.413.062,92	98,17
Allemagne			4.049.067,51	15,64
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	2.096	468.875,20	1,81
NEMETSCHEK SE	EUR	3.840	356.352,00	1,38
RHEINMETALL AG	EUR	785	1.225.385,00	4,73
SAP SE	EUR	5.765	1.201.137,75	4,64
SIEMENS ENERGY AG	EUR	4.252	511.940,80	1,98
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	6.353	285.376,76	1,10
Danemark			772.837,70	2,99
NOVONESIS (NOVOZYMES) B	DKK	6.800	371.283,20	1,43
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	9.221	401.554,50	1,55
Espagne			1.254.821,24	4,85
AENA SME SA	EUR	18.671	444.743,22	1,72
IBERDROLA SA	EUR	43.871	810.078,02	3,13
France			9.618.385,56	37,16
AIR LIQUIDE SA	EUR	4.079	653.700,54	2,53
BIOMERIEUX	EUR	4.549	501.754,70	1,94
BUREAU VERITAS SA	EUR	24.234	658.680,12	2,54
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	6.181	537.499,76	2,08
DASSAULT AVIATION SA	EUR	1.592	435.889,60	1,68
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	15.036	358.458,24	1,38
EIFFAGE	EUR	4.564	558.633,60	2,16
ESSILORLUXOTTICA	EUR	1.461	394.323,90	1,52
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	4.997	782.530,20	3,02
LEGRAND SA	EUR	6.656	846.976,00	3,27
NEXANS SA	EUR	3.656	459.924,80	1,78
SAFRAN SA	EUR	2.596	772.050,40	2,98
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	2.369	497.490,00	1,92
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	4.910	1.153.359,00	4,46
THALES SA	EUR	2.248	516.590,40	2,00
VINCI SA	EUR	4.086	490.524,30	1,89
Irlande			487.610,40	1,88
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	6.576	487.610,40	1,88
Italie			1.108.600,32	4,28
LEONARDO SPA	EUR	11.994	589.625,04	2,28
TERNA-RETE ELETTRICA NAZIONA	EUR	57.320	518.975,28	2,00
Pays-Bas			4.489.203,34	17,34
ADYEN NV	EUR	525	721.875,00	2,79
AIRBUS SE	EUR	4.385	869.984,00	3,36
ASML HOLDING NV	EUR	1.576	1.452.126,40	5,61
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	3.512	469.730,00	1,81
EURONEXT NV	EUR	3.727	477.056,00	1,84
QIAGEN N.V.	EUR	12.828	498.431,94	1,93
Suède			1.234.394,98	4,77
ASSA ABLOY AB-B	SEK	19.477	645.379,16	2,49
ATLAS COPCO AB-A SHS	SEK	38.421	589.015,82	2,28

Tikehau Fund - Tikehau European Sovereignty Fund

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Suisse			2.398.141,87	9,26
ALCON INC	CHF	7.260	493.779,88	1,91
LONZA GROUP AG-REG	CHF	1.025	592.481,73	2,29
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	CHF	2.309	814.503,22	3,15
SIKA AG-REG	CHF	2.846	497.377,04	1,92
Total du portefeuille-titres			25.413.062,92	98,17

Tikehau Fund

**Notes aux états financiers - Etat des
instruments dérivés**

Tikehau Fund

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Au 31 décembre 2025, les contrats de change à terme ouverts sont les suivants :

Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
CHF	103.607,37	EUR	111.289,10	15/01/26	157,40 *	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
USD	5.400.295,94	EUR	4.585.969,92	15/01/26	9.954,06 *	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
EUR	46.032.873,37	GBP	40.600.000,00	18/03/26	-288.698,51	Goldman Sachs Intl, LDN Branch
EUR	24.732.602,03	USD	29.200.000,00	18/03/26	-46.069,67	JP Morgan Chase Bank NA
					-324.656,72	

Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
EUR	2.731.649,33	USD	3.231.001,00	18/03/26	-10.146,47	BNP Paribas Paris
CHF	11.866.388,56	EUR	12.745.939,69	15/01/26	18.282,53 *	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
EUR	679.841,57	USD	795.002,22	15/01/26	3.256,77 *	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
GBP	902.457,88	EUR	1.029.588,36	15/01/26	3.216,10 *	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
USD	36.606.009,67	EUR	31.086.422,64	15/01/26	67.136,29 *	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
EUR	206.921.167,23	GBP	182.500.000,00	18/03/26	-1.297.721,14	Goldman Sachs Intl, LDN Branch
EUR	258.337.110,28	USD	305.000.000,00	18/03/26	-481.207,09	JP Morgan Chase Bank NA
					-1.697.183,01	

Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
EUR	1.294.447,44	DKK	9.660.000,00	18/03/26	-44,39	BNP Paribas Paris
EUR	12.834.781,44	GBP	11.320.000,00	18/03/26	-80.494,27	Goldman Sachs Intl, LDN Branch
EUR	59.942.679,65	USD	70.770.000,00	18/03/26	-111.655,82	JP Morgan Chase Bank NA
EUR	3.182.236,24	CHF	2.960.000,00	18/03/26	-13.499,71	Société Générale SA
					-205.694,19	

Les contrats marqués d'un astérisque sont ceux qui sont spécifiquement liés à la couverture d'une classe d'actions.

Tikehau Fund

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats futures

Au 31 décembre 2025, les contrats futures ouverts sont les suivants :

Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
Futures sur indices					
21,00	DAX INDEX GERMANY 03/26	EUR	12.857.465,25	198.225,00	Goldman Sachs Intl Ldn
28,00	EUREX MINI MDAX 03/26	EUR	857.294,76	22.150,00	Goldman Sachs Intl Ldn
346,00	EURO STOXX 50 03/26	EUR	20.038.278,60	334.275,00	Goldman Sachs Intl Ldn
91,00	S&P 500 EMINI INDEX 03/26	USD	26.525.037,26	151.698,96	Goldman Sachs Intl Ldn
Futures sur obligations					
-127,00	US 10YR ULTRA (CBOT) 03/26	USD	10.910.589,74	86.185,34	Goldman Sachs Intl Ldn
286,00	US 2 YEARS NOTE- CBT 03/26	USD	49.184.449,65	-30.444,96	Goldman Sachs Intl Ldn
				762.089,34	

Tikehau Fund

Autres notes aux états financiers

Tikehau Fund

Autres notes aux états financiers

1 - Généralités

Tikehau Fund (la « Société ») a été constituée pour une durée illimitée dans le Grand-Duché de Luxembourg le 18 mars 2014 sous le statut de société anonyme en vertu de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et immatriculée sous la forme juridique de la société d'investissement à capital variable (« SICAV ») conformément à la Partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif.

La Société est immatriculée au Registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B186113 et son siège social est sis au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Tikehau Investment Management, société immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 491 909 446, a été désignée comme société de gestion de la Société. Elle est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, l'autorité de surveillance des marchés, et enregistrée sous le numéro GP-07000006 comme société de gestion d'OPCVM conformément à la Directive 2014/91/UE.

Au 31 décembre 2025, quatre compartiments étaient actifs :

Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund
Tikehau Fund - Tikehau Short Duration
Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets
Tikehau Fund - Tikehau European Sovereignty Fund

Le Conseil d'administration a décidé de liquider le compartiment Tikehau Fund - Tikehau Impact Credit à compter du 20 juin 2025.

2 - Principales méthodes comptables

2.1 - Présentation des états financiers

Les états financiers de la Société ont été établis et présentés conformément aux réglementations luxembourgeoises relatives aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières selon le principe de continuité d'exploitation.

2.2 - Evaluation du portefeuille-titres

Les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire admis à une cote officielle ou négociés sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public sont évalués sur la base de dernier prix connu. Si le même titre est coté sur plusieurs marchés, la cotation sur le marché principal pour ce titre sera utilisée. S'il n'y a pas de cotation pertinente ou si les cotations ne sont pas représentatives de la juste valeur, l'évaluation sera faite de bonne foi par le Conseil d'administration ou son représentant en vue d'établir le prix de vente probable de ces titres.

Les titres non cotés sont évalués sur la base de leur prix de vente probable déterminé de bonne foi par le Conseil d'administration ou son représentant.

Les actions ou parts d'OPCVM (y compris tout fonds maître) ou d'autres OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative par action connue.

Les dérivés sont évalués à la valeur du marché.

Le Conseil d'administration peut rajuster la valeur d'un placement si, compte tenu de sa devise, de sa négociabilité, des taux d'intérêt applicables, des taux de dividendes prévus, de l'échéance, de la liquidité ou de toute autre considération pertinente, valeur de celui-ci.

Si le Conseil d'administration le juge nécessaire, un investissement spécifique peut être évalué selon une méthode d'évaluation alternative choisie par le Conseil d'administration.

L'abréviation «PERP» utilisée dans le portefeuille de titres se rapporte aux échéances perpétuelles.

2.3 - Bénéfices ou pertes net(te)s réalisé(e)s sur ventes de titres

Les plus-values et moins-values sur les cessions de titres sont calculées sur la base du coût moyen et sont comptabilisées dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets dans le poste « Bénéfice net / Perte nette réalisé(e) sur vente de titres ».

2.4 - Conversion des devises étrangères

Les taux de change entre l'EUR et les autres devises du Fonds sont :

1 EUR =	1,60944	CAD	1 EUR =	0,9304	CHF	1 EUR =	7,4688	DKK
1 EUR =	0,87321	GBP	1 EUR =	11,8528	NOK	1 EUR =	10,8313	SEK
1 EUR =	1,17425	USD						

Tikehau Fund

Autres notes aux états financiers

2 - Principales méthodes comptables

2.5 - Etats financiers combinés

Les états financiers de la Société sont exprimés en EUR. Les états combinés sont la somme des états de chaque compartiment.

Les coûts de transaction et d'acquisition libellés dans des devises étrangères sont convertis dans la devise comptable de chaque compartiment au taux de change en vigueur à la date de transaction ou d'acquisition.

Les actifs et les passifs libellés dans des devises étrangères sont convertis dans la devise comptable de chaque compartiment au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice financier. Les gains ou les pertes sont comptabilisés dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets.

Les chiffres présentés dans les tableaux des états financiers peuvent dans certains cas présenter des écarts non significatifs dus à l'utilisation d'arrondis. Ces différences n'affectent en rien l'image fidèle des états financiers de la Société.

2.6 - Evaluation des contrats d'options

Les options négociées sur un marché réglementé sont évaluées à leur dernier prix connu à la date d'évaluation ou à la date de clôture. Les options de gré à gré sont évaluées en fonction des prix obtenus auprès d'agents valorisateur tiers. Au 31 décembre 2025, il n'y a aucun contrat d'option en cours.

2.7 - Evaluation des contrats de change à terme

Les contrats de change à terme en cours sont évalués à la date de clôture par référence au taux de change applicable à la durée de vie du contrat. L'appréciation ou la dépréciation non réalisée est divulguée dans les états financiers. Pour plus de détails sur les contrats de change à terme en cours, veuillez-vous référer à la section "Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés".

2.8 - Evaluation des contrats futures

Les contrats futures sont évalués à leur dernier prix connu à la date d'évaluation ou à la date de clôture. La plus-value ou la moins-value non réalisée sur les contrats futures est présentée dans les états financiers. Les marges de dépôt/appels de marge sont comptabilisés sous « Avoirs en banque et liquidités » ou « Dettes bancaires à vue » dans l'état du patrimoine. Pour plus de détails sur les contrats futures en cours, veuillez-vous référer à la section "Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés".

2.9 - Revenus de dividendes et d'intérêts

Les revenus de dividendes sont enregistrés à la date ex-dividende, nets de toute retenue à la source. Les revenus d'intérêts accumulés et à payer sont enregistrés nets de toute retenue à la source.

2.10 - Frais de transaction

Les frais de transaction, c.-à-d. les frais facturés par l'Agent dépositaire pour les opérations sur titres et les opérations similaires, sont comptabilisés dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets dans le poste « Frais de transaction ».

3 - Commissions de gestion

La Société verse pour les différents compartiments et par Classe d'Actions une commission de gestion à la Société de Gestion. Société calculée et provisionnée chaque jour d'évaluation en pourcentage de l'actif net attribuable à la Classe d'Actions concernée et payable mensuellement à terme échu.

Les taux en vigueur au 31 décembre 2025 sont les suivants :

Compartiments	Classes d'actions	Taux effectif (par année)
Tikehau SubFin Fund	RS	1.10%
	E	0.20%
	I	0.55%
	S	0.60%
	SI	0.50%
	I-R	0.55%
	FS	0.65%
Tikehau Short Duration	R	1.00%
	E	0.20%
	K1	0.50%
	K2	1.00%
	I	0.50%

Tikehau Fund

Autres notes aux états financiers

3 - Commissions de gestion

	I-R	0.50%
	F	0.60%
	SI	0.40%
	SI-R	0.40%
	SF	0.50%
Tikehau International Cross Assets	C	0.20%
	E	0.10%
	I	0.85%
	I-R	0.85%
	R	1.50%
	F	0.90%
	S	0.75%
	SF	0.75%
Tikehau Impact Credit (liquidé le 20/06/25)	R	1.40%
	E	0.15%
	I	0.70%
	I-R	0.70%
	F	0.80%
	S	0.60%
	SI	0.50%
	SI-R	0.50%
	SF	0.70%
Tikehau European Sovereignty Fund	E	0.20%
	I	0.90%
	I-R	0.90%
	R	1.80%
	F	1.00%
	S	0.80%
	SF	0.90%
	R-Temp*	1.80%
	I-Temp*	0.50%
	F-Temp*	0.60%

*Pour les classes d'actions « early bird » de ce compartiment, le pourcentage de commission de gestion applicable est réduit jusqu'à 40 points de base.

4 - Commissions de performance

La Société de gestion a également le droit de recevoir une commission de performance qui est provisionnée à chaque jour d'évaluation et qui est exigible au terme de la période de performance (c.-à-d. une année). La commission de performance est exigible si la variation de la Valeur liquidative par action sur la période de performance est supérieure à celle de l'indice de référence sur la même période, prenant en compte les souscriptions et les rachats.

Les Classes d'actions S et E ne sont assorties d'aucune commission de performance.

Les commissions de performance pour l'année 2025 sont présentées dans la rubrique « Commissions de performance » de l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets.

Compartiments	Classes d'actions	Commissions de performance
Tikehau SubFin Fund	RS	15% de la performance sur l'indicateur de référence (50% de l'indice ICE BofA Contingent Capital (hedged to EUR) + 50% de l'indice ICE BofA Euro Financial Subordinated & Lower Tier-2 Index), net des frais de gestion
	I	15% de la performance sur l'indicateur de référence (50% de l'indice ICE BofA Contingent Capital (hedged to EUR) + 50% de l'indice ICE BofA Euro Financial Subordinated & Lower Tier-2 Index), net des frais de gestion
	I-R	15% de la performance sur l'indicateur de référence (50% de l'indice ICE BofA Contingent Capital (hedged to EUR) + 50% de l'indice ICE BofA Euro Financial Subordinated & Lower Tier-2 Index), net des frais de gestion
	FS	15% de la performance sur l'indicateur de référence (50% de l'indice ICE BofA Contingent Capital (hedged to EUR) + 50% de l'indice ICE BofA Euro Financial Subordinated & Lower Tier-2 Index), net des frais de gestion

Tikehau Fund

Autres notes aux états financiers

4 - Commissions de performance

Tikehau Short Duration	R	10% de la performance sur l'indicateur de référence Euribor 3M + 100 pb, nets de frais de gestion
	K1	10% de la performance sur l'indicateur de référence Euribor 3M + 150 pb, nets de frais de gestion
	K2	10% de la performance sur l'indicateur de référence Euribor 3M + 100 pb, nets de frais de gestion
	I	10% de la performance sur l'indicateur de référence Euribor 3M + 150 pb, nets de frais de gestion
	I-R	10% de la performance sur l'indicateur de référence Euribor 3M + 150 pb, nets de frais de gestion
	F	10% de la performance sur l'indicateur de référence Euribor 3M + 140 pb, nets de frais de gestion
	SF	10% de la performance sur l'indicateur de référence Euribor 3M + 150 pb, nets de frais de gestion
Tikehau International Cross Assets	C	5% du surcroît de rendement par rapport à €STR + 280 pb ,net des frais de gestion
	I	10% du surcroît de rendement par rapport à €STR + 215 pb ,net des frais de gestion
	I-R	10% du surcroît de rendement par rapport à €STR + 215 pb ,net des frais de gestion
	R	10% du surcroît de rendement par rapport à €STR + 150 pb ,net des frais de gestion
	F	10% du surcroît de rendement par rapport à €STR + 210 pb ,net des frais de gestion
	S	10% du surcroît de rendement par rapport à €STR + 225 pb ,net des frais de gestion
	SF	10% du surcroît de rendement par rapport à €STR + 225 pb ,net des frais de gestion
Tikehau Impact Credit (liquidé le 20/06/25)	R	10% du surcroît de rendement par rapport à Euribor 3M + 200bp, net des frais de gestion
	I	10% du surcroît de rendement par rapport à Euribor 3M + 200bp, net des frais de gestion
	I-R	10% du surcroît de rendement par rapport à Euribor 3M + 200bp, net des frais de gestion
	F	10% du surcroît de rendement par rapport à Euribor 3M + 200bp, net des frais de gestion
	S	10% du surcroît de rendement par rapport à Euribor 3M + 200bp, net des frais de gestion
	SI	10% du surcroît de rendement par rapport à Euribor 3M + 200bp, net des frais de gestion
	SI-R	10% du surcroît de rendement par rapport à Euribor 3M + 200bp, net des frais de gestion
	SF	10% du surcroît de rendement par rapport à Euribor 3M + 200bp, net des frais de gestion

En application des orientations ESMA sur les commissions de performance (ESMA34-39-992) et la Circulaire CSSF 20/764, le tableau ci-dessous présente le montant des commissions de performance chargées pour chaque catégorie d'actions concernée ainsi que le pourcentage de ces commissions calculé en fonction de la Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») de la catégorie d'actions. Seules les catégories d'actions pour lesquelles des commissions de performance ont été chargées sont présentées.

Compartiments	Classe d'actions	Code ISIN	Devise du compartiment	Montant des commissions de performance au 31/12/25 (en devise du Compartiment)	VNI Moyenne de la classe d'actions (en devise du Compartiment)	% de la VNI moyenne de la classe d'actions
Tikehau SubFin	Class RS - EUR - Capitalisation	LU1585264176	EUR	10.521,70	29.857.809,76	0,035
	Class RS - EUR - Distribution	LU1585264507	EUR	21,33	16.013.874,71	0,000
	Class RS - USD [H] -Capitalisation	LU1585264333	EUR	128,86	2.783.689,75	0,005
	Class E - EUR - Capitalisation	LU1585264689	EUR	485,37	15.894.965,89	0,003

Tikehau Fund

Autres notes aux états financiers

4 - Commissions de performance

	Class I - EUR - Capitalisation	LU1585264762	EUR	15.679,04	219.749.792,40	0,007
	Class I - CHF [H] - Capitalisation	LU2648589922	EUR	83,38	134.770,02	0,062
	Class I - USD [H] - Capitalisation	LU2648590003	EUR	546,53	429.316,11	0,127
	Class IR - EUR - Capitalisation	LU1585264929	EUR	132,01	1.130.404,87	0,012
	Class FS - EUR - Capitalisation	LU1805016570	EUR	1.846,07	12.581.282,32	0,015
				29.444,29		

Compartiments	Classe d'actions	Code ISIN	Devise du compartiment	Montant des commissions de performance au 31/12/25 (en devise du Compartiment)	VNI Moyenne de la classe d'actions (en devise du Compartiment)	% de la VNI moyenne de la classe d'actions
Tikehau Short Duration	Class R - EUR - Distribution	LU2122903193	EUR	10,82	7.543.875,66	0,000
	Class I - EUR - Distribution	LU1590089832	EUR	0,95	4.592.060,56	0,000
	Class I - USD [H] - Distribution	LU2988697723	EUR	5.492,60	4.137.308,42	0,133
				5.504,37		

Compartiments	Classe d'actions	Code ISIN	Devise du compartiment	Montant des commissions de performance au 31/12/25 (en devise du Compartiment)	VNI Moyenne de la classe d'actions (en devise du Compartiment)	% de la VNI moyenne de la classe d'actions
Tikehau Impact Credit (liquidé le 20/06/25)	Class R - EUR - Capitalisation	LU2349746532	EUR	229,60	3.429.385,31	0,007
	Class I - EUR - Capitalisation	LU2349746888	EUR	31,30	1.485.967,01	0,002
				260,90		

Les montants de rendement du tableau ci-dessus sont ceux accumulés du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025 et ne sont pas nécessairement indicatifs des montants futurs payés pour l'année entière.

5 - Commissions de banque dépositaire

La Société verse des commissions au Dépositaire et à l'Agent administratif conformément aux pratiques en vigueur au Luxembourg. Ces commissions sont calculées à partir de l'actif net journalier des compartiments et sont versées à la fin de chaque mois.

Tikehau Fund

Autres notes aux états financiers

6 - Taxe d'abonnement

En vertu des lois et des réglementations actuellement en vigueur au Luxembourg, la Société est exonérée de la taxe d'abonnement. Les Classes d'actions réservées aux investisseurs institutionnels sont assujetties à une taxe de 0,01 % par an (Classes d'actions I, S, SI and K1) et celles réservées aux investisseurs particuliers sont soumises à une taxe de 0,05 % par an (Classes d'actions E, C, I-R, R, F, SI-R, SF, FS, RS, and K2). La taxe est calculée et exigible chaque trimestre à partir de l'actif net de la Société au terme du trimestre concerné.

7 - Distribution de dividendes

Le Fonds a distribué les dividendes suivants au cours de l'exercice clôturant le 31 décembre 2025 :

Compartiments	Classe d'actions	ISIN	Devise	Dividende	Ex-date	Date de paiement
Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund	RS - EUR - Distribution	LU1585264507	EUR	4,66	30/04/25	02/05/25
Tikehau Fund - Tikehau Short Duration	R - EUR - Distribution	LU2122903193	EUR	3,21	30/04/25	02/05/25
	I - EUR - Distribution	LU1590089832	EUR	3,46	30/04/25	02/05/25
	I-R - EUR - Distribution	LU2122903359	EUR	3,42	30/04/25	02/05/25
	F - EUR - Distribution	LU2122903276	EUR	3,61	30/04/25	02/05/25
Tikehau Fund - Tikehau Impact Credit (liquidé le 20/06/25)	R - EUR - Distribution	LU2349746615	EUR	3,52	30/04/25	02/05/25
	I-R - EUR - Distribution	LU2349747183	EUR	3,64	30/04/25	02/05/25
	F - EUR - Distribution	LU2349747340	EUR	3,31	30/04/25	02/05/25

8 - Mécanisme de "Swing pricing"

Le mécanisme de swing pricing est appliqué sur l'activité de capital au niveau du compartiment Tikehau Impact Credit (liquidé le 20/06/25) et ne traite pas des circonstances spécifiques de chaque transaction individuelle des investisseurs. La Société de Gestion a déterminé que le swing factor ne dépassera pas 2% de la Valeur Liquidative par Classe d'Actions.

La VNI et la VNI par Action indiquées dans les états financiers et dans les " Chiffres clés " ne comprennent pas les ajustements du Swing Pricing.

Au cours de l'exercice, aucun ajustement swing n'a été appliqué.

9 - Collatéral

Au 31 décembre 2025, les compartiments suivants ont reçu ou payé des garanties en espèces pour des transactions sur dérivés dont les détails sont les suivants :

Compartiments	Contreparties	Type de garantie	Devise du compte bancaire	Montant de la garantie reçue dans la devise du compartiment	Montant de la garantie payé dans la devise du compartiment
Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund	Goldman Sachs Intl Ldn	Espèces	EUR	-	370.000,00
Tikehau Fund - Tikehau Short Duration	JP Morgan Chase Bank NA	Espèces	EUR	-	110.000,00
	Goldman Sachs Intl Ldn	Espèces	EUR	-	1.500.000,00
Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets	Goldman Sachs Intl Ldn	Espèces	EUR	-	10.000,00

10 - Transactions avec des parties liées

Au cours de l'année close le 31 décembre 2025, Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets a investi une partie de ses actifs dans d'autres OPC du groupe Tikehau.

11 - Changement dans la composition du portefeuille-titres

Les détails des modifications de la composition du portefeuille pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont disponibles gratuitement sur demande aux actionnaires au siège social de la Société.

Tikehau Fund

Autres notes aux états financiers

12 - Événements significatifs au cours de l'exercice

FONDS	Objet de la modification	Date d'effet
Tikehau Fund - Subfin Fund	En date du 25 janvier 2025, La Société de gestion a décidé de : - Modifier le prospectus de la Société afin de clarifier le fait que les indices de référence utilisés pour les catégories d'actions libellées dans une devise différente de la devise de référence du compartiment TIKEHAU FUND – Tikehau SubFin Fund sont couverts dans la devise des catégories d'actions concernées. Dans ce cadre les indices qui peuvent être utilisés par les Compartiments en tant qu'indicateurs de performance ex-post sont les mêmes que ceux qui servent déjà à calculer la commission de performance, comme plus amplement décrit dans le Prospectus. - Modifier les documents d'informations précontractuelles du compartiment afin de clarifier les caractéristiques environnementales/sociales promues sans modification des critères retenus.	25.01.2025
	En date du 18 avril 2025 la Société de Gestion a décidé de modifier l'annexe relative aux informations précontractuelles du Compartiment TSF afin de supprimer l'engagement extra-financier de maintenir une intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille (« WACI ») inférieure de 20 % à celui du WACI du Nouvel Indice, afin de répondre au dépassement de cette limite par le Compartiment TSF depuis le changement d'indice du fonds survenu le 11 juillet 2024.	18.04.2025
Tikehau Fund - International Cross Assets	En date du 25 janvier 2025, La Société de gestion a décidé de : - Modifier le prospectus de la Société afin de clarifier le fait que les indices de référence utilisés pour les catégories d'actions libellées dans une devise différente de la devise de référence du compartiment TIKEHAU FUND – International Cross Assets sont couverts dans la devise des catégories d'actions concernées. Dans ce cadre les indices qui peuvent être utilisés par les Compartiments en tant qu'indicateurs de performance ex-post sont les mêmes que ceux qui servent déjà à calculer la commission de performance, comme plus amplement décrit dans le Prospectus. - Modifier les documents d'informations précontractuelles du compartiment afin de clarifier les caractéristiques environnementales/sociales promues sans modification des critères retenus.	25.01.2025
Tikehau Fund - Tikehau Impact Credit	En date du 25 janvier 2025, La Société de gestion a décidé de : - Modifier le prospectus de la Société afin de clarifier le fait que les indices de référence utilisés pour les catégories d'actions libellées dans une devise différente de la devise de référence du compartiment TIKEHAU FUND -Tikehau Impact Credit sont couverts dans la devise des catégories d'actions concernées. Dans ce cadre les indices qui peuvent être utilisés par les Compartiments en tant qu'indicateurs de performance ex-post sont les mêmes que ceux qui servent déjà à calculer la commission de performance, comme plus amplement décrit dans le Prospectus. - Modifier les documents d'informations précontractuelles du compartiment afin de clarifier les caractéristiques environnementales/sociales promues sans modification des critères retenus.	25.01.2025
	En date du 11 juin 2025 la Société de Gestion a décidé de procéder à la liquidation du Compartiment, en raison de la faible probabilité que de nouveaux investisseurs souscrivent au Compartiment à l'avenir et que la taille de ce dernier continuera à diminuer, empêchant de le gérer de manière rentable. La Société de Gestion précise que le Compartiment est fermé aux souscriptions depuis le 6 juin 2025, et les rachats ont été suspendus depuis le 10 juin 2025.	11.06.2025
Tikehau Fund - Tikehau European Sovereignty Fund	En date du 25 janvier 2025 la Société de gestion a décidé de : - Modifier le document d'informations précontractuelles du Compartiment au sein du prospectus de la Société afin de clarifier les caractéristiques environnementales/sociales promues par le Compartiment, comme plus amplement décrit dans le Prospectus. - Renommer les catégories d'actions disponibles au sein du Compartiment et de considérer ces catégories d'actions comme « Premiers arrivés » et d'offrir à leurs actionnaires une réduction du pourcentage des commissions de gestion applicables à concurrence de 40 pb.	25.01.2025

Tikehau Fund

Autres notes aux états financiers

12 - Événements significatifs au cours de l'exercice

Tikehau Fund - Tikehau Short Duration	En date du 25 janvier 2025, La Société de gestion a décidé de : • Modifier le prospectus de la Société afin de clarifier le fait que les indices de référence utilisés pour les catégories d'actions libellées dans une devise différente de la devise de référence du compartiment TIKEHAU FUND - Tikehau Short Duration sont couverts dans la devise des catégories d'actions concernées. Dans ce cadre les indices qui peuvent être utilisés par les Compartiments en tant qu'indicateurs de performance ex-post sont les mêmes que ceux qui servent déjà à calculer la commission de performance, comme plus amplement décrit dans le Prospectus. • Modifier les documents d'informations précontractuelles du compartiment afin de clarifier les caractéristiques environnementales/sociales promues sans modification des critères retenus.	25.01.2025
--	---	------------

13 - Événements post-clôture

Un nouveau prospectus a été publié en avril 2026.

Tikehau Fund

**Informations supplémentaires non
auditées**

Informations supplémentaires non auditées

Politique de rémunération

Ce document présente les modalités d'application de la politique de rémunération mise en place au sein de la société Tikehau Investment Management (ci-après « Tikehau IM »).

Cette politique respecte les dispositions relatives à la rémunération figurant dans la réglementation issue des directives 2001/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (ci-après la « Directive AIFM ») et 2014/91/UE du parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (ci-après la « Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

1. CHAMP D'APPLICATION

1.1. Personnel identifié

Le processus d'identification de la population régulée est mené conjointement par la direction des Ressources humaines, la direction de la Conformité et est soumis au « Comité des nominations et rémunérations » de Tikehau Capital, la société mère de Tikehau IM.

Compte tenu de l'organisation interne de Tikehau IM, le personnel identifié (ci-après le « Personnel Identifié ») au sens de la Directive AIFM et de la Directive UCITS V est composé des catégories de personnel suivantes :

- Les dirigeants de Tikehau IM,
- Les gérants de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle, à savoir le responsable des risques, le responsable de l'audit interne et le RCCI de Tikehau IM,
- Les responsables des fonctions supports (Responsables Marketing, RH, administratifs, etc.) de Tikehau IM,
- Tous les collaborateurs ayant une rémunération globale se situant dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques de Tikehau IM, et ayant une incidence significative sur le profil de risque de Tikehau IM ou des OPCVM et des FIA gérés par Tikehau IM.

1.2. Principes de rémunération en vigueur au sein de la société Tikehau IM

La rémunération globale des collaborateurs de la société Tikehau IM est composée des éléments suivants :

- une rémunération fixe,
- une rémunération variable annuelle,
- le cas échéant, une rémunération variable pluriannuelle.

Chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie de ces différentes composantes, en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.

La rémunération variable est déterminée sur la base de la performance financière et extra-financière de Tikehau IM et de la performance individuelle du collaborateur évaluée en fonction de la réalisation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs et de son niveau d'engagement. L'évaluation de la performance individuelle prend en compte la participation du collaborateur à la politique de Tikehau IM en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ci-après « ESG ») qui intègre les problématiques de durabilité ainsi que le respect des procédures applicables en la matière. Elle prend également en compte le respect de la réglementation en vigueur ainsi que des politiques et procédures internes applicables en matière de conformité et de gestion des risques.

Il est précisé que les éventuelles rémunérations variables ne constituent pas un droit acquis, y compris la part reportée qui n'est payée ou acquise que si (i) elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle et de la personne concernée et (ii) son montant est compatible avec la situation financière de Tikehau IM.

Ainsi, le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille et/ou les portefeuilles qu'elle gère enregistrent des performances financières médiocres ou négatives.

Les modalités de rémunération sont établies en conformité avec les dispositions de la réglementation applicable.

Il est enfin précisé que :

- Les rémunérations variables garanties sont interdites, sauf en cas d'embauche à l'extérieur des sociétés du groupe Tikehau Capital. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à la première année.
- Le recours à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance en matière de rémunération ou de responsabilités qui limiteraient la portée des risques contenus dans les dispositifs de rémunération du Personnel Identifié est strictement interdit.

1.3. Dispositif applicable à la part variable de rémunération des Collaborateurs Concernés

La société Tikehau IM a mis en place un système de rémunération variable reportée applicable aux membres du Personnel Identifié qui ne sont pas exclus en application du principe de proportionnalité conformément à la Section 1.4 ci-après (les « Collaborateurs Concernés ») en conformité avec la réglementation en vigueur.

Pour les Collaborateurs Concernés, le dispositif applicable à leur part variable de rémunération est le suivant :

- le versement d'au moins 50% de la part variable de rémunération est reporté ;
- le report du versement de la part variable de rémunération est au minimum de trois ans ;
- la partie reportée de la part variable de rémunération n'est définitivement acquise au collaborateur qu'à la date de son versement effectif et ne peut être perçue par le collaborateur avant ledit versement (cf. Section 1.5 ci-après) ; et
- la partie restante de la part variable de rémunération prend la forme (i) d'un versement en numéraire et/ou (ii) d'une attribution de

Informations supplémentaires non auditées

Politique de rémunération

stock-options, d'actions gratuites et/ou d'actions de performance ne constituant pas des Instruments Financiers Eligibles (tels que définis à la Section 2).

1.4. Structure de la rémunération variable des Collaborateurs Concernés

En application du principe de proportionnalité, Tikehau IM exclut des exigences relatives à la rémunération des Collaborateurs Concernés, tout collaborateur faisant partie du Personnel Identifié :

- dont le montant de la rémunération variable est inférieur à l'un des deux seuils suivants :
 - le pourcentage de la rémunération variable est inférieur à 30% de la rémunération fixe ; ou
 - le montant de la rémunération variable est inférieur à 200 k€ brut ou son équivalent en devises.
- ou
- qui n'a pas d'influence significative sur le profil de risque de Tikehau IM ou des OPCVM et des FIA gérés par Tikehau IM.

Tout Collaborateur Concerné verra sa rémunération variable structurée comme suit :

- 50% au moins de la rémunération variable prendra la forme d'Instruments Financiers Eligibles, pouvant revêtir la forme de Cash Units (cf Section 2.2) et/ou d'actions cotées de Tikehau Capital, société mère de Tikehau IM (cf Section 2.3) et son versement sera reporté sur au minimum 3 ans,
- le paiement reporté en Instruments Financiers Eligibles sera indexé sur la performance d'un indice composé d'OPCVM et de FIA gérés par Tikehau IM (ci-après « Indice de Référence », cf Section 2.1),
- le paiement reporté s'effectuera par tranches égales, et
- la partie restante de la rémunération variable prendra la forme (i) d'un versement en numéraire, versé en année N (date d'attribution de la rémunération variable au titre de l'année précédente) et/ou (ii) d'une attribution, réalisée en année N (date d'attribution de la rémunération variable au titre de l'année précédente), de stock-options, d'actions gratuites et/ou d'actions de performance ne constituant pas des Instruments Financiers Eligibles.

1.5. Les modalités d'acquisition et de versement de la rémunération variable des Collaborateurs Concernés

L'acquisition et le versement des éléments de rémunération variable reportée sont subordonnés (i) à l'atteinte de conditions de performance liées aux résultats de l'entreprise et à des critères individuels (dont notamment une gestion appropriée des risques), (ii) à l'absence de comportement frauduleux ou d'erreur grave en relation avec la réglementation en vigueur ainsi que les politiques et procédures internes applicables en matière de conformité, de gestion des risques et d'ESG et (iii) à une condition de présence.

Ces conditions sont définies de manière précise et explicite lors de l'attribution de cette rémunération.

Lorsque l'une des conditions d'acquisition ci-dessus n'est pas respectée, la part non-acquise de la rémunération variable reportée peut être ainsi réduite, ou ne pas être versée.

Sans préjudice des principes généraux du droit du travail national, dans le cas où la performance de l'activité de Tikehau IM impliquerait la génération d'un résultat net négatif, celle-ci pourra récupérer tout ou partie de la rémunération variable reportée antérieurement, annoncée mais non encore acquise.

2. INSTRUMENTS FINANCIERS ELIGIBLES

2.1. Définition de l'Indice de Référence

Le paiement reporté en Instruments Financiers Eligibles est indexé sur la performance de l'Indice de Référence.

L'Indice de Référence est composé des OPCVM et des FIA gérés par Tikehau IM, représentant les 4 grandes stratégies de gestion de Tikehau IM :

- Les Capital Markets Strategies (anciennement dénommées Stratégies Liquides),
- La Dette Privée,
- Les Actifs réels (anciennement dénommés Immobilier),
- Le Private Equity.

Tikehau IM sélectionnera, au moment de l'attribution de la rémunération variable, le ou les fonds représentatifs de chacune des quatre stratégies en tenant compte de l'avis du responsable des risques et du RCCI et déterminera la pondération de chacune des quatre stratégies sur la base de la ventilation des encours à la clôture de l'exercice auquel se rattache la rémunération variable considérée. Les fonds et leur pondération resteront identiques pendant les années de report pour la rémunération variable se rattachant à un exercice donné.

La performance de l'Indice de Référence sera calculée en mesurant l'évolution de la valeur liquidative par part ou action des fonds concernés entre le 31 décembre de l'exercice précédant la date d'attribution initiale des Instruments Financiers Eligibles et le 31 décembre de l'exercice précédant la date d'acquisition effective des Instruments Financiers Eligibles.

Si un des fonds dont la performance est prise en compte pour le calcul de l'Indice de Référence venait à être liquidé avant la date d'acquisition d'une ou plusieurs tranches de rémunération reportée, il lui serait substitué pour les besoins du calcul de l'Indice de Référence postérieurement à cette liquidation un fonds considéré comme représentatif de la performance de la ligne de métier de Tikehau IM considérée.

Tikehau Fund

Informations supplémentaires non auditées

Politique de rémunération

2.2. Mise en place de Cash Units comme support d'alignement des intérêts

Tikehau IM peut mettre en place un schéma de Cash Units consistant en une rémunération variable en numéraire, bloquée et reportée sur au minimum trois ans par tranche égale, dont la valorisation est assise sur la performance de l'Indice de Référence sur la période considérée.

2.3. Actions Tikehau Capital

Tikehau IM peut recourir à des actions Tikehau Capital en guise d'Instruments Financiers Eligibles.

Ces attributions d'actions gratuites se feraient dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

L'attribution serait structurée en un minimum de trois tranches égales. Le nombre d'actions de chacune des tranches définitivement acquises serait fonction de la performance de l'Indice de Référence.

En cas de performance négative de l'Indice de Référence sur une période considérée, le nombre définitif d'actions attribuées pourra être réduit proportionnellement, et arrondi à l'entier inférieur.

L'attribution d'actions gratuites ne permettant pas l'augmentation du nombre d'actions attribuées, un mécanisme compensatoire sous forme d'Instruments Financiers Eligibles pourrait être mis en place pour compenser le manque à gagner des attributaires.

Ventilation des rémunérations fixes et variables au 31/12/2025

2025	Nombres de personnes	Rémunération fixe (€)	Rémunération variable (€)	Carried Interest et commissions de performance (€)	Total (€)
Personnel de Tikehau IM	310	35,244,127	11,013,964	0	310
Personnel Identifié	74	14,839,747	5,805,4687	0	74
Personnel Concerné	49	10,603,405	4,913,901	0	49

Source : Tikehau IM – Ressources humaines

Tikehau Fund

Informations supplémentaires non auditées

Méthode de détermination du risque global

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

Tikehau Fund

Informations supplémentaires non auditées

Informations relatives à SFTR (*Securities Financing Transactions Regulation*)

La Société n'utilise pas d'instruments relevant du SFTR.

Tikehau Fund

Informations supplémentaires non auditées

Total Expense Ratios ("TER")

L'attention des investisseurs suisses est attirée sur les informations suivantes :

En date du 2 octobre 2017, l'Autorité fédérale des marchés financiers FINMA a autorisé la distribution à des investisseurs non-qualifiés des parts du placement collectif de capitaux TIKEHAU FUND (le "Fonds") en ou à partir de la Suisse conformément à l'art 120 de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006. Le Fonds a été autorisé en Suisse en tant que placement collectif de capitaux étranger.

A l'heure actuelle, deux compartiments sur les trois du Fonds sont autorisés à la distribution à des investisseurs non qualifiés en ou à partir de la Suisse.

- Informations d'ordre général

Description du Fonds	Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois
Société de gestion	Tikehau Investment Management 32 rue de Monceau 75008 Paris, France
Banque dépositaire	CACEIS Bank, Luxembourg Branch 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg
Organe de révision	Ernst & Young SA 35E, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg
Agent représentant en Suisse	CACEIS (SWITZERLAND) SA Route de Signy 35, CH-1260, Nyon, Suisse
Service de paiement en Suisse	CACEIS Bank, Montrouge, Succursale de Nyon/Suisse, Route de Signy 35, CH-1260, Nyon, Suisse

Le Prospectus pour la Suisse, les Key Investor Information Document(s), les Statuts, la Liste des achats et des ventes ainsi que les rapports annuel et semi-annuel pour la Suisse du Fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant Suisse.

- Rétrocessions de commissions

Concernant la distribution en Suisse, la Société de Gestion ou ses délégataires peut verser des rétrocessions aux investisseurs qualifiés énumérés ci-après, détenant selon une appréciation économique des parts de placements collectifs pour des tiers:

- sociétés d'assurances sur la vie
- caisses de pension et autres institutions de prévoyance
- fondations de placement
- directions suisses de fonds
- directions et sociétés étrangères de fonds
- sociétés d'investissement

Lors de la distribution en Suisse, la Société de Gestion ou ses délégataires peut verser des indemnités liées aux activités de distribution aux distributeurs et partenaires de distribution ci-après:

- distributeurs soumis à autorisation au sens de l'art. 13, al. 2, LPCC
- distributeurs libérés de l'obligation d'obtenir une autorisation au sens de l'art. 13, al. 3, LPCC et art. 8, al2 OPCC
- partenaires de distribution qui placent les parts de placements collectifs exclusivement auprès d'investisseurs institutionnels dont la trésorerie est gérée à titre professionnel
- partenaires de distribution qui placent les parts de placements collectifs exclusivement sur la base d'un mandat écrit de gestion de fortune.

Les rétrocessions ne sont pas considérées comme des rabais, même si elles sont au final intégralement ou partiellement reversées aux investisseurs.

Conformément au droit suisse, les bénéficiaires de ces rétrocessions sont tenus de garantir une publication transparente et informent spontanément et gratuitement les investisseurs des rémunérations qu'ils pourraient recevoir pour la distribution.

Sur demande, ils sont tenus de communiquer les montants effectivement perçus pour la distribution des placements collectifs de capitaux aux investisseurs.

Tikehau Investment Management ainsi que ses mandataires ne paient aucun rabais lors de la distribution en Suisse ou à partir de la Suisse pour réduire les frais et coûts revenant aux investisseurs et imputés au fonds.

Tikehau Fund

Informations supplémentaires non auditées

Total Expense Ratios ("TER")

- Publication du fonds

Toutes les publications du Fonds en Suisse sont effectuées sur le site Internet de fundinfo AG (www.fundinfo.com).

- Publication des prix

Les prix des parts du Fonds seront publiés avec la mention « commissions non comprises » sur le site Internet de fundinfo AG (www.fundinfo.com) chaque jour et à chaque émission et rachat des parts.

- Lieu d'exécution et for

Le lieu d'exécution et le for pour tout litige relatif à la distribution en Suisse des parts du Fonds sont au siège du Représentant Suisse.

Performances au 31 décembre 2025

<u>Compartiments</u>	<u>Classes d'actions</u>	<u>31 décembre 2024</u>	<u>31 décembre 2025</u>
Tikehau SubFin Fund	RS – EUR (C1)	10.09%	5.91%
	RS – EUR (D1)	4.91%	1.45%
	RS – USD [H] (CD)	12.05%	8.09%
	E – EUR (C6)	12.30%	6.87%
	I – EUR (C7)	11.21%	6.53%
	I – CHF [H] (C3)	8.35%	4.16%
	I – USD [H] (C4)	12.99%	8.69%
	S – EUR (C9)	11.90%	6.49%
	I-R – EUR (C8)	11.07%	6.50%
	FS – EUR (C2)	11.26%	6.37%
Tikehau Short Duration	R - EUR (C1)	4.54%	2.93%
	R - EUR (D2)	1.70%	-0.38%
	R - CHF [H] (C2)	1.80%	0.58%
	R – USD [H] (C3)	6.13%	5.14%
	R - GBP [H] (C4)	5.90%	4.99%
	E - EUR (C5)	5.39%	3.74%
	K1 - EUR (C6)	5.12%	3.48%
	K2 - EUR (C7)	4.54%	2.93%
	I - EUR (C8)	5.11%	3.49%
	I - EUR (D1)	1.66%	-0.39%
	I - CHF [H] (C9)	2.37%	1.15%
	I - USD [H] (CD)	6.71%	5.64%
	I - USD [H] (D6)	-	-
	I-R - EUR (CA)	5.07%	3.45%
	I-R - EUR (D4)	1.64%	-0.35%
	I-R - CHF [H] (CG)	2.34%	1.07%
	F - EUR (CB)	4.96%	3.35%
	F - EUR (D3)	1.67%	-0.39%
	F - CHF [H] (CF)	2.21%	0.98%
	SI - EUR (CC)	5.21%	3.59%
Tikehau International Cross Assets	SI-R - EUR (CH)	5.17%	3.55%
	SF - EUR (CE)	5.07%	3.45%
	C - EUR (C1)	7.77%	6.40%
	E - EUR (C2)	7.87%	6.50%
	I - EUR (C3)	7.11%	5.75%
	I-R - EUR (C6)	22.28%	1.58%
Tikehau Impact Crédit (liquidé le 20/06/25)	R - EUR (C4)	6.34%	24.89%
	F - EUR (C5)	-10.55%	-7.54%
	S - EUR (C9)	7.22%	5.85%
	R - EUR (C1)	6.93%	-
	R - EUR (D1)	3.89%	-
	E - EUR (C2)	8.29%	-
Tikehau Impact Crédit (liquidé le 20/06/25)	I - EUR (C3)	7.58%	-
	I - USD [H] (C4)	9.36%	-
	I-R - EUR (C5)	7.92%	-
	I-R - EUR (D2)	3.56%	-
	F - EUR (C6)	7.86%	-
	F - EUR (D3)	2.68%	-
	S - EUR (C7)	8.31%	-
	SI - EUR (C9)	7.95%	-
	SI-R - EUR (CA)	8.36%	-
	SF - EUR (C8)	7.91%	-

Tikehau Fund

Informations supplémentaires non auditées

Total Expense Ratios ("TER")

Tikehau European Sovereignty Fund	E - EUR (C6)	-	5.89%
	I - EUR (C3)	3.61%	16.77%
	R - EUR (C4)	2.64%	13.24%
	F - EUR (C5)	3.47%	26.37%

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance courante ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et de rachats de chaque part.

Compartiment Tikehau Subfin Fund

TOTAL EXPENSE RATIO - TER* - (non audité)

TER % = [Charges d'exploitation / Fortune moyenne] x 100

Actions	ISIN	Frais de fonctionnement et de gestion (en %)	Taux de surperformance (en %)	TER (en %)
RS - EUR - Capitalisation (C1)	LU1585264176	1.28	0.04	1.25
RS - EUR - Distribution (D1)	LU1585264507	1.25	0.00	1.25
RS - USD [H] - Capitalisation (CD)	LU1585264333	1.26	0.00	1.26
E - EUR - Capitalisation (C6)	LU1585264689	0.35	0.00	0.35
I - EUR - Capitalisation (C7)	LU1585264762	0.67	0.01	0.66
I - CHF [H] - Capitalisation (C3)	LU2648589922	*	*	*
I - USD [H] - Capitalisation (C4)	LU2648590003	0.77	0.13	0.64
S - EUR - Capitalisation (C9)	LU1585264846	0.71	0.00	0.71
I-R - EUR - Capitalisation (C8)	LU1585264929	0.71	0.01	0.70
FS - EUR - Capitalisation (C2)	LU1805016570	0.82	0.01	0.80

* TER non calculé car non représentatif

Compartiment Tikehau Short Duration

TOTAL EXPENSE RATIO - TER* - (non audité)

TER % = [Charges d'exploitation / Fortune moyenne] x 100

Actions	ISIN	Frais de fonctionnement et de gestion (en %)	Taux de surperformance (en %)	TER (en %)
R - EUR - Capitalisation (C1)	LU1585265066	1.14	0.00	1.14
R - EUR - Distribution (D2)	LU2122903193	1.14	0.00	1.14
R - CHF [H] - Capitalisation (C2)	LU1585265140	1.14	0.00	1.14
R - USD [H] - Capitalisation (C3)	LU1585265223	1.14	0.00	1.14
R - GBP [H] - Capitalisation (C4)	LU1585265496	1.14	0.00	1.14
E - EUR - Capitalisation (C5)	LU1585265579	0.36	0.00	0.36
K1 - EUR - Capitalisation (C6)	LU1585265652	0.60	0.00	0.60
K2 - EUR - Capitalisation (C7)	LU1585265736	1.14	0.00	1.14
I - EUR - Capitalisation (C8)	LU1585265819	0.60	0.00	0.60
I - EUR - Distribution (D1)	LU1590089832	0.60	0.00	0.60
I - CHF [H] - Capitalisation (C9)	LU1585265900	0.60	0.00	0.60
I - USD [H] - Capitalisation (CD)	LU2098119105	0.60	0.00	0.60
I - USD [H] - Distribution (D6)	LU2988697723	0.79**	0.13**	0.66**
I-R - EUR - Capitalisation (CA)	LU1585266114	0.64	0.00	0.64
I-R - EUR - Distribution (D4)	LU2122903359	0.63	0.00	0.63
I-R - CHF [H] - Capitalisation (CG)	LU2122902971	0.64	0.00	0.64
F - EUR - Capitalisation (CB)	LU1805016810	0.74	0.00	0.74
F - EUR - Distribution (D3)	LU2122903276	0.74	0.00	0.74
F - CHF [H] - Capitalisation (CF)	LU2122902898	0.74	0.00	0.74
SI - EUR - Capitalisation (CC)	LU2098116341	0.50	0.00	0.50

Tikehau Fund

Informations supplémentaires non auditées

Total Expense Ratios ("TER")

SI-R - EUR - Capitalisation (CH)	LU2242761257	0.54	0.00	0.54
SF - EUR - Capitalisation (CE)	LU2098119287	0.64	0.00	0.64

** TER annualisé

Compartiment Tikehau International Cross Assets

TOTAL EXPENSE RATIO - TER* - (non audité)

TER % = [Charges d'exploitation / Fortune moyenne] x 100

Actions	ISIN	Frais de fonctionnement et de gestion (en %)	Taux de surperformance (en %)	TER (en %)
C - EUR - Capitalisation (C1)	LU2147879204	0.36	0.00	0.36
E - EUR - Capitalisation (C2)	LU2147879386	0.27	0.00	0.27
I - EUR - Capitalisation (C3)	LU2147879469	0.98	0.00	0.98
I-R - EUR - Capitalisation (C6)	LU2147879899	1.01	0.00	1.01
R - EUR - Capitalisation (C4)	LU2147879543	1.66	0.00	1.66
F - EUR - Capitalisation (C5)	LU2147879626	1.06	0.00	1.06
S - EUR - Capitalisation (C9)	LU2147880129	0.88	0.00	0.88

Compartiment Tikehau Impact Crédit (liquidé le 20/06/25)

TOTAL EXPENSE RATIO - TER* - (non audité)

TER % = [Charges d'exploitation / Fortune moyenne] x 100

Actions	ISIN	Frais de fonctionnement et de gestion (en %)	Taux de surperformance (en %)	TER (en %)
R - EUR - Capitalisation (C1)	LU2349746532	***	***	***
R - EUR - Distribution (D1)	LU2349746615	***	***	***
E - EUR - Capitalisation (C2)	LU2349746706	***	***	***
I - EUR - Capitalisation (C3)	LU2349746888	***	***	***
I - USD [H] - Capitalisation (C4)	LU2349746961	***	***	***
I-R - EUR - Capitalisation (C5)	LU2349747001	***	***	***
I-R - EUR - Distribution (D2)	LU2349747183	***	***	***
F - EUR - Capitalisation (C6)	LU2349747266	***	***	***
F - EUR - Distribution (D3)	LU2349747340	***	***	***
S - EUR - Capitalisation (C7)	LU2349747423	***	***	***
SI - EUR - Capitalisation (C9)	LU2349747779	***	***	***
SI-R - EUR - Capitalisation (CA)	LU2349747852	***	***	***
SF - EUR - Capitalisation (C8)	LU2349747696	***	***	***

*** TER non calculé car classe fermée

Compartiment Tikehau European Sovereignty Fund

TOTAL EXPENSE RATIO - TER* - (non audité)

TER % = [Charges d'exploitation / Fortune moyenne] x 100

Actions	ISIN	Frais de fonctionnement et de gestion (en %)	Taux de surperformance (en %)	TER (en %)
E - EUR - Capitalisation (C6)	LU2753535744	*	*	*
I - EUR - Capitalisation (C3)	LU2737749635	0.80	0.00	0.80
R - EUR - Capitalisation (C4)	LU2737748660	2.12	0.00	2.12
F - EUR - Capitalisation (C5)	LU2737749981	0.95	0.00	0.95

* TER non calculé car non représentatif

Tikehau Fund

Informations supplémentaires non auditées

Informations relatives au règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*)

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

Tikehau Fund

Informations supplémentaires non auditées

PRISE EN COMPTE DU CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE

L'environnement économique et géopolitique demeure incertain et pourrait, le cas échéant, avoir une incidence négative sur les entreprises ou actifs dans lesquels les fonds gérés par la société de gestion ont investi, en ce qui concerne leurs valorisations, leur situation de trésorerie, leurs perspectives et leur capacité à distribuer des dividendes, à payer des intérêts ou, plus généralement, à respecter leurs obligations. La société de gestion reste extrêmement prudente en ce qui concerne les nouvelles opportunités et l'environnement macroéconomique actuel l'incite à conserver une approche rigoureuse et disciplinée lors de ses décisions d'investissement.

DÉONTOLOGIE

Informations relatives aux opérations effectuées durant l'exercice et portant sur les titres pour lesquels la Société de gestion est informée que son groupe a un intérêt particulier.

	Valeur nette d'inventaire en EUR
<i>Titres émis par le groupe promoteur</i>	Néant
<i>Créances émises par le groupe promoteur</i>	Néant
<i>OPCVM émis par le groupe promoteur</i>	4 141 002,80 (Tikehau Listed Real Estate – catégorie d'actions E-Acc-EUR, géré par Sofidy, société de gestion d'actifs de Tikehau Capital Group)

DÉLÉGATION DE LA GESTION FINANCIÈRE

Conformément aux dispositions reprises dans le prospectus de Tikehau Fund SICAV, la société de gestion a sous-délégué une partie de la gestion de portefeuille et/ou octroyé le statut de Conseiller d'investissement aux entités suivantes, en fonction des compartiments concernés :

- Tikehau Investment Management Asia PTE LTD – société de gestion de portefeuille agréée par la MAS (Monetary Authority of Singapore) sous le numéro CMS100458-1. 12 Marina View, #23-06 Asia Square Tower 2, Singapour 018961
- Tikehau Capital North America LLC – société de conseil en investissement enregistrée auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission (SEC). Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Newcastle County, Delaware 19801, États-Unis d'Amérique. La Société de gestion peut déléguer à Tikehau Capital North America LLC la gestion financière des investissements réalisés aux États-Unis et au Canada et/ou dans des titres libellés en dollars canadiens ou américains.

POLITIQUE DE MEILLEURE EXÉCUTION ET DE SÉLECTION

MEILLEURE SÉLECTION – Politique de sélection des intermédiaires de marché

Pour l'exécution des transactions pour le compte des fonds gérés, Tikehau IM peut faire appel à des intermédiaires de marché ou « courtiers ».

Instruments financiers concernés :

- Actions et instruments assimilés
- Obligations et instruments du marché monétaire
- Contrats à terme financiers (tels que les futures, les options et tout autre instrument de cette nature autorisé en vertu de la documentation juridique des fonds gérés)

Sélection des intermédiaires de marché :

Les intermédiaires de marché sont sélectionnés à l'initiative du Front Office (négociateur), qui soumet sa demande à différents départements de Tikehau IM (Middle Office, Conformité et Risque notamment) afin qu'ils puissent mener à bien la procédure de due diligence interne habituelle. Tikehau IM choisit avec soin les intermédiaires auxquels elle fait appel, et l'intégration d'un nouvel intermédiaire de marché n'intervient qu'à l'issue de ladite due diligence, pour s'assurer de son intégrité notamment. Tikehau IM se réserve le droit de refuser d'entrer en relation avec un intermédiaire proposé si celui-ci ne répond pas aux exigences internes.

La sélection des intermédiaires de marché repose notamment sur leur capacité à satisfaire les critères suivants :

- Réputation et reconnaissance du marché
- Politique de meilleure exécution adoptée
- Niveau des prix proposés par rapport à la liquidité disponible
- Qualité des services d'exécution des ordres et des services d'aide à la décision d'investissement (y compris la recherche)
- Qualité et respect des délais de règlement/livraison (middle office et back office)
- Étendue des services proposés
- Niveau de transparence proposé
- Coûts et frais

Informations supplémentaires non auditées

Tikehau IM tient une liste des intermédiaires de marché autorisés et mène des procédures de due diligence régulières tout au long de la relation d'affaires afin de décider de la poursuivre ou non. Tikehau IM se réserve également le droit d'interrompre et de mettre fin à une relation d'affaires en cas d'événements exceptionnels et/ou si l'intermédiaire autorisé ne répond plus aux exigences internes.

Par ailleurs, Tikehau IM veille à être systématiquement qualifié par les intermédiaires de « client professionnel » au sens de la Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers (MiFID II) afin de bénéficier de l'obligation de meilleure exécution qui leur incombe en vertu de ce statut.

Évaluation des intermédiaires de marché sélectionnés :

Les intermédiaires de marché sélectionnés font l'objet d'une évaluation régulière par les différents départements de Tikehau IM (Front Office, Middle Office, Conformité et Risque), dont les résultats sont officialisés à l'occasion du « Comité des courtiers et des contreparties » (*Brokers and Counterparties Committee*), qui se tient tous les trimestres. Ce comité évalue les intermédiaires de marché sur la base des critères suivants :

- Niveau de prix par rapport à la liquidité proposée
- Qualité de l'exécution des ordres
- Qualité des services d'aide à la décision d'investissement
- Étendue des services proposés
- Qualité du traitement administratif (règlement/livraison)
- Niveau de transparence proposé
- Disponibilité et réactivité
- Coûts et frais
- Incidents éventuels

Tikehau IM prend en compte les résultats de ces évaluations dans la répartition des volumes de courtage et la poursuite de ses relations commerciales avec les intermédiaires.

Critères de sélection d'un intermédiaire de marché (pour exécution) :

Pour déterminer quel est l'intermédiaire le plus à même de fournir la meilleure exécution pour les ordres transmis, les équipes de négociation tiennent compte des facteurs suivants :

- Caractéristiques et contraintes du portefeuille
- Caractéristiques et spécificités de l'intermédiaire
- Prix proposés
- Coûts associés
- Rapidité d'exécution
- Probabilité d'exécution et règlement
- Taille et nature de l'ordre
- Toute autre considération liée à l'exécution d'un ordre

Une matrice ventilée selon les différents critères (y compris leur hiérarchisation) et les lieux d'exécution par type d'instrument financier sont disponibles dans l'Annexe reprenant la politique de meilleure exécution et de sélection, disponible sur le site Internet de la société de gestion : <https://www.tikehaucapital.com/en/site-services/regulatory-notice>

MEILLEURE EXÉCUTION – Politique d'exécution des ordres

Dans le cadre de l'exécution de transactions pour le compte de fonds gérés, Tikehau IM peut exécuter elle-même les transactions découlant des décisions d'investissement prises par les gérants en dehors des marchés réglementés dont elle n'est pas membre, sur des marchés dits « organisés » (tels que les Systèmes multilatéraux de négociation, SMN) et de gré à gré. Les transactions sont alors exécutées vis-à-vis de contreparties qui réalisent des transactions pour leur compte propre (certaines peuvent systématiquement internaliser diverses catégories d'instruments financiers tels que les obligations en vertu de MiFID II). Par conséquent, la société de gestion est tenue d'appliquer le principe de la « meilleure exécution », c'est-à-dire l'obligation de prendre toutes les mesures suffisantes pour obtenir le meilleur résultat possible pour les fonds gérés lors de l'exécution des ordres.

Instruments financiers concernés :

- Actions et instruments assimilés
- Obligations et instruments du marché monétaire
- Produits dérivés (tels que les options, les swaps [y compris les swaps de rendement total], les forwards, les swaps de défaut de crédit et tout autre instrument de cette nature autorisé en vertu de la documentation juridique des fonds gérés)

Plateforme de négociation concernée :

- Systèmes multilatéraux de négociation (« SMN »)
- Opérations de gré à gré (« OTC »), y compris les exécutions vis-à-vis de contreparties qui internalisent systématiquement certains instruments financiers

Tikehau Fund

Informations supplémentaires non auditées

Sélection des Systèmes multilatéraux de négociation (« SMN »)

Dans le cadre de l'exécution de transactions pour le compte de fonds gérés, Tikehau IM peut réaliser elle-même des transactions sur des Systèmes multilatéraux de négociation (« SMN ») ou des marchés dits « organisés » dont elle est membre.

La sélection des SMN sur lesquels le négociateur peut exécuter des transactions se déroule selon le même processus que celle des intermédiaires de marché mentionnée ci-dessus, la procédure de due diligence étant appliquée aux gérants/opérateurs du système de négociation proposé. Il en va de même pour leur évaluation.

Les critères de sélection des SMN sont les suivants :

- Réputation et reconnaissance du marché
- Régulation de la plateforme par une autorité de régulation des marchés financiers établie dans un pays de l'UE ou dans un pays tiers équivalent
- Existence et robustesse du dispositif d'admission des participants
- Éventail d'instruments couverts
- Qualité de l'outil et des services rendus
- Coûts et frais
- Liquidité offerte par la plateforme

Sélection des contreparties (OTC)

Les contreparties sont sélectionnées à l'initiative du Front Office (négociateur), qui soumet sa demande à différents départements de Tikehau IM (Middle Office, Conformité et Risque notamment) afin qu'ils puissent mener à bien la procédure de due diligence interne habituelle.

Tikehau IM choisit avec soin les contreparties avec lesquelles elle exécute des transactions, et l'intégration d'une nouvelle contrepartie n'intervient qu'à l'issue de ladite due diligence, pour s'assurer de son intégrité notamment. Tikehau IM se réserve le droit de refuser d'entrer en relation avec une contrepartie proposée si celle-ci ne répond pas aux exigences internes.

La sélection des contreparties repose notamment sur leur capacité à satisfaire les critères suivants :

- Réputation et reconnaissance du marché
- Niveau des prix proposés par rapport à la liquidité disponible
- Qualité et respect des délais de règlement/livraison (middle office et back office)
- Niveau de transparence proposé

Tikehau IM tient une liste des contreparties autorisées et mène des procédures de due diligence régulières tout au long de la relation d'affaires afin de décider de la poursuivre ou non. Tikehau IM se réserve également le droit d'interrompre et de mettre fin à une relation d'affaires en cas d'événements exceptionnels et/ou si la contrepartie autorisée ne répond plus aux exigences internes.

À noter par ailleurs que l'exécution des futures de gré à gré a lieu uniquement avec des contreparties avec lesquelles un accord ISDA/CSA a été conclu au préalable.

Évaluation des contreparties sélectionnées :

Les contreparties sélectionnées font l'objet d'une évaluation régulière par les différents départements de Tikehau IM (Front Office, Middle Office, Conformité et Risque), dont les résultats sont officialisés à l'occasion du « Comité des courtiers et des contreparties » (*Brokers and Counterparties Committee*), qui se tient tous les trimestres. Ce comité évalue les intermédiaires de marché sur la base des critères suivants :

- Niveau de prix par rapport à la liquidité proposée
- Qualité de l'exécution des ordres
- Qualité du traitement administratif (règlement/livraison)
- Niveau de transparence proposé
- Disponibilité et réactivité
- Incidents éventuels

Tikehau IM prend en compte les résultats de ces évaluations dans la répartition des volumes d'exécution et la poursuite de ses relations commerciales avec les contreparties.

Critères de sélection d'une contrepartie (pour exécution) :

Tikehau IM prend en compte les critères suivants afin de garantir la meilleure exécution des ordres, que les transactions soient exécutées sur un SMN ou de gré à gré :

- Caractéristiques et contraintes du portefeuille

Tikehau Fund

Informations supplémentaires non auditées

- Caractéristiques et spécificités de la contrepartie
- Prix proposés
- Coûts associés éventuels
- Rapidité d'exécution
- Probabilité d'exécution et règlement
- Taille et nature de l'ordre
- Toute autre considération liée à l'exécution d'un ordre

Les gérants de portefeuille et le négociateur chargé de l'exécution sont tenus de choisir, au mieux de leur jugement, la contrepartie la plus à même d'exécuter la transaction prévue de la meilleure façon possible, en donnant toujours la priorité aux intérêts ultimes des investisseurs.

Une matrice ventilée selon les différents critères (y compris leur hiérarchisation) et les lieux d'exécution par type d'instrument financier sont disponibles dans la politique de meilleure exécution et de sélection, disponible sur le site Internet de la société de gestion : <https://www.tikehaucapital.com/en/site-services/regulatory-notice>. Dans la grande majorité des cas, les transactions sont exécutées sur une base concurrentielle, où le meilleur prix disponible après avoir sollicité plusieurs contreparties est le principal critère intervenant dans le choix de la contrepartie pour les transactions. Toutefois, d'autres facteurs peuvent être pris en compte pour choisir une contrepartie, comme la date de livraison effective, des dates de règlement irrégulières, etc.

Prévention des conflits d'intérêts

Conformément à la réglementation, Tikehau IM a adopté les mesures suivantes, résumées ci-dessous, pour éliminer le risque de conflits d'intérêts entre un ou plusieurs fonds gérés et garantir l'égalité entre les investisseurs :

- Préallocation, regroupement et horodatage des ordres, avec attribution des quantités exécutées au prorata de l'allocation initiale en cas d'exécution partielle.
- Supervision des transactions entre fonds gérés ou « transactions croisées », sous réserve de l'approbation préalable des départements Risque et Conformité, lesquels examinent les intérêts de tous les portefeuilles concernés par l'opération et s'assurent que les prix proposés pour exécution sont appropriés. Les transactions sont exécutées par la Société de gestion elle-même sur les SMN ou par le biais d'un intermédiaire de marché. Il convient de noter que ces transactions restent ponctuelles.
- Souscription à des fonds gérés par Tikehau IM : la souscription doit être autorisée par la documentation juridique des fonds concernés, et Tikehau IM choisit de ne pas facturer de commissions de gestion pour les fonds dans lesquels elle investit, évitant ainsi une « double » facturation des commissions de gestion à des fins de transparence.

Liste des intermédiaires et des contreparties utilisés en 2025 pour les transactions sur dérivés de gré à gré

Entité	Identifiant d'entité juridique
CACEIS BANK	96950023SCR9X9F3L662
SOCIETE GENERALE	O2RNE8IBXP4R0TD8PU41
J.P. MORGAN SE	549300ZK53CNGEEI6A29
BNP PARIBAS	R0MUWSFPU8MPRO8K5P83
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE (GSBE)	8IBZUGJ7JPLH368JE346

RAPPORT SUR LES FRAIS D'INTERMÉDIATION

Conformément aux dispositions de l'article 321-122 du Règlement général de l'AMF, les sociétés de gestion d'OPCVM sont tenues de rendre compte des frais d'intermédiation versés annuellement dès lors que ceux-ci représentent un montant supérieur à 500 000 EUR. Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Tikehau Investment Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site Internet de Tikehau Investment Management : <https://www.tikehaucapital.com/fr/site-services/regulatory-notice>

POLITIQUE DE VOTE ET D'ENGAGEMENT

La politique de vote et d'engagement actionnarial appliquée par la Société de gestion à tous les OPC qu'elle gère peut être consultée sur le site Internet de Tikehau Investment Management <https://www.tikehaucapital.com/> ou au siège social de la Société de gestion, conformément aux articles L. 533-22 et R 533-16 du Code monétaire et financier français.

CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

En application des dispositions de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, l'information relative aux modalités de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance figure sur le site Internet de la société de gestion : <https://www.tikehaucapital.com/>

Tikehau Fund

Informations supplémentaires non auditées

ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES AYANT IMPACTÉ LE FONDS

La Directive européenne « AIFM II », adoptée le 13 mars 2024, doit être transposée dans le droit national de chaque État membre de l'Union européenne au plus tard pour le 16 avril 2026. Ce nouveau cadre réglementaire introduit des changements importants pour les fonds OPCVM dans les domaines suivants : la délégation, la conservation des actifs, la divulgation d'informations à des fins de surveillance et la gestion du risque de liquidité. Il prévoit une mise en œuvre par étapes, avec des périodes de transition : certaines dispositions s'appliqueront à partir d'avril 2026, tandis que d'autres n'entreront en vigueur qu'en 2027.

À la date du présent document, les textes définitifs applicables n'ont pas encore été publiés et leur transposition en droit national n'est pas terminée.

Tikehau Investment Management, la société de gestion, suit de près l'entrée en vigueur de cette directive et anticipe ses impacts autant que possible afin d'assurer la conformité des fonds concernés dans les délais requis.

Les informations suivantes concernant l'identification des impacts de l'entrée en vigueur de la directive pour les compartiments de Tikehau Fund SICAV ne sont donc pas définitives. En cas d'évolution ultérieure, la société de gestion communiquera toute information pertinente aux investisseurs, conformément aux exigences réglementaires applicables.

La société de gestion est arrivée à la conclusion que le principal impact à court terme (moins d'un an) pour les compartiments de Tikehau Fund SICAV est l'introduction obligatoire d'un deuxième outil de gestion de la liquidité pour les compartiments suivants :

- Tikehau European Sovereignty Fund
- Tikehau SubFin Fund
- Tikehau International Cross Assets
- Tikehau Short Duration

À partir du 16 avril 2026, la directive AIFM exige l'introduction d'au moins deux outils de gestion de la liquidité dans la documentation réglementaire des fonds. Ces dispositions visent à renforcer la résilience des fonds et la protection des investisseurs.

- Plafonnement des rachats (« seuils »)
- Prolongation des délais de préavis
- Rachat en nature
- Commissions de rachat
- Swing pricing
- Droits ajustables (commission anti-dilution)
- Double tarification

Au 31 décembre 2025, tous les compartiments de la SICAV sont assortis du mécanisme quantitatif de seuils, c'est-à-dire de plafonnement des rachats. Le prospectus de la SICAV prévoit en effet ce mécanisme, qui permet à la société de gestion, à la discrétion du conseil d'administration, de reporter tout ou partie des rachats à la date de valorisation suivante lorsque les demandes de rachat à une date de valorisation donnée dépassent 10 % de la valeur nette d'inventaire des actions d'un compartiment.

La société de gestion mettra donc en place, pour chaque compartiment, un deuxième outil de gestion de la liquidité de nature qualitative, qui tient compte des caractéristiques et de la stratégie de chaque compartiment.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE, À PARTIR DE JANVIER 2026 OU AU-DELÀ (ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MODIFIÉS)

À la date du présent document, la société de gestion n'a pas identifié de changements postérieurs à la clôture autres que ceux mentionnés à la section précédente « Évolutions réglementaires ayant impacté le Fonds ».

SWING PRICING

Au 31/12/2025, aucun des compartiments n'est assorti d'un mécanisme de swing pricing.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Tikehau SubFin Fund (le « Compartiment »)
Identifiant d'entité juridique : 222100SNB56F1LE09J94

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

☒ ☐ **Non**

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Veuillez consulter les calculs pour les publications SFDR périodiques de Tikehau pour de plus amples informations sur les sources de données, les méthodologies et les limites.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment promeut les caractéristiques environnementales/sociales suivantes :

1. Le Compartiment promeut des garanties environnementales et sociales minimales en appliquant des critères d'exclusion relatifs aux produits et pratiques commerciales ayant démontré un impact négatif sur l'environnement ou la société.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

2. Le Compartiment promeut les pratiques commerciales qui respectent le Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, en écartant les entreprises qui violent ces principes.

3. Le Compartiment s'abstient d'investir dans des sociétés présentant un risque ESG élevé et limite ses investissements dans les sociétés présentant un risque ESG moyen. Les investissements dans des sociétés classées comme présentant un risque ESG moyen font l'objet d'un examen par le groupe de travail Conformité-Risques-ESG, lequel s'appuie sur les domaines d'expertise respectifs. Ce groupe de travail émet un avis favorable ou défavorable, qui sera pris en compte dans la décision d'investissement.

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du SFDR, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable et ne s'engage actuellement pas à réaliser des investissements durables au sens du SFDR ou du règlement taxinomie.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Pendant la période de référence (2025), nous avons collecté les informations suivantes sur les indicateurs de durabilité du Compartiment :

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2025 (moyenne annuelle)	Commentaire
Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0	Le Compartiment n'a pas investi dans des entreprises qui ne respectent pas la Politique d'exclusion.
Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0	Le Compartiment n'a pas investi dans des entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE.
Score ESG des entreprises en portefeuille	Répartition par niveau de risque ESG	Pourcentage (des investissements promouvant des caractéristiques E/S)	- Risque ESG acceptable : 97,93 % - Risque ESG moyen : 0,35 % - Risque ESG élevé : 0,00 % - Non évalués : 1,81 %	Au moins 90 % des entreprises étaient notées et le Compartiment n'a pas investi dans des entreprises présentant un risque ESG élevé.

Au cours du T1 2025, le Compartiment a enfreint son engagement non financier visant à maintenir l'intensité carbone du portefeuille (WACI) à un niveau inférieur de 20 % à celui de son indice de référence en raison d'un changement d'indice de référence en juillet 2024 ; la société de gestion a décidé de ne pas ajuster le portefeuille ou la politique d'investissement, dès lors que cela modifierait indûment le profil de risque du compartiment et que le nouvel indice de référence reste adapté à la stratégie du compartiment. La société de gestion a plutôt choisi de supprimer la contrainte WACI de ses engagements non financiers, en mettant à jour la documentation du compartiment, tout en confirmant que les autres engagements en matière de durabilité restent inchangés. Les actionnaires conservent le droit de demander le rachat de leurs actions sans frais. Cette modification est effective dans le document d'informations précontractuelles SFDR des compartiments depuis le 28 avril 2025. Par conséquent, la WACI n'est plus incluse dans les indicateurs de durabilité du compartiment et n'est pas divulguée pour 2025 dans le tableau ci-dessus.

Aucune entreprise n'a enfreint la Politique d'exclusion ni le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE en 2025.

Au cours de la période sous revue, le Compartiment était principalement investi dans des entreprises présentant un « Risque ESG acceptable », et plus de 90 % des entreprises étaient notées.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2024 ¹	Valeur en 2023
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du Fonds par rapport à son Indice de référence ²	Intensité carbone moyenne pondérée (moyenne annuelle)	Tonnes de CO2e/million d'euros de chiffre d'affaires	T1 et T2 2024 - Compartiment : 2,38 - Indice de référence : 19,14 - Résultat : 88 % de moins pour le Compartiment par rapport à son Indice de référence T3 et T4 2024 : - Compartiment : 2,13 - Indice de référence : 1,52 - Résultat : 40 % de plus pour le Fonds par rapport à son Indice de référence	- Compartiment : 919 - Univers d'investissement : 655 - Résultat : 40 % de plus pour le Compartiment par rapport à son univers d'investissement

¹ Du fait de la mise en place d'un nouvel indice de référence le 11 juillet 2024, le cumul avec la période précédente n'est pas pertinent.

² La WACI du Fonds et de l'indice de référence est désormais calculée sur la base des émissions de scopes 1 et 2, alors qu'elle l'était sur la base des émissions de scopes 1, 2 et 3 lors des périodes précédentes.

Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0	0
Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0	0
Score ESG des entreprises en portefeuille conformément à la grille d'analyse interne ¹	Répartition par niveau de risque ESG	Pourcentage (des investissements promouvant des caractéristiques E/S)	- Risque ESG acceptable : 97,44 % - Risque ESG moyen : 0,47 % - Risque ESG élevé : 0,00 % - Non évalués : 2,09 %	- Opportunité ESG : 15 % - Risque ESG modéré : 79 % - Risque ESG moyen : 0 % - Risque ESG matériel : 0 % - Risque ESG important : 0 % - Non évalués : 5%

Les objectifs extra-financiers du Compartiment ont été partiellement atteints en 2023 et 2024. Aucune comparaison en termes de WACI ne peut être établie entre les périodes précédentes et 2024. En effet, depuis mai 2024, la WACI du Fonds est calculée sur la base des émissions de scopes 1 et 2 en raison des défis pratiques liés au reporting, à l'estimation et au calcul des émissions de scope 3.

Aucune entreprise n'a enfreint la Politique d'exclusion, le Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'OCDE en 2022, 2023 et 2024.

La répartition par score ESG est restée stable entre 2023 et 2024. En raison du changement de méthodologie de notation du profil ESG avant 2024, aucune comparaison directe ne peut être établie. Cela dit, en 2024, la majorité des entreprises en portefeuille présentaient un « Risque ESG acceptable », ce qui correspond à la catégorie de risque la plus faible.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Sans objet, car ce Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'effectue pas d'investissements durables.

¹ La méthodologie de notation ESG a changé en 2024 et les entreprises sont désormais réparties dans des catégories différentes par rapport aux périodes précédentes.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Sans objet, car ce Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'effectue pas d'investissements durables.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Sans objet, car ce Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'effectue pas d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Sans objet, car ce Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'effectue pas d'investissements durables.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2025	Couverture en 2025	Valeur en 2024	Couverture en 2024
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	373	82 %	65	85,26 %
	Émissions de GES de niveau 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	218	82 %	94	85,26 %
	Émissions de GES de niveau 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	179.252	82 %	127.476	85,26 %
	Émissions totales de GES, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	592	82 %	159	85,26 %
	Émissions totales de GES, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	179.843	82 %	127.635	85,26 %
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	1	82 %	0,41	85,26 %
	Empreinte carbone, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	473	82 %	331	85,26 %
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	2	97 %	2	98,15 %
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	1.895	97 %	1.690	98,15 %
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Pourcentage	0,00 %	86 %	0,00 %	90,38 %
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Pourcentage	0,33 %	86 %	0,00 %	91,34 %
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Pourcentage	0,00 %	83 %	0,00 %	91,34 %

développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales						
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Pourcentage	0,00 %	76,60 %	0,00 %	86,95 %
4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Pourcentage	50,94 %	84,91 %	60,02 %	88,58 %

L'un des principaux changements ayant une incidence sur les résultats des PIN en 2025 est le remplacement du fournisseur de données ESG pour les indicateurs des Principales incidences négatives, ISS-ESG, par S&P Global à partir du quatrième trimestre 2025. Ce changement affecte à la fois le champ d'application et les valeurs déclarées pour cette année, ce qui a un impact sur le calcul et la déclaration des PIN environnementales et sociales.

En ce qui concerne les thèmes environnementaux, une légère dégradation a été constatée au niveau des PIN entre 2024 et 2025 :

- Dans l'ensemble, les PIN liées aux émissions totales de GES ont légèrement augmenté entre 2024 et 2025. La part des entreprises qui n'ont pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone a augmenté en 2025.
- Nous n'étions pas exposés à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles.
- Le changement de fournisseur de données au quatrième trimestre 2025 a eu un impact significatif sur le champ d'application et la méthodologie utilisés pour calculer la PIN relative aux zones sensibles sur le plan de la biodiversité. Alors qu'ISS ESG utilisait une approche basée sur l'impact, ne signalant que les entreprises ayant des effets négatifs avérés sur ces zones, S&P Global recourt à une méthodologie basée sur la localisation. Cette approche permet d'identifier les entreprises détenant des actifs situés dans des zones critiques sur le plan de la biodiversité, qu'un préjudice réel soit confirmé ou non. En conséquence, la valeur déclarée augmente pour 2025, dès lors que la méthodologie élargie prend en compte un univers d'expositions plus large, et plus seulement les entreprises dont l'impact est avéré. Cette augmentation reflète principalement l'exposition aux entreprises du secteur bancaire.

En ce qui concerne les thèmes sociaux, les PIN sont restées stables malgré le changement de fournisseur de données. Nous n'avons identifié aucune exposition à des entreprises qui enfreignent le Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ni à des entreprises impliquées dans des armes interdites.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au 31/12/2025.

Investissements les plus importants	% d'actifs	Pays	Classification sectorielle (BICS niveau 1)	Groupes industriels (BICS niveau 2)
EUROBANK	1,56 %	Grèce	Produits financiers	Banques
MONTEPIO	1,15 %	Portugal	Produits financiers	Banques
UNICAJA	1,13 %	Espagne	Produits financiers	Banques
BANK OF CYPRUS	1,12 %	Chypre	Produits financiers	Banques
CASSA DI RISPARMIO ASTI	1,09 %	Italie	Produits financiers	Banques
NIBC BANK NV	1,08 %	Pays-Bas	Produits financiers	Banques
SABADELL	1,07 %	Espagne	Produits financiers	Banques
FIDELIDADE	1,07 %	Portugal	Produits financiers	Assurance IARD
BCP	1,06 %	Portugal	Produits financiers	Banques
ATHORA	1,01 %	Pays-Bas	Produits financiers	Assurance-vie
DE VOLKSBANK	1,01 %	Pays-Bas	Produits financiers	Banques
KOMMUNALKREDIT AUSTRIA A	1,00 %	Autriche	Produits financiers	Banques
DB	0,99 %	Allemagne	Produits financiers	Banques aux activités diversifiées
DB	0,99 %	Allemagne	Produits financiers	Banques aux activités diversifiées
ABN AMRO	0,99 %	Pays-Bas	Produits financiers	Banques

Les pondérations dans le tableau ci-dessus sont calculées sur la base de la valeur de marché, intérêts courus inclus, telle que reportée par notre système de gestion de portefeuille.

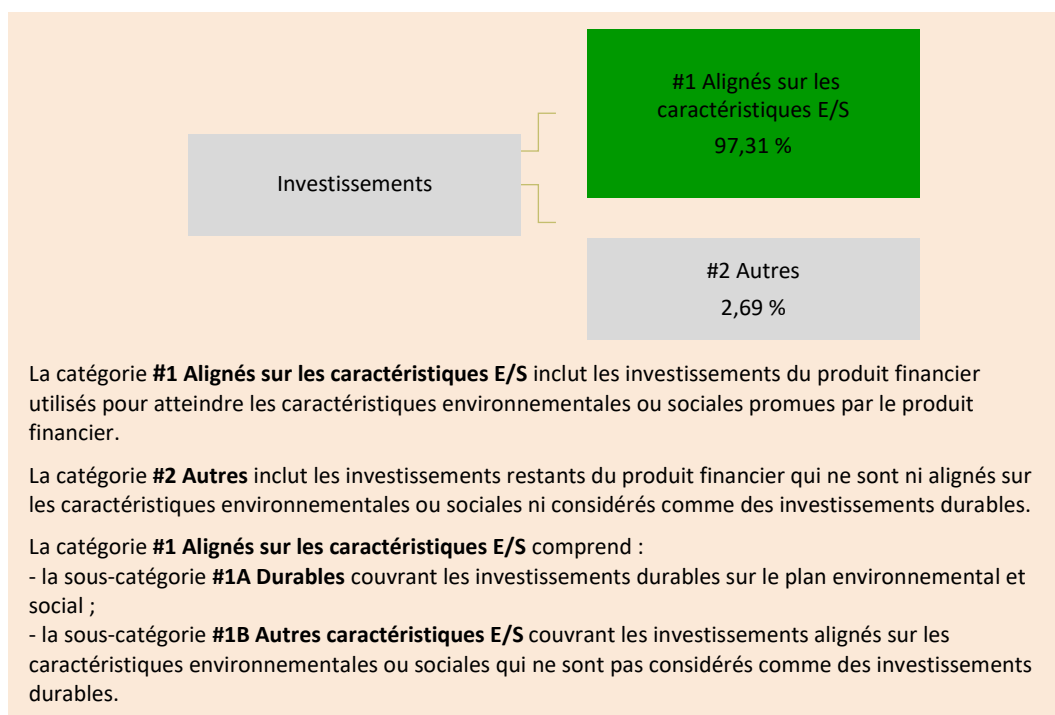


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion des investissements du Compartiment alignée sur les objectifs d'investissement durable était de 0 %.

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

L'alignement sur la taxinomie est pris en compte en tant que critère pour déterminer notre contribution à l'investissement durable. Toutefois, étant donné que la méthodologie de calcul des investissements durables (test réussite/échec) est différente de celle prescrite pour le calcul de l'alignement sur la taxinomie, et afin d'éviter un double comptage, cette contribution n'est pas prise en compte dans la catégorie des investissements alignés sur la taxinomie dans le graphique ci-dessus. Veuillez consulter les questions dédiées pour de plus amples informations concernant l'alignement sur la taxinomie.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

% d'actifs	Classification sectorielle (BICS niveau 1)	Groupes industriels (BICS niveau 2)
73,60 %	Produits financiers	Banques
14,27 %	Produits financiers	Banques aux activités diversifiées
4,84 %	Produits financiers	Assurance-vie
2,06 %	Produits financiers	Services financiers
1,81 %	Produits financiers	Assurance IARD
0,73 %	Produits financiers	Crédit à la consommation

Les pondérations dans le tableau ci-dessus sont calculées sur la base de la valeur de marché, intérêts courus inclus, telle que reportée par notre système de gestion de portefeuille.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment ne s'engage actuellement pas à réaliser des investissements durables au sens de la taxinomie de l'UE.

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

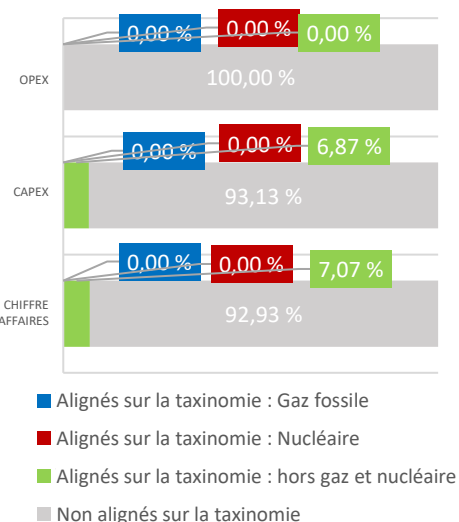
☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

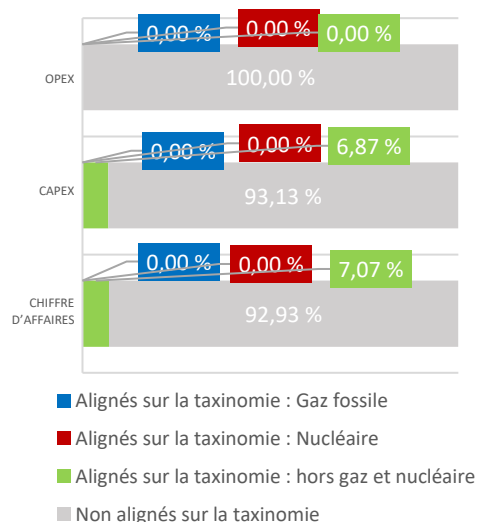
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE, DONT OBLIGATIONS SOUVERAINES



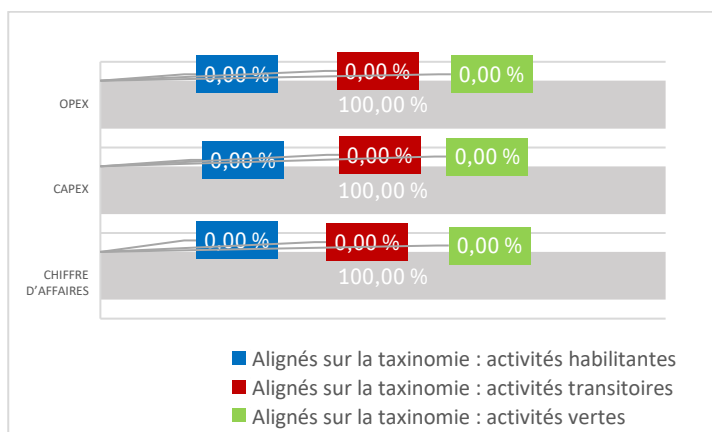
2. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE, HORS OBLIGATIONS SOUVERAINES



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

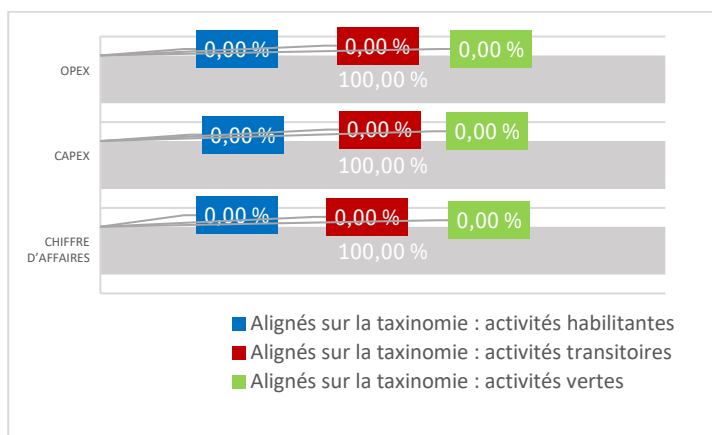
- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**



Proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires, habilitantes et vertes en 2025

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Dans l'ensemble, la proportion d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est restée nulle. Il ne serait dès lors guère pertinent de s'étendre sur les progrès réalisés dans ce domaine.



Proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires, habilitantes et vertes en 2024



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Sans objet, car ce Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'effectue pas d'investissements durables.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Sans objet, car ce Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'effectue pas d'investissements durables.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les autres investissements comprennent des liquidités et des quasi-liquidités ainsi que des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des dépôts détenus à titre accessoire, des instruments dérivés détenus à des fins de couverture et des titres dont les performances sont échangées via des TRS sur une période supérieure à un mois. À ce titre, ils ne sont soumis à aucune garantie environnementale ou sociale minimale.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

En 2025, Tikehau Capital a pris plusieurs mesures pour respecter les caractéristiques environnementales et sociales tout au long des phases de pré-investissement et d'investissement. En ce qui concerne les Stratégies sur les marchés de capitaux, le principal projet a été le remplacement du fournisseur de données ESG, ISS ESG, par S&P Global pour toutes les données ESG indiquées ci-dessous.

1. Fournisseur de données ESG

- À partir du quatrième trimestre 2025, nous avons remplacé notre fournisseur de données ESG, ISS-ESG, par S&P Global pour les principales données ESG - y compris l'analyse des controverses, les indicateurs ESG (en ce compris les PIN), l'alignement sur la taxonomie de l'UE et les données liées au climat. Ce changement vise à harmoniser et à standardiser les sources de données ESG afin de garantir la cohérence et l'exhaustivité de notre approche des processus ESG dans l'ensemble de l'organisation.
- Dans le même temps, notre plateforme de vote par procuration a été transférée à Glass Lewis.
- Ce changement a nécessité une adaptation complète des processus et des outils internes afin de garantir la cohérence et l'alignement des activités liées à l'ESG, y compris le vote, la gestion des controverses et l'engagement. Tous les processus et outils internes qui dépendaient auparavant d'ISS-ESG ont été mis à jour en conséquence.

2. Controverses

- Suite à l'arrêt de la collaboration avec ISS ESG, nous avons lancé un appel d'offres pour identifier et comparer d'autres fournisseurs de données ESG en matière de gestion des controverses. Après une évaluation structurée sur la base de critères prédéfinis, notamment la couverture, la transparence et la pertinence méthodologiques, la qualité des données et les capacités d'intégration, S&P Global a été sélectionné pour assurer la continuité de toutes les exigences en matière de données ESG. En outre, le processus de gestion des controverses a été revu et amélioré.

3. Vote et engagement

- Le processus de vote et d'engagement a également été revu, renforcé et aligné dans le sillage du changement de fournisseur de données, Glass Lewis ayant été choisi pour les services de vote par procuration.
- Une campagne d'engagement axée sur l'amélioration des communications des entreprises en portefeuille a par ailleurs été menée et achevée dans tous les fonds en 2025. Elle s'est également concentrée sur le suivi des engagements en matière de décarbonation. La campagne a été clôturée avec succès et a permis de répondre aux préoccupations prioritaires en matière de transparence et d'engagements en faveur du climat.

4. Neutralité carbone

- Dans le cadre de l'engagement de Tikehau en faveur de l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM), des objectifs intermédiaires ont été déterminés pour chaque ligne de métier à l'aide de méthodologies dérivées du cadre Net Zero Investment (NZIF). S'agissant de la ligne Stratégies sur les marchés de capitaux, l'approche de couverture du portefeuille du NZIF a été utilisée pour fixer des objectifs en vertu desquels 50 % des actifs sous gestion concernés devront avoir atteint la neutralité carbone ou être alignés sur cette trajectoire d'ici 2030. L'approche du NZIF définit cinq catégories, représentant les différentes étapes de l'alignement sur la trajectoire vers la neutralité carbone.
- Durant l'année, des recherches ont été menées sur les émetteurs susceptibles d'être classés comme « alignés », en mettant l'accent sur l'évaluation de leurs progrès en matière d'objectifs de décarbonation et de la solidité de leurs plans de dépenses d'investissement en faveur de la transition climatique. D'après notre analyse, malgré une certaine amélioration par rapport à l'année précédente, la divulgation des plans de dépenses d'investissement en faveur de la transition climatique reste limitée.
- Conformément à nos plans de suivi des performances par rapport aux objectifs et de définition de stratégies basées sur la sélection des actifs et l'engagement, nous avons lancé une campagne d'engagement qui cible les objectifs de neutralité carbone. Cette initiative s'est concentrée sur la promotion de l'alignement sur une trajectoire de neutralité carbone dans l'ensemble de notre portefeuille, en accordant une attention particulière aux progrès réalisés par rapport aux objectifs basés sur la science (Science-based Targets, SBT).
- Pour soutenir ces efforts, nous avons développé et mis en œuvre un outil de suivi de l'alignement du Portefeuille. Il permet de contrôler en permanence le statut

d'alignement sur la neutralité carbone de toutes les entreprises du portefeuille et fournit des informations sur l'évolution annuelle de la trajectoire de décarbonation du portefeuille. Cet outil nous permet de mieux comprendre la dynamique du portefeuille en matière de décarbonation.

5. Exclusions

- La politique d'exclusion du groupe a été mise à jour conformément aux derniers critères d'Urgewald, en renforçant les exclusions du charbon thermique, du pétrole et du gaz dans l'ensemble des portefeuilles.

Au niveau du Compartiment, les actions suivantes ont été menées afin d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales :

Dans le cadre du processus de pré-investissement, la sélection des émetteurs est fondamentale pour garantir l'alignement sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment. Tous les émetteurs potentiels sont systématiquement soumis à un cadre d'évaluation ESG solide incluant les éléments suivants :

- Vérification du respect des critères d'exclusion sectoriels et fondés sur des normes ;
- Évaluation approfondie des profils de risque ESG à l'aide d'indicateurs et de sources de données standardisés.

Au cours du T1 2025, le Compartiment a enfreint son engagement non financier visant à maintenir l'intensité carbone du portefeuille (WACI) à un niveau inférieur de 20 % à celui de son indice de référence en raison d'un changement d'indice de référence en juillet 2024 ; la société de gestion a décidé de ne pas ajuster le portefeuille ou la politique d'investissement, dès lors que cela modifierait indûment le profil de risque du compartiment et que le nouvel indice de référence reste adapté à la stratégie du compartiment. La société de gestion a plutôt choisi de supprimer la contrainte WACI de ses engagements non financiers, en mettant à jour la documentation du compartiment, tout en confirmant que les autres engagements en matière de durabilité restent inchangés. Les actionnaires conservent le droit de demander le rachat de leurs actions sans frais. Cette modification est effective dans le document d'informations précontractuelles SFDR des compartiments depuis le 28 avril 2025. Par conséquent, la WACI n'est plus incluse dans les indicateurs de durabilité du compartiment et n'est pas divulguée pour 2025.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Sans objet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Tikehau Short Duration (le « Compartiment »)

Identifiant d'entité juridique : 222100NOO5MKDQ2SJO18

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____ %



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 29,62 % d'investissements durables



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment promeut les caractéristiques environnementales/sociales suivantes :

1. Le Compartiment promeut les entreprises faisant des efforts d'efficacité carbone en cherchant à surperformer l'intensité carbone moyenne pondérée de l'Indice.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

2. Le Compartiment promeut des garanties environnementales et sociales minimales en appliquant des critères d'exclusion relatifs aux produits et pratiques commerciales ayant démontré un impact négatif sur l'environnement ou la société.

3. Le Compartiment promeut les pratiques commerciales qui respectent le Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, en écartant les entreprises qui violent ces principes.

4. Le Compartiment s'abstient d'investir dans des sociétés présentant un risque ESG élevé et limite ses investissements dans les sociétés présentant un risque ESG moyen. Les investissements dans des sociétés classées comme présentant un risque ESG moyen font l'objet d'un examen par le groupe de travail Conformité-Risques-ESG, lequel s'appuie sur les domaines d'expertise respectifs. Ce groupe de travail émet un avis favorable ou défavorable, qui sera pris en compte dans la décision d'investissement.

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 10 % d'investissements durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2025 (moyenne annuelle)	Commentaire
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du Fonds par rapport à son Indice de référence	Intensité carbone moyenne pondérée (moyenne annuelle)	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	- Compartiment : 50,5 - Indice de référence : 166,01 - Résultat : 70 % de moins pour le Fonds par rapport à son Indice de référence	Le Compartiment a atteint l'objectif principal de l'approche extra-financière, qui est de s'assurer que la WACI du Fonds est inférieure d'au moins 20 % à celle de son Indice de référence.
Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0	Le Compartiment n'a pas investi dans des entreprises qui ne respectent pas la Politique d'exclusion.
Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0	Le Compartiment n'a pas investi dans des entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE.
Score ESG des entreprises en portefeuille	Répartition par niveau de risque ESG	Pourcentage (des investissements promouvant des caractéristiques E/S)	- Risque ESG acceptable : 93,39 % - Risque ESG moyen : 1,06 % - Risque ESG élevé : 0,00 % - Non évalués : 5,55 %	Au moins 90 % des entreprises étaient notées et le Compartiment n'a pas investi dans des entreprises présentant un risque ESG élevé.

Les objectifs extra-financiers du Compartiment ont été largement atteints en 2025. La WACI du Fonds est restée largement inférieure à l'objectif de 20 % par rapport à l'Indice de référence.

Aucune entreprise n'a enfreint la Politique d'exclusion ni le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE en 2025.

Au cours de la période sous revue, le Fonds était principalement investi dans des entreprises présentant un « Risque ESG acceptable », et plus de 90 % des entreprises étaient notées.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2024 (moyenne annuelle)	Valeur en 2023
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du Fonds par rapport à son Indice de référence ¹²	Intensité carbone moyenne pondérée (moyenne annuelle)	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	- Compartiment : 61 - Indice de référence : 168 - Résultat : 64 % de moins pour le Fonds par rapport à son Indice de référence	- Compartiment : 751 - Univers d'investissement : 1.653 - Résultat : 55 % de moins pour le Compartiment par rapport à son univers d'investissement
Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0	0
Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0	0
Score ESG des entreprises en portefeuille ¹³	Répartition par niveau de risque ESG	Pourcentage (des investissements promouvant des caractéristiques E/S)	- Risque ESG acceptable : 92,66 % - Risque ESG moyen : 1,51 % - Risque ESG élevé : 0,00 % - Non évalués : 5,83 %	- Opportunité ESG : 13 % - Risque ESG modéré : 68 % - Risque ESG moyen : 12 % - Risque ESG matériel : 0,17 % - Risque ESG important : 0 % - Non évalués : 6 %

¹² La WACI du Fonds et de l'indice de référence est désormais calculée sur la base des émissions de scopes 1 et 2, alors qu'elle l'était sur la base des émissions de scopes 1, 2 et 3 lors des périodes précédentes.

¹³ La méthodologie de notation ESG a changé en 2024 et les entreprises sont désormais réparties dans des catégories différentes par rapport aux périodes précédentes.

Les objectifs extra-financiers du Compartiment ont été atteints en 2024 et 2023.

Aucune entreprise n'a enfreint la Politique d'exclusion, le Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'OCDE en 2022, 2023 et 2024.

Depuis janvier 2024, les scores ESG se fondent sur la méthodologie d'un tiers, qui prévoit des catégories de notation différentes par rapport aux périodes de reporting précédentes. En raison de ce changement de méthodologie, aucune comparaison directe ne peut être établie entre les années 2023 et 2024. Cela dit, en 2024, la majorité des entreprises en portefeuille présentaient un « Risque ESG acceptable », ce qui correspond à la catégorie de risque la plus faible.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

À partir du 30 janvier 2024, le Compartiment envisage de réaliser des investissements durables dans des entreprises qui visent à apporter une contribution positive à différents objectifs sociaux et environnementaux par le biais de leurs produits et services, ainsi que de leurs pratiques conformes à des cadres reconnus. La méthodologie du Groupe intègre divers critères dans sa définition de la contribution afin de prendre en compte les différentes dimensions des objectifs environnementaux et sociaux auxquels il est possible de contribuer.

En pratique, sur la base d'une approche de type réussite/échec, le Compartiment considérera qu'une entreprise apporte une contribution positive (un « Contributeur positif ») dans la mesure où au moins l'un des critères décrits ci-dessous est respecté au niveau de l'entreprise :

- Alignement sur au moins un des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies – L'alignement d'un Contributeur positif est vérifié via un test réussite/échec en vertu duquel un niveau minimum du chiffre d'affaires de l'entreprise ou de l'Opex/du Capex doit contribuer à l'un des ODD.
- Alignement sur la taxinomie européenne – L'alignement d'un Contributeur positif est vérifié via un test réussite/échec en vertu duquel une proportion minimale du chiffre d'affaires ou de l'Opex/du Capex de l'entreprise doit être alignée sur la taxinomie européenne.
- Alignement sur un cadre « Net Zéro » - L'alignement d'un Contributeur positif est vérifié au moyen d'un test réussite/échec en vertu duquel l'entreprise doit atteindre un certain niveau de décarbonation. La Société de gestion a sélectionné le statut éligible défini par le cadre Net Zero Investment de l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC). Le test réussite/échec réalisé par la Société de gestion repose sur une analyse qualitative qui prend en compte des éléments tels que les objectifs de réduction des émissions et l'empreinte carbone des entreprises.
- Alignement sur les meilleures pratiques environnementales et sociales – L'alignement d'un Contributeur positif est vérifié au moyen d'un test réussite/échec

en vertu duquel (i) l'entreprise doit être considérée comme « meilleure de sa catégorie » dans son secteur sur la base d'indicateurs clés de performance (KPI) reconnus tels qu'une principale incidence négative prise en compte par le Compartiment et (ii) le Score ESG de l'entreprise doit être supérieur à la moyenne de son secteur.

Ces critères peuvent être modifiés ultérieurement afin de prendre en compte tout progrès réalisé, par exemple en matière de disponibilité et de fiabilité des données, ou toute modification, y compris, entre autres, des réglementations ou autres valeurs de référence ou initiatives externes.

Enfin, les entreprises identifiées comme étant des Contributeurs positifs ne peuvent être qualifiées d'investissement durable que si elles respectent l'ensemble des conditions suivantes : (i) elles ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ou « DNSH » (do no significant harm)) et (ii) elles doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise.

De plus amples informations sur le Cadre d'investissement durable du Groupe, en particulier sur la méthodologie, les seuils et les sources de données, sont disponibles dans la [Charte d'investissement durable du Groupe](#).

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Pour assurer l'alignement des investissements durables sur le principe DNSH en ce qui concerne les objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, deux piliers sont pris en compte :

- Le premier pilier repose sur la Politique d'exclusion, qui s'applique à tout investissement et couvre les sujets suivants, directement liés à certains indicateurs PIN obligatoires repris dans le tableau 1 de l'annexe 1 des NTR SFDR : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et exposition aux combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz).
- Le deuxième pilier se fonde quant à lui sur un test DNSH reposant sur les indicateurs PIN obligatoires repris dans le tableau 1 de l'Annexe 1 des NTR SFDR lorsque des données fiables sont disponibles. Nous nous concentrons sur les PIN 3 et 13.

— — — ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Pour assurer l'alignement des investissements durables sur le principe DNSH en ce qui concerne les objectifs d'investissement durable sur le plan

environnemental ou social, le Compartiment prend en compte les indicateurs d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité relevant des deux piliers ci-dessous :

Le premier pilier concerne les exclusions et couvre les thèmes suivants :

armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et exposition aux combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz).

Le deuxième pilier se fonde quant à lui sur un test DNSH reposant sur les indicateurs PIN obligatoires lorsque des données fiables sont disponibles. Les indicateurs suivants doivent tous être respectés pour réussir le test DNSH :

- Intensité de GES : la société ne fait pas partie du dernier décile par rapport à d'autres entreprises de son secteur.
- Mixité au sein des organes de gouvernance : la société ne fait pas partie du dernier décile par rapport à d'autres entreprises de son secteur

Controverses : la société n'est impliquée dans aucune controverse informée et vérifiée en lien avec les conditions de travail et les droits de l'homme, l'environnement, les droits du travail et la corruption.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés à la Politique d'exclusion. La Société de gestion effectue par ailleurs un contrôle des controverses au moins une fois par trimestre, concernant entre autres les entreprises ayant commis des violations des droits de l'homme avérées. L'analyse se base sur les données de fournisseurs externes. En cas de controverse, il est fait appel à un groupe de travail interne composé de membres des équipes Conformité, Risque et ESG, qui déterminera la meilleure façon de procéder selon leur domaine d'expertise. Le critère DNSH comprend également un test réussite/échec sur les controverses, qui examine notamment les aspects relatifs aux conditions de travail et aux droits de l'homme.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2025	Couverture en 2025	Valeur en 2024	Couverture en 2024
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	Tonnes éq. CO ₂ / million d'euros de valeur d'entreprise	58.970	74,16 %	68.183	77,94 %
	Émissions de GES de niveau 2	Tonnes éq. CO ₂ / million d'euros de valeur d'entreprise	15.181	74,16 %	15.326	77,94 %
	Émissions de GES de niveau 3	Tonnes éq. CO ₂ / million d'euros de valeur d'entreprise	1 317 098	73,05 %	1 092 023	77,94 %
	Émissions totales de GES, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO ₂ / million d'euros de valeur d'entreprise	74.151	74,16 %	83.509	77,94 %
	Émissions totales de GES, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO ₂ / million d'euros de valeur d'entreprise	1 391 249	74,16 %	1 175 532	77,94 %
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO ₂ / million d'euros de valeur d'entreprise	23	74,16 %	35	77,94 %
	Empreinte carbone, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO ₂ / million d'euros de valeur d'entreprise	483	74,16 %	495	77,94 %
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO ₂ / million d'euros de chiffre d'affaires	51	96,20 %	61	96,15 %

	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	1.287	96,20 %	1.246	96,15 %
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Pourcentage	2,81 %	76,91 %	1,86 %	86,36 %
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Pourcentage	3,44 %	75,48 %	0,00 %	82,89 %
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Pourcentage	0,00 %	74,73 %	0,00 %	85,89 %
13. Mixité au sein des organes de gouvernance et de surveillance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance et de surveillance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Pourcentage	20,02 %	51,56 %	18,95 %	46,99 %
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Pourcentage	0,00 %	76,60 %	0,00 %	86,95 %
4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Pourcentage	37,44 %	76,23 %	39,95 %	82,89 %

L'un des principaux changements ayant une incidence sur les résultats concernant les PIN en 2025 est le remplacement du fournisseur de données ESG pour les indicateurs des

Principales incidences négatives, ISS-ESG, par S&P Global à partir du quatrième trimestre 2025. Ce changement affecte à la fois le champ d'application et les valeurs déclarées pour cette année, ce qui a un impact sur le calcul et la déclaration des PIN environnementales et sociales.

En ce qui concerne les thèmes environnementaux, une amélioration a été constatée au niveau des PIN entre 2024 et 2025 :

- Dans l'ensemble, les PIN liées aux émissions totales de GES ont légèrement augmenté entre 2024 et 2025, notamment pour le scope 3. La part des entreprises qui n'ont pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone a quelque peu baissé en 2025.
- La PIN liée à l'implication dans les combustibles fossiles a légèrement augmenté en 2025. Les expositions proviennent principalement de sociétés des secteurs des services aux collectivités et de la construction automobile, comme en 2024, avec une exposition supplémentaire dans les secteurs de la distribution et de la production d'électricité en 2025. Ces expositions restent pleinement alignées sur la Politique d'exclusion de Tikehau, qui s'appuie sur la Liste d'exclusion mondiale du charbon et la Liste d'exclusion du pétrole et du gaz d'Urgewald. Les définitions des PIN utilisées par nos fournisseurs de données externes couvrent un champ plus large que notre politique d'exclusion ; par conséquent, une exposition est encore déclarée en 2025 malgré l'absence de violation de notre politique interne.
- Le changement de fournisseur de données au quatrième trimestre 2025 a eu un impact significatif sur le champ d'application et la méthodologie utilisés pour calculer la PIN relative aux zones sensibles sur le plan de la biodiversité. Alors qu'ISS ESG utilisait une approche basée sur l'impact, ne signalant que les entreprises ayant des effets négatifs avérés sur ces zones, S&P Global recourt à une méthodologie basée sur la localisation. Cette approche permet d'identifier les entreprises détenant des actifs situés dans des zones critiques sur le plan de la biodiversité, qu'un préjudice réel soit confirmé ou non. En conséquence, la valeur déclarée augmente pour 2025, dès lors que la méthodologie élargie prend en compte un univers d'expositions plus large, et plus seulement les entreprises dont l'impact est avéré. Cette augmentation reflète principalement l'exposition aux entreprises des secteurs de l'industrie et des services aux collectivités.

En ce qui concerne les thèmes sociaux, les PIN sont restées stables malgré le changement de fournisseur de données. Nous n'avons identifié aucune exposition à des entreprises qui enfreignent le Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ni à des entreprises impliquées dans des armes interdites. Par ailleurs, le ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance et de surveillance a légèrement augmenté entre les deux périodes.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2025

Investissements les plus importants	% d'actifs	Pays	Classification sectorielle (BICS niveau 1)	Groupes industriels (BICS niveau 2)
DNB BANK FRN	0,96 %	Norvège	Produits financiers	Banques
LA BANQUE POSTALE	0,96 %	France	Produits financiers	Banques
VIRGIN MEDIA	0,91 %	Royaume-Uni	Communications	Câble et satellite
BANK OF VALETTA	0,88 %	Malte	Produits financiers	Banques
ZEGONA	0,86 %	Royaume-Uni	Communications	Services de télécommunications sans fil
IKB	0,83 %	Allemagne	Produits financiers	Banques
THYSSEN ELEVATOR	0,81 %	Allemagne	Industrie	Équipements électriques
UNICAJA	0,81 %	Espagne	Produits financiers	Banques
NATURGY	0,80 %	Espagne	Services collectifs	Services collectifs
JDE PEET'S FRN	0,80 %	Pays-Bas	Produits de première nécessité	Alimentation et boissons
AT&T	0,79 %	États-Unis	Communications	Services de télécommunications sans fil
VERISURE	0,68 %	Suède	Consommation discrétionnaire	Services aux consommateurs
AFFLELOU	0,68 %	France	Consommation discrétionnaire	Vente de détail - consommation discrétionnaire
ABANCA	0,68 %	Espagne	Produits financiers	Banques
CIRSA	0,67 %	Espagne	Consommation discrétionnaire	Casinos et jeux

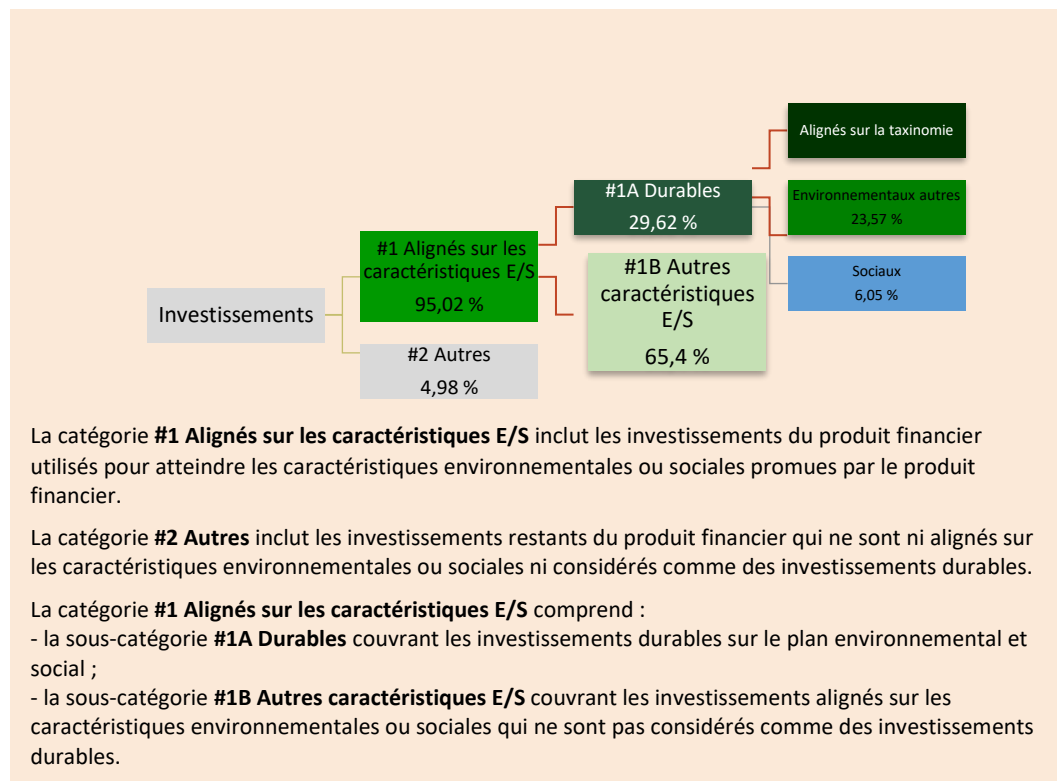
Les pondérations dans le tableau ci-dessus sont calculées sur la base de la valeur de marché, intérêts courus inclus, telle que reportée par notre système de gestion de portefeuille.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion des investissements du Compartiment alignée sur les objectifs d'investissement durable était de 29,62 % au 31/12/2025.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

% d'actifs	Classification sectorielle (BICS niveau 1)	Groupes industriels (BICS niveau 2)
30,73 %	Produits financiers	Banques
6,60 %	Produits financiers	Banques aux activités diversifiées
4,98 %	Industrie	Industrie (autre)
4,42 %	Consommation discrétionnaire	Vente de détail - consommation discrétionnaire
3,70 %	Consommation discrétionnaire	Casinos et jeux
3,64 %	Communications	Services de télécommunications sans fil
3,09 %	Produits financiers	Crédit à la consommation
2,88 %	Services collectifs	Services collectifs
2,73 %	Consommation discrétionnaire	Construction automobile
2,31 %	Produits financiers	Services financiers
1,92 %	Communications	Câble et satellite
1,70 %	Produits de première nécessité	Alimentation et boissons

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

1,68 %	Produits financiers	Assurance-vie
1,50 %	Consommation discrétionnaire	Services aux consommateurs
1,48 %	Consommation discrétionnaire	Voyages et hébergement
1,43 %	Services collectifs	Production d'électricité
1,22 %	Soins de santé	Produits pharmaceutiques
1,21 %	Matériaux	Produits chimiques
1,20 %	Produits financiers	Assurance IARD
1,17 %	Consommation discrétionnaire	Restaurants
1,15 %	Industrie	Transports et logistique
1,15 %	Communications	Services de télécommunications filaires
1,04 %	Consommation discrétionnaire	Vêtements et produits textiles
1,03 %	Technologie	Logiciels et services
0,98 %	Industrie	Équipements électriques
0,97 %	Consommation discrétionnaire	Fabrication de pièces pour l'automobile
0,84 %	Produits de première nécessité	Biens de consommation
0,76 %	Consommation discrétionnaire	Compagnies aériennes
0,71 %	Produits financiers	Immobilier
0,70 %	Produits financiers	Financement des entreprises
0,58 %	Matériaux	Conteneurs et emballages
0,57 %	Soins de santé	Matériel et dispositifs médicaux
0,48 %	Produits de première nécessité	Supermarchés et pharmacies
0,47 %	Industrie	Chemin de fer
0,40 %	Industrie	Services et équipements déchets et environnement
0,38 %	Communications	Édition et radiodiffusion
0,34 %	Consommation discrétionnaire	Ressources de divertissement
0,33 %	Technologie	Semiconducteurs
0,33 %	Soins de santé	Établissements et services de soins
0,31 %	Énergie	Raffinage et marketing
0,28 %	Matériaux	Matériaux de construction
0,27 %	Communications	Médias Internet
0,27 %	Consommation discrétionnaire	Mobilier d'intérieur et de bureau
0,25 %	Communications	Contenus de divertissement
0,24 %	Consommation discrétionnaire	Produits de loisirs
0,23 %	Technologie	Matériel informatique
0,22 %	Matériaux	Produits issus du papier et de la forêt
0,14 %	Industrie	Fabrication de machines

Les pondérations dans le tableau ci-dessus sont calculées sur la base de la valeur de marché, intérêts courus inclus, telle que reportée par notre système de gestion de portefeuille.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment ne s'engage actuellement pas à réaliser des investissements durables au sens de la taxinomie de l'UE.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹⁴ ?**

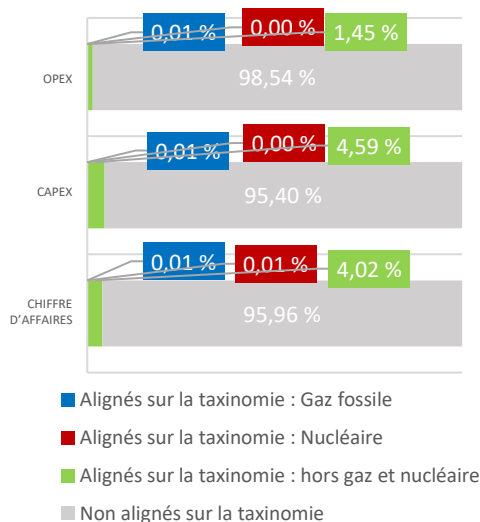
☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

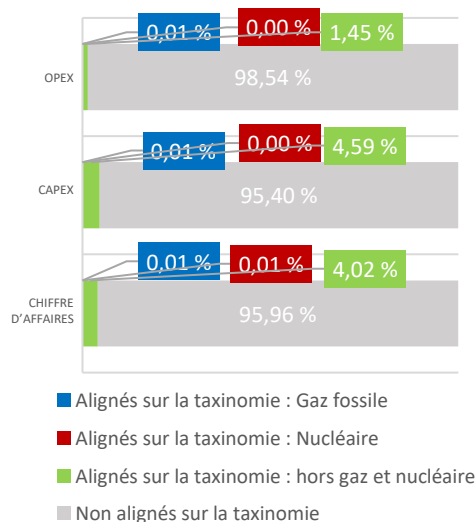
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE, DONT OBLIGATIONS SOUVERAINES



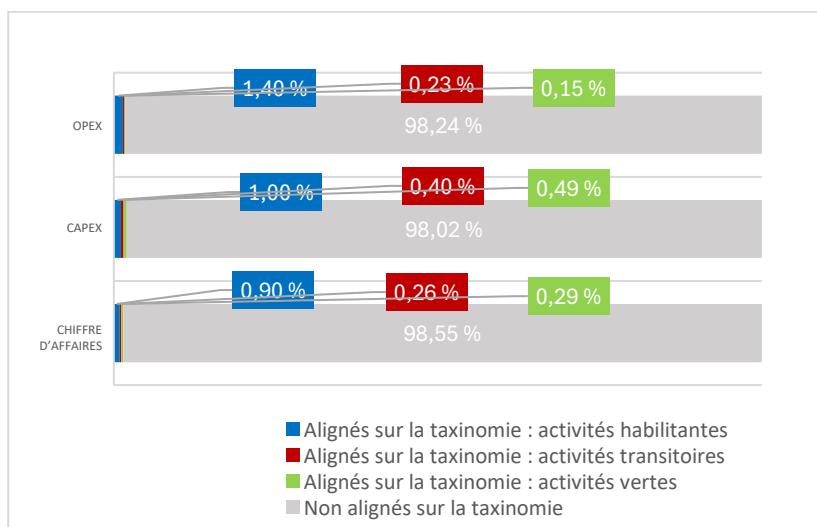
2. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE, HORS OBLIGATIONS SOUVERAINES



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹⁴ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

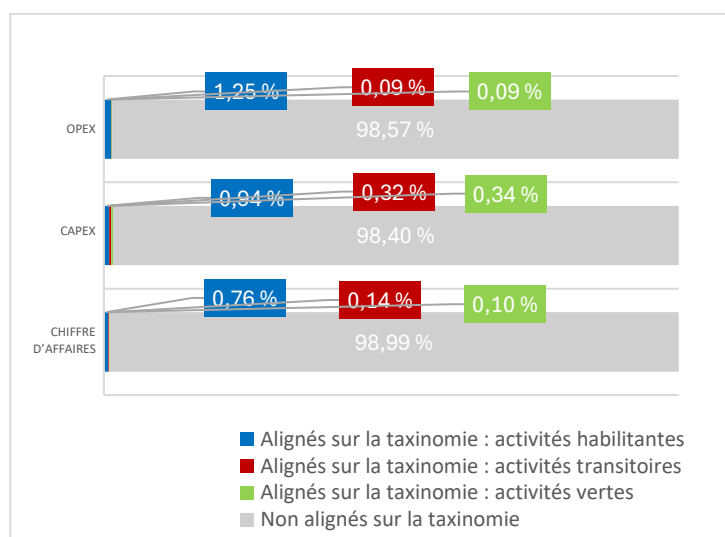
- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**



Proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires, habilitantes et vertes en 2025

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Dans l'ensemble, la proportion d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est restée relativement faible. Il ne serait dès lors guère pertinent de s'étendre sur les progrès réalisés dans ce domaine.



Proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires, habilitantes et vertes en 2024



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

23,57 %. Ce chiffre représente les investissements qui réussissent les tests DNSH et de bonne gouvernance et qui apportent une contribution positive à un ou plusieurs éléments suivants :

- Alignement sur au moins un des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies
- Alignement sur la taxinomie européenne
- Alignement sur un cadre « Net Zéro »

Alignement sur les meilleures pratiques environnementales et sociales.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

6,05 %. Ce chiffre représente les investissements qui réussissent les tests DNSH et de bonne gouvernance et qui apportent une contribution positive au critère suivant uniquement : Alignement sur les meilleures pratiques sociales.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les autres investissements comprennent des liquidités et des quasi-liquidités ainsi que des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des dépôts détenus à titre accessoire, des instruments dérivés détenus à des fins de couverture et des titres dont les performances sont échangées via des TRS sur une période supérieure à un mois. À ce titre, ils ne sont soumis à aucune garantie environnementale ou sociale minimale.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

En 2025, Tikehau Capital a pris plusieurs mesures pour respecter les caractéristiques environnementales et sociales tout au long des phases de pré-investissement et d'investissement. En ce qui concerne les Stratégies sur les marchés de capitaux, le principal projet a été le remplacement du fournisseur de données ESG, ISS ESG, par S&P Global pour toutes les données ESG indiquées ci-dessous.

1. Fournisseur de données ESG

- À partir du quatrième trimestre 2025, nous avons remplacé notre fournisseur de données ESG, ISS-ESG, par S&P Global pour les principales données ESG - y compris l'analyse des controverses, les indicateurs ESG (en ce compris les PIN), l'alignement sur la taxonomie de l'UE et les données liées au climat. Ce changement vise à harmoniser et à standardiser les sources de données ESG afin de garantir la cohérence et l'exhaustivité de notre approche des processus ESG dans l'ensemble de l'organisation.
- Dans le même temps, notre plateforme de vote par procuration a été transférée à Glass Lewis.
- Ce changement a nécessité une adaptation complète des processus et des outils internes afin de garantir la cohérence et l'alignement des activités liées à l'ESG, y compris le vote, la gestion des controverses et l'engagement. Tous les processus et outils internes qui dépendaient auparavant d'ISS-ESG ont été mis à jour en conséquence.

2. Controverses

- Suite à l'arrêt de la collaboration avec ISS ESG, nous avons lancé un appel d'offres pour identifier et comparer d'autres fournisseurs de données ESG en matière de gestion des controverses. Après une évaluation structurée sur la base de critères prédéfinis, notamment la couverture, la transparence et la pertinence méthodologiques, la qualité des données et les capacités d'intégration, S&P Global a été sélectionné pour assurer la continuité de toutes les exigences en matière de données ESG. En outre, le processus de gestion des controverses a été revu et amélioré.

3. Vote et engagement

- Le processus de vote et d'engagement a également été revu, renforcé et aligné dans le sillage du changement de fournisseur de données, Glass Lewis ayant été choisi pour les services de vote par procuration.
- Une campagne d'engagement axée sur l'amélioration des communications des entreprises en portefeuille a par ailleurs été menée et achevée dans tous les fonds en 2025. Elle s'est également concentrée sur le suivi des engagements en matière de décarbonation. La campagne a été clôturée avec succès et a permis de répondre aux préoccupations prioritaires en matière de transparence et d'engagements en faveur du climat.

4. Neutralité carbone

- Dans le cadre de l'engagement de Tikehau en faveur de l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM), des objectifs intermédiaires ont été déterminés pour chaque ligne de métier à l'aide de méthodologies dérivées du cadre Net Zero Investment (NZIF). S'agissant de la ligne Stratégies sur les marchés de capitaux, l'approche de couverture du portefeuille du NZIF a été utilisée pour fixer des objectifs en vertu desquels 50 % des actifs sous gestion concernés devront avoir atteint la neutralité carbone ou être alignés sur cette trajectoire d'ici 2030. L'approche du NZIF définit

cinq catégories, représentant les différentes étapes de l'alignement sur la trajectoire vers la neutralité carbone.

- Durant l'année, des recherches ont été menées sur les émetteurs susceptibles d'être classés comme « alignés », en mettant l'accent sur l'évaluation de leurs progrès en matière d'objectifs de décarbonation et de la solidité de leurs plans de dépenses d'investissement en faveur de la transition climatique. D'après notre analyse, malgré une certaine amélioration par rapport à l'année précédente, la divulgation des plans de dépenses d'investissement en faveur de la transition climatique reste limitée.
- Conformément à nos plans de suivi des performances par rapport aux objectifs et de définition de stratégies basées sur la sélection des actifs et l'engagement, nous avons lancé une campagne d'engagement qui cible les objectifs de neutralité carbone. Cette initiative s'est concentrée sur la promotion de l'alignement sur une trajectoire de neutralité carbone dans l'ensemble de notre portefeuille, en accordant une attention particulière aux progrès réalisés par rapport aux objectifs basés sur la science (Science-based Targets, SBT).
- Pour soutenir ces efforts, nous avons développé et mis en œuvre un outil de suivi de l'alignement du Portefeuille. Il permet de contrôler en permanence le statut d'alignement sur la neutralité carbone de toutes les entreprises du portefeuille et fournit des informations sur l'évolution annuelle de la trajectoire de décarbonation du portefeuille. Cet outil nous permet de mieux comprendre la dynamique du portefeuille en matière de décarbonation.

5. Exclusions

- La politique d'exclusion du groupe a été mise à jour conformément aux derniers critères d'Urgewald, en renforçant les exclusions du charbon thermique, du pétrole et du gaz dans l'ensemble des portefeuilles.

Au niveau du Compartiment, les actions suivantes ont été menées afin d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales :

Dans le cadre du processus de pré-investissement, la sélection des émetteurs est fondamentale pour garantir l'alignement sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment. Tous les émetteurs potentiels sont systématiquement soumis à un cadre d'évaluation ESG solide incluant les éléments suivants :

- Vérification du respect des critères d'exclusion sectoriels et fondés sur des normes ;
- Évaluation approfondie des profils de risque ESG à l'aide d'indicateurs et de sources de données standardisés ;
- Analyse de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre afin de garantir l'alignement sur l'Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) visée par le Compartiment par rapport à la WACI de son univers d'investissement.

Cette approche globale protège non seulement le Compartiment contre les expositions non conformes à ses engagements ESG, mais garantit également le respect de l'exigence

minimale qui prévoit l'allocation d'au moins 10 % du portefeuille à des investissements durables, comme défini par la politique d'investissement du Fonds.

Durant la période sous revue, le Compartiment a détenu trois entreprises auxquelles notre fournisseur de données tiers a attribué des scores de controverse élevés. Les cas ont été examinés par le Comité de gestion des controverses. Il a été décidé de maintenir les investissements dans les entreprises concernées, mais celles-ci restent sous surveillance renforcée.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Tikehau International Cross Assets (le « Compartiment »)

Identifiant d'entité juridique : 222100OBAZRAGG8J9P33

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____ %



Non



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 28,41 % d'investissements durables



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Veuillez consulter les calculs pour les publications SFDR périodiques de Tikehau pour de plus amples informations sur les sources de données, les méthodologies et les limites.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment promeut les caractéristiques environnementales/sociales suivantes :

1. Le Compartiment promeut les entreprises faisant des efforts d'efficacité carbone en cherchant à surperformer l'intensité carbone moyenne pondérée de l'Indice.

2. Le Compartiment promeut des garanties environnementales et sociales minimales en appliquant des critères d'exclusion relatifs aux produits et pratiques commerciales ayant démontré un impact négatif sur l'environnement ou la société.

3. Le Compartiment promeut les pratiques commerciales qui respectent le Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, en écartant les entreprises qui violent ces principes.

4. Le Compartiment s'abstient d'investir dans des sociétés présentant un risque ESG élevé et limite ses investissements dans les sociétés présentant un risque ESG moyen. Les investissements dans des sociétés classées comme présentant un risque ESG moyen font l'objet d'un examen par le groupe de travail Conformité-Risques-ESG, lequel s'appuie sur les domaines d'expertise respectifs. Ce groupe de travail émet un avis favorable ou défavorable, qui sera pris en compte dans la décision d'investissement.

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 10 % d'investissements durables.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2025 (moyenne annuelle)	Commentaire
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du Fonds par rapport à son Indice de référence	Intensité carbone moyenne pondérée (moyenne annuelle)	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	- Compartiment : 38,04 - Indice de référence : 97,52 - Résultat : 61 % de moins pour le Compartiment par rapport à son Indice de référence	Le Compartiment a atteint l'objectif principal de l'approche extra-financière, qui est de s'assurer que la WACI du Compartiment est inférieure d'au moins 20 % à celle de son Indice de référence.
Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0	Le Compartiment n'a pas investi dans des entreprises qui ne respectent pas la Politique d'exclusion.
Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0	Le Compartiment n'a pas investi dans des entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE.
Score ESG des entreprises en portefeuille	Répartition par niveau de risque ESG	Pourcentage (des investissements promouvant des caractéristiques E/S)	- Risque ESG acceptable : 93,81 % - Risque ESG moyen : 1,35 % - Risque ESG élevé : 0,00 % - Non évalués : 4,90 %	Au moins 90 % des entreprises étaient notées et le Compartiment n'a pas investi dans des entreprises présentant un risque ESG élevé.

Les objectifs extra-financiers du Compartiment ont été largement atteints en 2025. La WACI du Compartiment est restée largement inférieure à l'objectif de 20 % par rapport à l'Indice de référence.

Aucune entreprise n'a enfreint la Politique d'exclusion ni le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE en 2025.

Au cours de la période sous revue, le Compartiment était principalement investi dans des entreprises présentant un « Risque ESG acceptable », et plus de 90 % des entreprises étaient notées.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2024 (moyenne annuelle)	Valeur en 2023
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du Fonds par rapport à son Indice de référence	Intensité carbone moyenne pondérée (moyenne annuelle)	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	- Compartiment : 45 - Indice de référence : 105 - Résultat : 57 % de moins pour le Compartiment par rapport à son Indice de référence	- Compartiment : 709 - Univers d'investissement : 1.378 - Résultat : 49 % de moins pour le Compartiment par rapport à son univers d'investissement
Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0	0
Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0	0
Score ESG des entreprises en portefeuille conformément à la grille d'analyse interne	Répartition par niveau de risque ESG	Pourcentage (des investissements promouvant des caractéristiques E/S)	- Risque ESG acceptable : 94,41 % - Risque ESG moyen : 1,62 % - Risque ESG élevé : 0,00 % - Non évalués : 6,97 %	- Opportunité ESG : 48,97 % - Risque ESG modéré : 12,06 % - Risque ESG moyen : 16,7 % - Risque ESG matériel : 0 % - Risque ESG important : 0 % - Non évalués : 12,73 %

Les objectifs extra-financiers du Compartiment ont été atteints en 2023 et 2024. Aucune comparaison en termes de WACI ne peut être établie entre les périodes précédentes et 2024. En effet, depuis mai 2024, la WACI du Compartiment est calculée sur la base des émissions

de scopes 1 et 2 en raison des défis pratiques liés au reporting, à l'estimation et au calcul des émissions de scope 3. Les comparaisons portant sur cet indicateur reprendront à partir de la prochaine période.

Aucune entreprise n'a enfreint la Politique d'exclusion, le Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'OCDE en 2023, 2024 et 2025.

La répartition par score ESG est restée stable entre 2022 et 2023. En raison du changement de méthodologie de notation du profil ESG entre les périodes précédentes et 2024, aucune comparaison directe ne peut être établie. Cela dit, en 2025, la majorité des entreprises en portefeuille présentaient un « Risque ESG acceptable », ce qui correspond à la catégorie de risque la plus faible.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

À partir du 30 janvier 2024, le Compartiment envisage de réaliser des investissements durables dans des entreprises qui visent à apporter une contribution positive à différents objectifs sociaux et environnementaux par le biais de leurs produits et services, ainsi que de leurs pratiques conformes à des cadres reconnus. La méthodologie du Groupe intègre divers critères dans sa définition de la contribution afin de prendre en compte les différentes dimensions des objectifs environnementaux et sociaux auxquels il est possible de contribuer.

En pratique, sur la base d'une approche de type réussite/échec, le Compartiment considérera qu'une entreprise apporte une contribution positive (un « Contributeur positif ») dans la mesure où au moins l'un des critères décrits ci-dessous est respecté au niveau de l'entreprise :

- Alignement sur au moins un des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies – L'alignement d'un Contributeur positif est vérifié via un test réussite/échec en vertu duquel un niveau minimum du chiffre d'affaires de l'entreprise ou de l'Opex/du Capex doit contribuer à l'un des ODD.
- Alignement sur la taxinomie européenne – L'alignement d'un Contributeur positif est vérifié via un test réussite/échec en vertu duquel une proportion minimale du chiffre d'affaires ou de l'Opex/du Capex de l'entreprise doit être alignée sur la taxinomie européenne.
- Alignement sur un cadre « Net Zéro » - L'alignement d'un Contributeur positif est vérifié au moyen d'un test réussite/échec en vertu duquel l'entreprise doit atteindre un certain niveau de décarbonation. La Société de gestion a sélectionné le statut éligible défini par le cadre Net Zero Investment de l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC). Le test réussite/échec réalisé par la Société de gestion repose sur une analyse qualitative qui prend en compte des éléments tels que les objectifs de réduction des émissions et l'empreinte carbone des entreprises.
- Alignement sur les meilleures pratiques environnementales et sociales – L'alignement d'un Contributeur positif est vérifié au moyen d'un test réussite/échec

en vertu duquel (i) l'entreprise doit être considérée comme « meilleure de sa catégorie » dans son secteur sur la base d'indicateurs clés de performance (KPI) reconnus tels qu'une principale incidence négative prise en compte par le Compartiment et (ii) le Score ESG de l'entreprise doit être supérieur à la moyenne de son secteur.

Ces critères peuvent être modifiés ultérieurement afin de prendre en compte tout progrès réalisé, par exemple en matière de disponibilité et de fiabilité des données, ou toute modification, y compris, entre autres, des réglementations ou autres valeurs de référence ou initiatives externes.

Enfin, les entreprises identifiées comme étant des Contributeurs positifs ne peuvent être qualifiées d'investissement durable que si elles respectent l'ensemble des conditions suivantes : (i) elles ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ou « DNSH » (do no significant harm)) et (ii) elles doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise.

De plus amples informations sur le Cadre d'investissement durable du Groupe, en particulier sur la méthodologie, les seuils et les sources de données, sont disponibles dans la [Charte d'investissement durable du Groupe](#).

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Pour assurer l'alignement des investissements durables sur le principe DNSH en ce qui concerne les objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, deux piliers sont pris en compte :

- Le premier pilier repose sur la Politique d'exclusion, qui s'applique à tout investissement et couvre les sujets suivants, directement liés à certains indicateurs PIN obligatoires repris dans le tableau 1 de l'annexe 1 des NTR SFDR : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et exposition aux combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz).
- Le deuxième pilier se fonde quant à lui sur un test DNSH reposant sur les indicateurs PIN obligatoires repris dans le tableau 1 de l'Annexe 1 des NTR SFDR lorsque des données fiables sont disponibles. Nous nous concentrons sur les PIN 3 et 13.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Pour assurer l'alignement des investissements durables sur le principe DNSH en ce qui concerne les objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, le Compartiment prend en compte les indicateurs d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité relevant des deux piliers ci-dessous :

Le premier pilier concerne les exclusions et couvre les thèmes suivants :

armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et exposition aux combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz).

Le deuxième pilier se fonde quant à lui sur un test DNSH reposant sur les indicateurs PIN obligatoires lorsque des données fiables sont disponibles. Les indicateurs suivants doivent tous être respectés pour réussir le test DNSH :

- Intensité de GES : la société ne fait pas partie du dernier décile par rapport à d'autres entreprises de son secteur.
- Mixité au sein des organes de gouvernance : la société ne fait pas partie du dernier décile par rapport à d'autres entreprises de son secteur
- Controverses : la société n'est impliquée dans aucune controverse informée et vérifiée en lien avec les conditions de travail et les droits de l'homme, l'environnement, les droits du travail et la corruption.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés à la Politique d'exclusion. La Société de gestion effectue par ailleurs un contrôle des controverses au moins une fois par trimestre, concernant entre autres les entreprises ayant commis des violations des droits de l'homme avérées. L'analyse se base sur les données de fournisseurs externes. En cas de controverse, il est fait appel à un groupe de travail interne composé de membres des équipes Conformité, Risque et ESG, qui déterminera la meilleure façon de procéder selon leur domaine d'expertise. Le critère DNSH comprend également un test réussite/échec sur les controverses, qui examine notamment les aspects relatifs aux conditions de travail et aux droits de l'homme.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2025	Couverture en 2025	Valeur en 2024	Couverture en 2024
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	892	57,89 %	1.255	67,19 %
	Émissions de GES de niveau 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	1.143	57,89 %	1.361	67,19 %
	Émissions de GES de niveau 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	69.842	57,31 %	83.055	67,19 %
	Émissions totales de GES, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	2.035	57,89 %	2.616	67,19 %
	Émissions totales de GES, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	71.877	57,89 %	85.671	67,19 %
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	6	57,89 %	7	67,19 %
	Empreinte carbone, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	204	57,89 %	225	67,19 %
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	38	88,84 %	45	95,49 %
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	922	88,84 %	1,012	95,49 %
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Pourcentage	0,40 %	66,16 %	0,37 %	81,29 %
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces	Pourcentage	2,85 %	65,43 %	0,00 %	81,18 %

	sociétés ont une incidence négative sur ces zones					
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Pourcentage	0,00 %	65,23 %	0,00 %	81,18 %
13. Mixité au sein des organes de gouvernance et de surveillance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance et de surveillance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Pourcentage	19,22 %	50,82 %	23,12 %	58,99 %
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Pourcentage	0,00 %	66,51 %	0,00 %	81,91 %
4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Pourcentage	30,14 %	61,30 %	32,81 %	70,26 %

L'un des principaux changements ayant une incidence sur les résultats des PIN en 2025 est le remplacement du fournisseur de données ESG pour les indicateurs des Principales incidences négatives, ISS-ESG, par S&P Global à partir du quatrième trimestre 2025. Ce changement affecte à la fois le champ d'application et les valeurs déclarées pour cette

année, ce qui a un impact sur le calcul et la déclaration des PIN environnementales et sociales.

- Globalement, les PIN liées aux émissions de GES, à l'empreinte carbone et à l'intensité des GES ont baissé par rapport aux périodes précédentes.
- La PIN liée à l'implication dans les combustibles fossiles est restée stable en 2024. Les expositions proviennent principalement de sociétés des secteurs des services aux collectivités et des matériaux. Ces expositions restent pleinement alignées sur la Politique d'exclusion de Tikehau, qui s'appuie sur la Liste d'exclusion mondiale du charbon et la Liste d'exclusion du pétrole et du gaz d'Urgewald. Les définitions des PIN utilisées par nos fournisseurs de données externes couvrent un champ plus large que notre politique d'exclusion ; par conséquent, une exposition est encore déclarée en 2025 malgré l'absence de violation de notre politique interne.
- Le changement de fournisseur de données au quatrième trimestre 2025 a eu un impact significatif sur le champ d'application et la méthodologie utilisés pour calculer la PIN relative aux zones sensibles sur le plan de la biodiversité. Alors qu'ISS ESG utilisait une approche basée sur l'impact, ne signalant que les entreprises ayant des effets négatifs avérés sur ces zones, S&P Global recourt à une méthodologie basée sur la localisation. Cette approche permet d'identifier les entreprises détenant des actifs situés dans des zones critiques sur le plan de la biodiversité, qu'un préjudice réel soit confirmé ou non. En conséquence, la valeur déclarée augmente pour 2025, dès lors que la méthodologie élargie prend en compte un univers d'expositions plus large, et plus seulement les entreprises dont l'impact est avéré. Cette augmentation reflète principalement l'exposition aux entreprises des secteurs des services aux collectivités, de la consommation discrétionnaire, de la finance, de la santé, de l'industrie, des matériaux, des technologies de l'information et de la consommation de base.

En ce qui concerne les thèmes sociaux, les PIN sont restées stables malgré le changement de fournisseur de données. Nous n'avons identifié aucune exposition à des entreprises qui enfreignent le Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ni à des entreprises impliquées dans les armes interdites couvertes par la PIN 14. Par ailleurs, le ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance et de surveillance a légèrement diminué entre les deux périodes.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au 31/12/2025.

Investissements les plus importants	% d'actifs	Pays	Classification sectorielle (BICS niveau 1)	Groupes industriels (BICS niveau 2)
MICROSOFT CORP	1,89 %	États-Unis	Technologie	Logiciels et services tech.
ALPHABET INC-CL A	1,87 %	États-Unis	Communications	Médias
NVIDIA CORP	1,80 %	États-Unis	Technologie	Matériel tech. et semi-conducteurs
AMAZON.COM INC	1,64 %	États-Unis	Consommation discrétionnaire	Vente au détail et en gros - cons. discrétionnaire
VISA INC-CLASS A SHARES	1,00 %	États-Unis	Produits financiers	Services financiers
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	0,83 %	Taiwan	Technologie	Matériel tech. et semi-conducteurs
JPMORGAN CHASE & CO	0,83 %	États-Unis	Produits financiers	Banque
RHEINMETALL AG	0,82 %	Allemagne	Industrie	Produits industriels
META PLATFORMS	0,82 %	États-Unis	Communications	Médias
BANK OF AMERICA CORP	0,79 %	États-Unis	Produits financiers	Banque
S&P GLOBAL INC	0,78 %	États-Unis	Produits financiers	Services financiers
KONE OYJ-B	0,64 %	Finlande	Industrie	Produits industriels
WATERS CORP	0,63 %	États-Unis	Soins de santé	Soins de santé
SCHNEIDER ELECTRIC SE	0,62 %	France	Industrie	Produits industriels
SAP SE	0,62 %	Allemagne	Technologie	Logiciels et services tech.

Les pondérations dans le tableau ci-dessus sont calculées sur la base de la valeur de marché, intérêts courus inclus, telle que reportée par notre système de gestion de portefeuille.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion des investissements du Compartiment alignée sur les objectifs d'investissement durable était de 28,41 %.

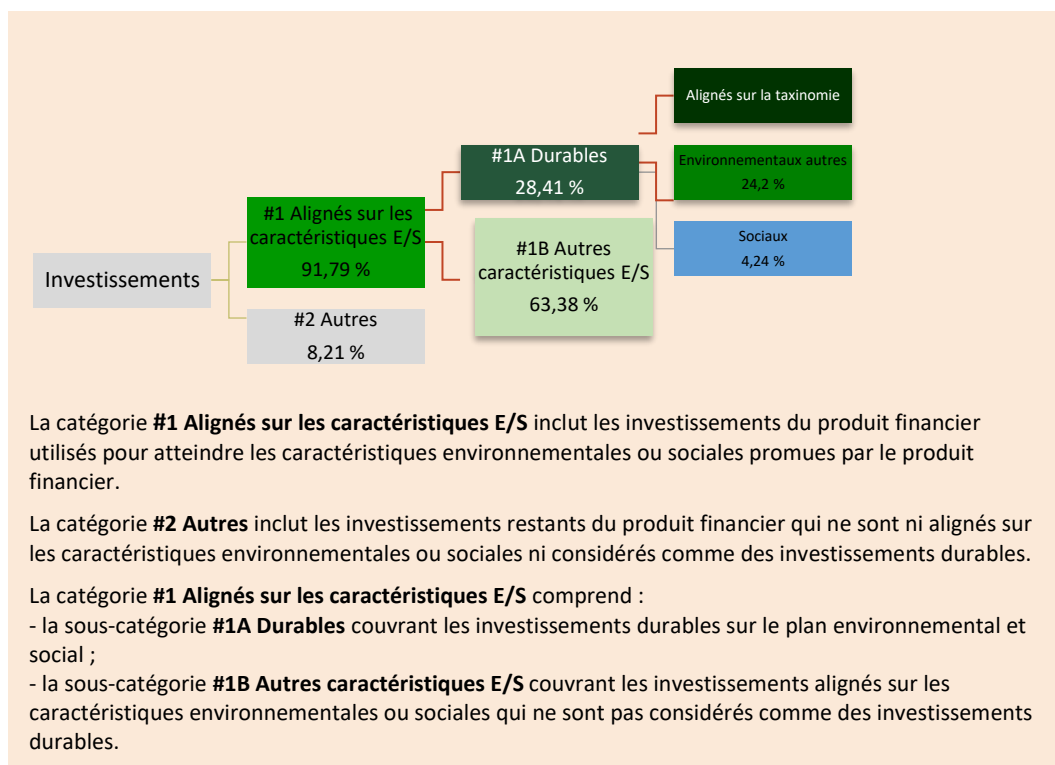
L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

% d'actifs	Classification sectorielle (BICS niveau 1)	Groupes industriels (BICS niveau 2)
21,42 %	Produits financiers	Banques
3,43 %	Technologie	Logiciels et services
3,33 %	Industrie	Produits industriels
3,19 %	Produits financiers	Banques aux activités diversifiées
2,95 %	Technologie	Matériel tech. et semi-conducteurs
2,94 %	Consommation discrétionnaire	Casinos et jeux
2,88 %	Technologie	Logiciels et services tech.
2,81 %	Soins de santé	Produits pharmaceutiques
2,79 %	Industrie	Industrie (autre)
2,68 %	Communications	Médias
2,66 %	Consommation discrétionnaire	Vente de détail - consommation discrétionnaire
2,59 %	Consommation discrétionnaire	Vêtements et produits textiles
2,52 %	Communications	Câble et satellite
1,93 %	Soins de santé	Soins de santé
1,90 %	Communications	Services de télécommunications sans fil
1,88 %	Produits de première nécessité	Biens de consommation de base
1,78 %	Produits financiers	Services financiers

1,70 %	Produits financiers	Immobilier
1,64 %	Consommation discrétionnaire	Vente au détail et en gros - cons. discrétionnaire
1,62 %	Produits financiers	Banque
1,37 %	Consommation discrétionnaire	Biens de consommation discrétionnaire
1,22 %	S.O. - Fonds interne	
1,17 %	Produits financiers	Assurance-vie
1,12 %	Soins de santé	Établissements et services de soins
1,12 %	Matériaux	Produits chimiques
1,09 %	Industrie	Services industriels
1,04 %	Produits financiers	Crédit à la consommation
1,03 %	Consommation discrétionnaire	Services aux consommateurs
0,98 %	Produits financiers	Assurance IARD
0,97 %	Consommation discrétionnaire	Voyages et hébergement
0,87 %	Produits de première nécessité	Supermarchés et pharmacies
0,83 %	Consommation discrétionnaire	Produits de loisirs
0,76 %	Services collectifs	Production d'électricité
0,70 %	Communications	Médias Internet
0,69 %	Consommation discrétionnaire	Ressources de divertissement
0,62 %	Industrie	Équipements électriques
0,61 %	Matériaux	Matériaux
0,60 %	Consommation discrétionnaire	Restaurants
0,60 %	Industrie	Services et équipements déchets et environnement
0,60 %	Énergie	Services et équipements pétrole et gaz
0,60 %	Industrie	Transports et logistique
0,60 %	Technologie	Matériel informatique
0,57 %	Services collectifs	Services collectifs
0,49 %	Communications	Services de télécommunications filaires
0,48 %	Consommation discrétionnaire	Fabrication de pièces pour l'automobile
0,48 %	Produits financiers	Services financiers
0,47 %	Consommation discrétionnaire	Services de consommation discrétionnaire
0,47 %	Services collectifs	Services collectifs
0,39 %	Consommation discrétionnaire	Services d'enseignement
0,29 %	Industrie	Fabrication de machines
0,26 %	Matériaux	Métaux et extraction minière
0,03 %	Énergie	Pétrole et gaz

Les pondérations dans le tableau ci-dessus sont calculées sur la base de la valeur de marché, intérêts courus inclus, telle que reportée par notre système de gestion de portefeuille.

L'exposition du compartiment au secteur du pétrole et du gaz provient d'une entreprise opérant dans le secteur des équipements et services pour l'énergie, et ne concerne donc pas des investissements directs dans des projets spécifiquement dédiés aux énergies fossiles, ni des entreprises ayant une exposition significative aux énergies fossiles, telle que définie dans la Politique d'Exclusion du Groupe. Ainsi, cette exposition demeure pleinement conforme à la Politique d'Exclusion de Tikehau Capital (détaillée [ici](#)), laquelle s'appuie sur la

liste d'exclusion mondiale du charbon et la Liste d'exclusion du pétrole et du gaz d'Urgewald.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

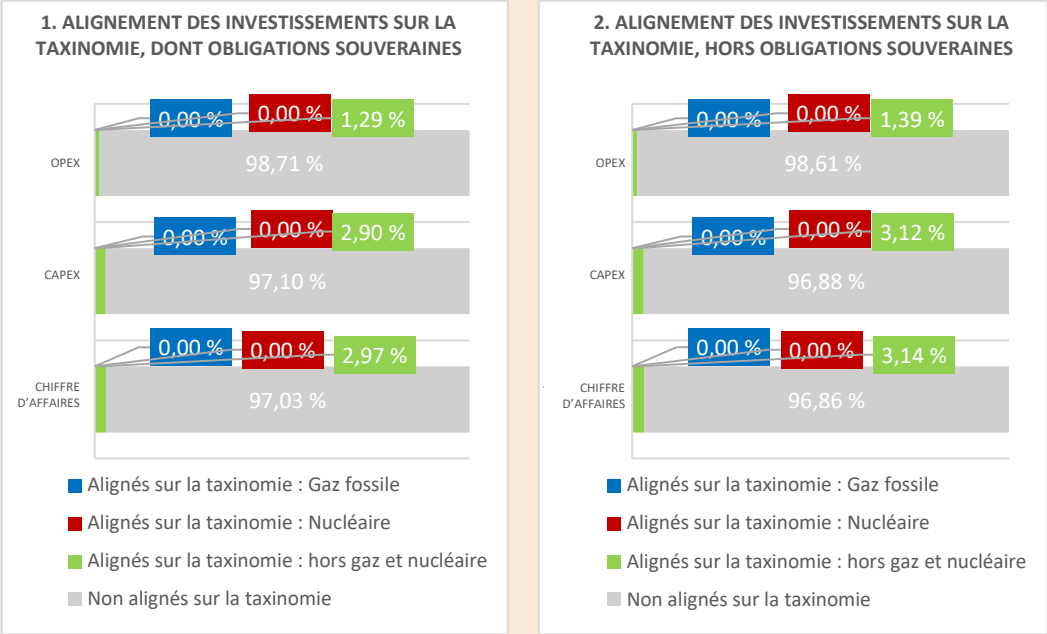
● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹² ?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

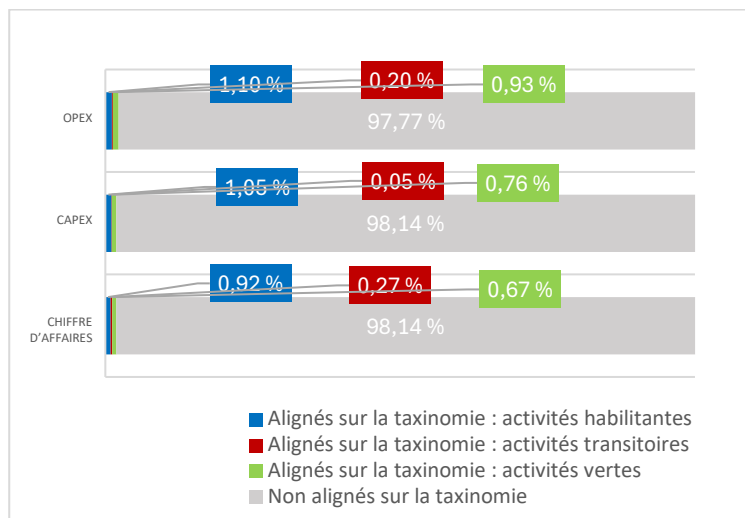
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

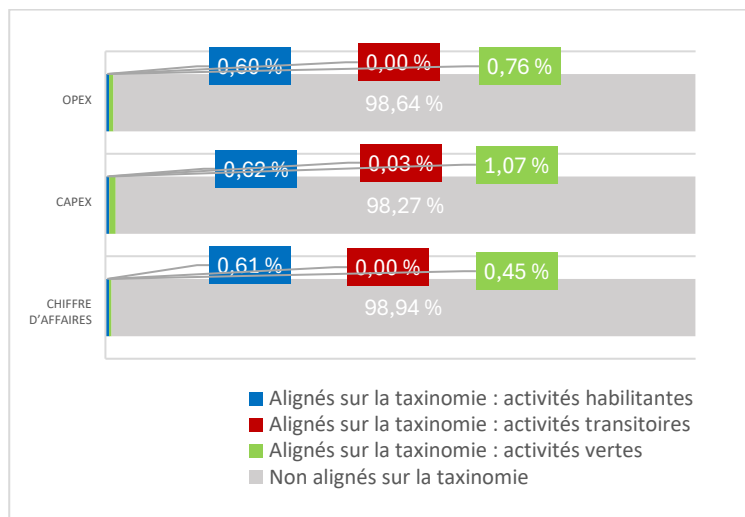
- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**



Proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires, habilitantes et vertes en 2025

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Dans l'ensemble, la proportion d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est restée relativement faible. Il ne serait dès lors guère pertinent de s'étendre sur les progrès réalisés dans ce domaine.



Proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires, habilitantes et vertes en 2024



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

24,2 %. Ce chiffre représente les investissements qui réussissent les tests DNSH et de bonne gouvernance et qui apportent une contribution positive à un ou plusieurs éléments suivants :

- Alignement sur au moins un des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies
- Alignement sur la taxinomie européenne
- Alignement sur un cadre « Net Zéro »
- Alignement sur les meilleures pratiques environnementales et sociales.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

4,24 %. Ce chiffre représente les investissements qui réussissent les tests DNSH et de bonne gouvernance et qui apportent une contribution positive au critère suivant uniquement : Alignement sur les meilleures pratiques sociales.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les autres investissements comprennent des liquidités et des quasi-liquidités ainsi que des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des dépôts détenus à titre accessoire, des instruments dérivés détenus à des fins de couverture et des titres dont les performances sont échangées via des TRS sur une période supérieure à un mois. À ce titre, ils ne sont soumis à aucune garantie environnementale ou sociale minimale.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

En 2025, Tikehau Capital a pris plusieurs mesures pour respecter les caractéristiques environnementales et sociales tout au long des phases de pré-investissement et d'investissement. En ce qui concerne les Stratégies sur les marchés de capitaux, le principal projet a été le remplacement du fournisseur de données ESG, ISS ESG, par S&P Global pour toutes les données ESG indiquées ci-dessous.

1. Fournisseur de données ESG

- À partir du quatrième trimestre 2025, nous avons remplacé notre fournisseur de données ESG, ISS-ESG, par S&P Global pour les principales données ESG - y compris l'analyse des controverses, les indicateurs ESG (en ce compris les PIN), l'alignement

sur la taxonomie de l'UE et les données liées au climat. Ce changement vise à harmoniser et à standardiser les sources de données ESG afin de garantir la cohérence et l'exhaustivité de notre approche des processus ESG dans l'ensemble de l'organisation.

- Dans le même temps, notre plateforme de vote par procuration a été transférée à Glass Lewis.
- Ce changement a nécessité une adaptation complète des processus et des outils internes afin de garantir la cohérence et l'alignement des activités liées à l'ESG, y compris le vote, la gestion des controverses et l'engagement. Tous les processus et outils internes qui dépendaient auparavant d'ISS-ESG ont été mis à jour en conséquence.

2. Controverses

- Suite à l'arrêt de la collaboration avec ISS ESG, nous avons lancé un appel d'offres pour identifier et comparer d'autres fournisseurs de données ESG en matière de gestion des controverses. Après une évaluation structurée sur la base de critères prédéfinis, notamment la couverture, la transparence et la pertinence méthodologiques, la qualité des données et les capacités d'intégration, S&P Global a été sélectionné pour assurer la continuité de toutes les exigences en matière de données ESG. En outre, le processus de gestion des controverses a été revu et amélioré.

3. Vote et engagement

- Le processus de vote et d'engagement a également été revu, renforcé et aligné dans le sillage du changement de fournisseur de données, Glass Lewis ayant été choisi pour les services de vote par procuration.
- Une campagne d'engagement axée sur l'amélioration des communications des entreprises en portefeuille a par ailleurs été menée et achevée dans tous les fonds en 2025. Elle s'est également concentrée sur le suivi des engagements en matière de décarbonation. La campagne a été clôturée avec succès et a permis de répondre aux préoccupations prioritaires en matière de transparence et d'engagements en faveur du climat.

4. Neutralité carbone

- Dans le cadre de l'engagement de Tikehau en faveur de l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM), des objectifs intermédiaires ont été déterminés pour chaque ligne de métier à l'aide de méthodologies dérivées du cadre Net Zero Investment (NZIF). S'agissant de la ligne Stratégies sur les marchés de capitaux, l'approche de couverture du portefeuille du NZIF a été utilisée pour fixer des objectifs en vertu desquels 50 % des actifs sous gestion concernés devront avoir atteint la neutralité carbone ou être alignés sur cette trajectoire d'ici 2030. L'approche du NZIF définit cinq catégories, représentant les différentes étapes de l'alignement sur la trajectoire vers la neutralité carbone.
- Durant l'année, des recherches ont été menées sur les émetteurs susceptibles d'être classés comme « alignés », en mettant l'accent sur l'évaluation de leurs progrès en

matière d'objectifs de décarbonation et de la solidité de leurs plans de dépenses d'investissement en faveur de la transition climatique. D'après notre analyse, malgré une certaine amélioration par rapport à l'année précédente, la divulgation des plans de dépenses d'investissement en faveur de la transition climatique reste limitée.

- Conformément à nos plans de suivi des performances par rapport aux objectifs et de définition de stratégies basées sur la sélection des actifs et l'engagement, nous avons lancé une campagne d'engagement qui cible les objectifs de neutralité carbone. Cette initiative s'est concentrée sur la promotion de l'alignement sur une trajectoire de neutralité carbone dans l'ensemble de notre portefeuille, en accordant une attention particulière aux progrès réalisés par rapport aux objectifs basés sur la science (Science-based Targets, SBT).
- Pour soutenir ces efforts, nous avons développé et mis en œuvre un outil de suivi de l'alignement du Portefeuille. Il permet de contrôler en permanence le statut d'alignement sur la neutralité carbone de toutes les entreprises du portefeuille et fournit des informations sur l'évolution annuelle de la trajectoire de décarbonation du portefeuille. Cet outil nous permet de mieux comprendre la dynamique du portefeuille en matière de décarbonation.

5. Exclusions

- La politique d'exclusion du groupe a été mise à jour conformément aux derniers critères d'Urgewald, en renforçant les exclusions du charbon thermique, du pétrole et du gaz dans l'ensemble des portefeuilles.

Au niveau du Compartiment, les actions suivantes ont été menées afin d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales :

Dans le cadre du processus de pré-investissement, la sélection des émetteurs est fondamentale pour garantir l'alignement sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment. Tous les émetteurs potentiels sont systématiquement soumis à un cadre d'évaluation ESG solide incluant les éléments suivants :

- Vérification du respect des critères d'exclusion sectoriels et fondés sur des normes ;
- Évaluation approfondie des profils de risque ESG à l'aide d'indicateurs et de sources de données standardisés ;
- Analyse de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre afin de garantir l'alignement sur l'Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) visée par le Compartiment par rapport à la WACI de son univers d'investissement.

Cette approche globale protège non seulement le Compartiment des expositions non conformes à ses engagements ESG, mais elle garantit également le respect de l'exigence minimale qui prévoit l'allocation d'au moins 10 % du portefeuille à des investissements durables, comme défini par la politique d'investissement du Fonds.

Durant la période sous revue, le Compartiment a détenu deux entreprises auxquelles notre fournisseur de données tiers a attribué un score de controverse élevé. Les cas ont été examinés par le Comité de gestion des controverses. Il a été décidé de maintenir les

investissements dans les entreprises concernées, mais celles-ci restent sous surveillance renforcée.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Tikehau Impact Crédit (le « Compartiment »)
Identifiant d'entité juridique : 222100WBFWO97RXU8M55

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☐ Oui	☒ ☐ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____ % ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____ %	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 31,01 % d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ ayant un objectif social ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Veuillez consulter les calculs pour les publications SFDR périodiques de Tikehau pour de plus amples informations sur les sources de données, les méthodologies et les limites.

Dès lors que le Fonds a été clôturé le 20/06/2025, toutes les informations suivantes ont été préparées à la fin du premier trimestre 2025.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment promeut les caractéristiques environnementales/sociales suivantes :

1. Efforts d'efficacité carbone et économie circulaire – investissement dans des émetteurs en transition qui ont explicitement l'intention d'avoir un impact positif et mesurable et de contribuer à la transition vers une économie circulaire et à faible émission de carbone, conformément à une grille d'analyse d'impact interne. Le Compartiment vise l'additionnalité en s'engageant auprès des organes de direction et de gouvernance de certains émetteurs afin d'accompagner et d'accélérer les mesures de durabilité.

2. Le Compartiment promeut des garanties environnementales et sociales minimales en appliquant des critères d'exclusion relatifs aux produits et pratiques commerciales dont il a été démontré qu'ils exercent un impact négatif sur l'environnement ou la société, ainsi que des critères d'investissement socialement responsable (« ISR ») visant à garantir une meilleure performance ESG du Compartiment par rapport à son univers d'investissement.

3. Le Compartiment promeut les pratiques commerciales qui respectent le Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, en écartant les entreprises qui violent ces principes.

4. Le Compartiment s'abstient d'investir dans des sociétés présentant un risque ESG élevé et limite ses investissements dans les sociétés présentant un risque ESG moyen. Les investissements dans des sociétés classées comme présentant un risque ESG moyen font l'objet d'un examen par le groupe de travail Conformité-Risques-ESG, lequel s'appuie sur les domaines d'expertise respectifs. Ce groupe de travail émet un avis favorable ou défavorable, qui sera pris en compte dans la décision d'investissement.

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 10 % d'investissements durables.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pendant la période de référence (au 31/03/2025), nous avons collecté les informations suivantes sur les indicateurs de durabilité du Compartiment :

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur (pour le T1 2025)
Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0
Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0

Score ESG des entreprises en portefeuille conformément à la grille d'analyse interne ¹	Répartition par niveau de risque ESG (moyenne annuelle)	Pourcentage	- Risque ESG acceptable : 98,18 % - Risque ESG moyen : 1,82 % - Risque ESG élevé : 0 % - Non évalués : 0 %
Comparaison des scores ISR du Fonds et de son univers d'investissement, après suppression des 20 % d'émetteurs les moins performants	Score ISR au 31/03/2025	-	- Compartiment : 50,7 - Univers d'investissement (après suppression des 20 % d'émetteurs les moins performants) : 53,72 - Résultat : score ISR du Compartiment inférieur à celui de son univers d'investissement
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du Fonds par rapport à son univers d'investissement, avec un taux de couverture au niveau du Fonds d'au moins 90 % (scopes 1, 2 et 3)	Intensité carbone moyenne pondérée (moyenne annuelle)	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	- Compartiment : 1 137 - Couverture du Compartiment : 97 % - Univers d'investissement : 1 733 - Résultat : 18 % de moins pour le Compartiment par rapport à son univers d'investissement
Nombre de controverses liées aux droits de l'homme et du travail en comparaison avec l'univers d'investissement, avec un taux de couverture au niveau du Fonds d'au moins 70 %	Nombre moyen pondéré de controverses en lien avec les droits de l'homme et du travail au 31/03/2025	Nombre	- Compartiment : 0,61 - Couverture du Compartiment : 79 % - Univers d'investissement : 1,57 - Résultat : score moyen de l'indicateur des controverses sur les droits de l'Homme et du travail inférieur à celui de l'univers d'investissement
Part des investissements au sein des catégories	Ventilation par cas d'impact au 31/03/2025	Pourcentage	Catégorie des « instruments durables » : 39,98 % - Obligations vertes : 25,79 % - Obligations liées à la durabilité : 14,18 % Catégorie « Émetteurs » : 57,46 % - « pledgers » : 35,08 % - émetteurs œuvrant pour la transition : 22,37 %
Nombre de positions du Fonds soumises aux activités d'engagement	Entre le 01/01/2025 et le 31/03/2025	Nombre	Non disponible ²
Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part au 31/03/2025	Pourcentage	- Compartiment : 31 % - Couverture du Compartiment : 100 %

¹ La méthodologie de notation ESG a changé en 2024 et les entreprises sont désormais réparties dans des catégories différentes par rapport aux périodes précédentes.

² Dès lors que le Fonds a entamé son processus de clôture au début du premier trimestre 2025, aucune activité d'engagement spécifique n'a été menée au cours de la période.

Les objectifs extra-financiers du Compartiment ont été atteints et toutes les contraintes du « Label ISR » français ont été respectées.

Aucune entreprise n'a enfreint la Politique d'exclusion ni le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE.

Au cours de la période sous revue, le Compartiment était principalement investi dans des entreprises présentant un « Risque ESG acceptable ». Aucun investissement n'a été réalisé dans des entreprises présentant un risque ESG élevé, et les quelques entreprises présentant un risque ESG moyen ont été examinées et validées par le groupe de travail Conformité-Risques-ESG.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2024	Valeur en 2023
Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0	0
Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0	0
Score ESG des entreprises en portefeuille conformément à la grille d'analyse interne	Répartition par niveau de risque ESG (moyenne annuelle)	Pourcentage	- Risque ESG acceptable : 96,02 % - Risque ESG moyen : 3,06 % - Risque ESG élevé : 0 % - Non évalués : 1,85 %	- Opportunité ESG : 12,61 % - Risque ESG modéré : 77,23 % - Risque ESG moyen : 9,2 % - Risque ESG matériel : 0 % - Risque ESG important : 0 % - Non évalués : 0,96 %
Comparaison des scores ISR du Fonds et de son univers d'investissement, après suppression des 20 % d'émetteurs les moins performants	Score ISR à la fin de la période de référence	-	- Compartiment : 50,45 - Univers d'investissement (après suppression des 20 % d'émetteurs les moins performants) : 52,67	- Compartiment : 52,58 - Univers d'investissement (après suppression des 20 % d'émetteurs les moins performants) : 55,67
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du Fonds par rapport à son univers d'investissement, avec un taux de couverture au niveau du Fonds d'au moins 90 %	Intensité carbone moyenne pondérée (moyenne annuelle)	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	- Compartiment : 1 095 - Univers d'investissement : 1 809 - Résultat : 39 % de moins pour le Fonds par rapport à	- Compartiment : 941 - Univers d'investissement : 2 219 - Résultat : 58 % de moins pour le Fonds par rapport à son univers d'investissement

			son univers d'investissement	
Nombre de controverses liées aux droits de l'homme et du travail en comparaison avec l'univers d'investissement, avec un taux de couverture au niveau du Fonds d'au moins 70 %	Nombre moyen pondéré de controverses en lien avec les droits de l'homme et du travail	Nombre	- Compartiment : 0,59 - Couverture du Compartiment : 80 % - Univers d'investissement : 1,56	- Compartiment : 0,44 - Couverture du Compartiment : 80 % - Univers d'investissement : 1,52
Part des investissements au sein des catégories	Ventilation par cas d'impact à la fin de la période de référence	Pourcentage	Catégorie des « instruments durables » : 41 % - Obligations vertes : 27 % - Obligations liées à la durabilité : 14 % Catégorie « Émetteurs » : 59 % - « Pledgers » : 37 % - Emetteurs œuvrant pour la transition : 22 %	Catégorie des « instruments durables » : 29,28 % - Obligations vertes : 16,63 %, dont un investissement avec une note neutre selon la grille d'analyse d'impact. - Obligations liées à la durabilité : 12,65 % Catégorie « Émetteurs » : 66,65 % - « pledgers » : 42,06 % dont un investissement en 2023 dans une banque engagée dans la Net Zero Banking Alliance. - émetteurs œuvrant pour la transition : 62,01 %, dont un investissement en 2023 avec une note neutre selon la grille d'analyse d'impact
Nombre de positions du Fonds soumises aux activités d'engagement	Du début à la fin de la période de référence	Nombre	21	29

Les objectifs extra-financiers du Compartiment ont en outre été atteints en 2023 et 2024. La WACI du Compartiment a augmenté en 2025 par rapport aux périodes précédentes, mais demeure inférieure à celle de son univers d'investissement.

Cette augmentation peut être en partie attribuée à l'exposition importante aux banques, qui déclarent des émissions de scope 3 élevées, amplifiées par l'amélioration de leurs pratiques de reporting.

Aucune entreprise n'a enfreint la Politique d'exclusion, le Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'OCDE en 2023, 2024 et 2025.

La répartition par score ESG est restée stable entre 2024 et 2025, la part du score ESG à haut risque étant tombée à 0 %. En raison du changement de méthodologie de notation du profil ESG entre les périodes précédentes et 2024, aucune comparaison directe ne peut être établie. Cela dit, en 2024, la majorité des entreprises en portefeuille présentaient un « Risque ESG acceptable », ce qui correspond à la catégorie de risque la plus faible.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

À partir du 30 janvier 2024, le Compartiment envisage de réaliser des investissements durables dans des entreprises qui visent à apporter une contribution positive à différents objectifs sociaux et environnementaux par le biais de leurs produits et services, ainsi que de leurs pratiques conformes à des cadres reconnus. La méthodologie du Groupe intègre divers critères dans sa définition de la contribution afin de prendre en compte les différentes dimensions des objectifs environnementaux et sociaux auxquels il est possible de contribuer.

En pratique, sur la base d'une approche de type réussite/échec, le Compartiment considérera qu'une entreprise apporte une contribution positive (un « Contributeur positif ») dans la mesure où au moins l'un des critères décrits ci-dessous est respecté au niveau de l'entreprise :

- Alignement sur au moins un des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies – L'alignement d'un Contributeur positif est vérifié via un test réussite/échec en vertu duquel un niveau minimum du chiffre d'affaires de l'entreprise ou de l'Opex/du Capex doit contribuer à l'un des ODD.
- Alignement sur la taxinomie européenne – L'alignement d'un Contributeur positif est vérifié via un test réussite/échec en vertu duquel une proportion minimale du chiffre d'affaires ou de l'Opex/du Capex de l'entreprise doit être alignée sur la taxinomie européenne.
- Alignement sur un cadre « Net Zéro » - L'alignement d'un Contributeur positif est vérifié au moyen d'un test réussite/échec en vertu duquel l'entreprise doit atteindre un certain niveau de décarbonation. La Société de gestion a sélectionné le statut éligible défini par le cadre Net Zero Investment de l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC). Le test réussite/échec réalisé par la Société de gestion repose sur une analyse

qualitative qui prend en compte des éléments tels que les objectifs de réduction des émissions et l'empreinte carbone des entreprises.

- Alignement sur les meilleures pratiques environnementales et sociales – L'alignement d'un Contributeur positif est vérifié au moyen d'un test réussite/échec en vertu duquel (i) l'entreprise doit être considérée comme « meilleure de sa catégorie » dans son secteur sur la base d'indicateurs clés de performance (KPI) reconnus tels qu'une principale incidence négative prise en compte par le Compartiment et (ii) le Score ESG de l'entreprise doit être supérieur à la moyenne de son secteur.

Ces critères peuvent être modifiés ultérieurement afin de prendre en compte tout progrès réalisé, par exemple en matière de disponibilité et de fiabilité des données, ou toute modification, y compris, entre autres, des réglementations ou autres valeurs de référence ou initiatives externes.

Enfin, les entreprises identifiées comme étant des Contributeurs positifs ne peuvent être qualifiées d'investissement durable que si elles respectent l'ensemble des conditions suivantes : (i) elles ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ou « DNSH » (do no significant harm)) et (ii) elles doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise.

De plus amples informations sur le Cadre d'investissement durable du Groupe, en particulier sur la méthodologie, les seuils et les sources de données, sont disponibles dans la [Charte d'investissement durable du Groupe](#).

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Pour assurer l'alignement des investissements durables sur le principe DNSH en ce qui concerne les objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, deux piliers sont pris en compte :

- Le premier pilier repose sur la Politique d'exclusion, qui s'applique à tout investissement et couvre les sujets suivants, directement liés à certains indicateurs PIN obligatoires repris dans le tableau 1 de l'annexe 1 des NTR SFDR : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et exposition aux combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz).
- Le deuxième pilier se fonde quant à lui sur un test DNSH reposant sur les indicateurs PIN obligatoires repris dans le tableau 1 de l'Annexe 1 des NTR SFDR lorsque des données fiables sont disponibles. Nous nous concentrons sur les PIN 3 et 13.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Pour assurer l'alignement des investissements durables sur le principe DNSH en ce qui concerne les objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, le Compartiment prend en compte les indicateurs d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité relevant des deux piliers ci-dessous :

Le premier pilier concerne les exclusions et couvre les thèmes suivants :

armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et exposition aux combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz).

Le deuxième pilier se fonde quant à lui sur un test DNSH reposant sur les indicateurs PIN obligatoires lorsque des données fiables sont disponibles. Les indicateurs suivants doivent tous être respectés pour réussir le test DNSH :

- Intensité de GES : la société ne fait pas partie du dernier décile par rapport à d'autres entreprises de son secteur
- Mixité au sein des organes de gouvernance : la société ne fait pas partie du dernier décile par rapport à d'autres entreprises de son secteur
- Controverses : la société n'est impliquée dans aucune controverse informée et vérifiée en lien avec les conditions de travail et les droits de l'homme, l'environnement, les droits du travail et la corruption.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés à la Politique d'exclusion. La Société de gestion effectue par ailleurs un contrôle des controverses au moins une fois par trimestre, concernant entre autres les entreprises ayant commis des violations des droits de l'homme avérées. L'analyse se base sur les données de fournisseurs externes. En cas de controverse, il est fait appel à un groupe de travail interne composé de membres des équipes Conformité, Risque et ESG, qui déterminera la meilleure façon de procéder selon leur domaine d'expertise. Le critère DNSH comprend également un test réussite/échec sur les controverses, qui examine notamment les aspects relatifs aux conditions de travail et aux droits de l'homme.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2025 (T1)	Couverture en 2025 (T1)	Valeur en 2024	Couverture en 2024	Valeur en 2023	Couverture en 2023
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	Tonnes éq. CO ₂ / million d'euros de valeur d'entreprise	2 209	72,00 %	3 525	68,16 %	3 537	67,04 %
	Émissions de GES de niveau 2	Tonnes éq. CO ₂ / million d'euros de valeur d'entreprise	614	72,00 %	1 001	68,16 %	1 049	67,04 %
	Émissions de GES de niveau 3	Tonnes éq. CO ₂ / million d'euros de valeur d'entreprise	8 770	72,00 %	15 165	68,16 %	13 649	67,04 %
	Émissions totales de GES, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO ₂ / million d'euros de valeur d'entreprise	2 823	72,00 %	4 526	68,16 %	4 586	67,04 %

	Émissions totales de GES, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	13 686	72,00 %	19 691	68,16 %	18 235	67,04 %
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	127 305	72,00 %	133	68,16 %	122	67,04 %
	Empreinte carbone, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	617,2097	72,00 %	582	68,16 %	483	67,04 %
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	180	97,00 %	125	94,81 %	155	91,61 %
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	1 137	97,00 %	1 198	94,81 %	907	91,61 %
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Pourcentage	0,00 %	78,00 %	0,00 %	73,76 %	0,00 %	72,53 %

Facultatif 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Pourcentage	31 %	100 % ³	45,56 %	86,66 %	46,08 %	86,06 %
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables	Pourcentage	18,00 %	30,00 %	17,22 %	28,94 %	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables	Pourcentage	0,00 %	76 %	0,00 %	70,18 %	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	GWh/million d'euros investi	Voir tableau ci-dessous	Voir tableau ci-dessous	Voir tableau ci-dessous	Voir tableau ci-dessous	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable

³ Indicateur suivi au niveau du Fonds durant le T1 2025.

7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Pourcentage	0,00 %	78,00 %	0,00 %	75,59 %	0,00 %	74,89 %
8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi	Tonnes/million d'euros investi	0	0,00 %	0	0,00 %	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi	Tonnes/million d'euros investi	0	0,00 %	0	0,00 %	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable

10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Pourcentage	0,00 %	78,00 %	0,00 %	75,59 %	0,00 %	74,89 %
---	---	-------------	--------	---------	--------	---------	--------	---------

11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies, y compris des principes et des droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'OIT et par la Charte internationale des droits de l'homme	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies, y compris des principes et des droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'OIT et par la Charte internationale des droits de l'homme, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	Pourcentage	0	53 %	2,74 %	48,68 %	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes	Écart de rémunération moyen entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	Pourcentage	0,00 %	9 %	0,11 %	5,46 %	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable

13. Mixité au sein des organes de gouvernance et de surveillance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance et de surveillance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Pourcentage	19,00 %	47,00 %	17,20 %	41,23 %	17,08 %	41,73 %
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Pourcentage	0,00 %	78,00 %	0,00 %	76,11 %	0,00 %	74,89 %

En ce qui concerne les thèmes environnementaux, une amélioration a été constatée au niveau des PIN entre 2024 et la fin du premier trimestre 2025 :

- Globalement, la plupart des PIN liées aux émissions de GES, à l'empreinte carbone et à l'intensité des GES ont légèrement augmenté entre 2024 et 2025, ce qui pourrait s'expliquer par l'élargissement de la couverture et l'amélioration des rapports des entreprises. La part des entreprises qui n'ont pas pris de mesures de réduction des émissions de carbone a diminué au premier trimestre 2025.
- La PIN liée à l'implication dans les combustibles fossiles est restée nulle.
- Nous n'étions pas exposés à des entreprises ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité ou sur le ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs.

En ce qui concerne les thèmes sociaux, les PIN sont stables et aucune exposition à des armes controversées ni à des entreprises qui enfreignent le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE n'est à signaler, et ce pour la troisième période consécutive.

Par ailleurs, le ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance et de surveillance a légèrement diminué entre 2024 et 2025.

Dans l'ensemble, les niveaux de couverture des PIN ont augmenté pour chacune d'entre elles.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au 31/03/2025.

Investissements les plus importants	% d'actifs	Pays	Classification sectorielle (BICS niveau 1)	Groupes industriels (BICS niveau 2)
DANSKE BANK	2,28 %	Danemark	Produits financiers	Banques
VERALLIA	2,24 %	France	Industrie	Conteneurs et emballages
LLOYDS	2,23 %	Royaume-Uni	Produits financiers	Banques
SAPPI	2,19 %	Afrique du Sud	Matériaux	Produits issus du papier et de la forêt
CELLNEX	2,18 %	Espagne	Industrie	Industrie (autre)
FAURECIA	2,17 %	France	Consommation discrétionnaire	Fabrication de pièces pour l'automobile
AHLSTROM	2,16 %	Finlande	Matériaux	Produits issus du papier et de la forêt
NOVELIS	2,14 %	Canada	Industrie	Conteneurs et emballages
DERICHEBOURG	2,11 %	France	Industrie	Services et équipements déchets et environnement
SAUR	2,11 %	France	Services collectifs	Services collectifs
ERSTE BANK	2,06 %	Autriche	Produits financiers	Banques
SOLENIS	2,04 %	États-Unis	Matériaux	Produits chimiques
BOELS	2,03 %	Pays-Bas	Industrie	Industrie (autre)
LOXAM	2,01 %	France	Industrie	Industrie (autre)
TECHEM	2,00 %	Allemagne	Industrie	Industrie (autre)

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

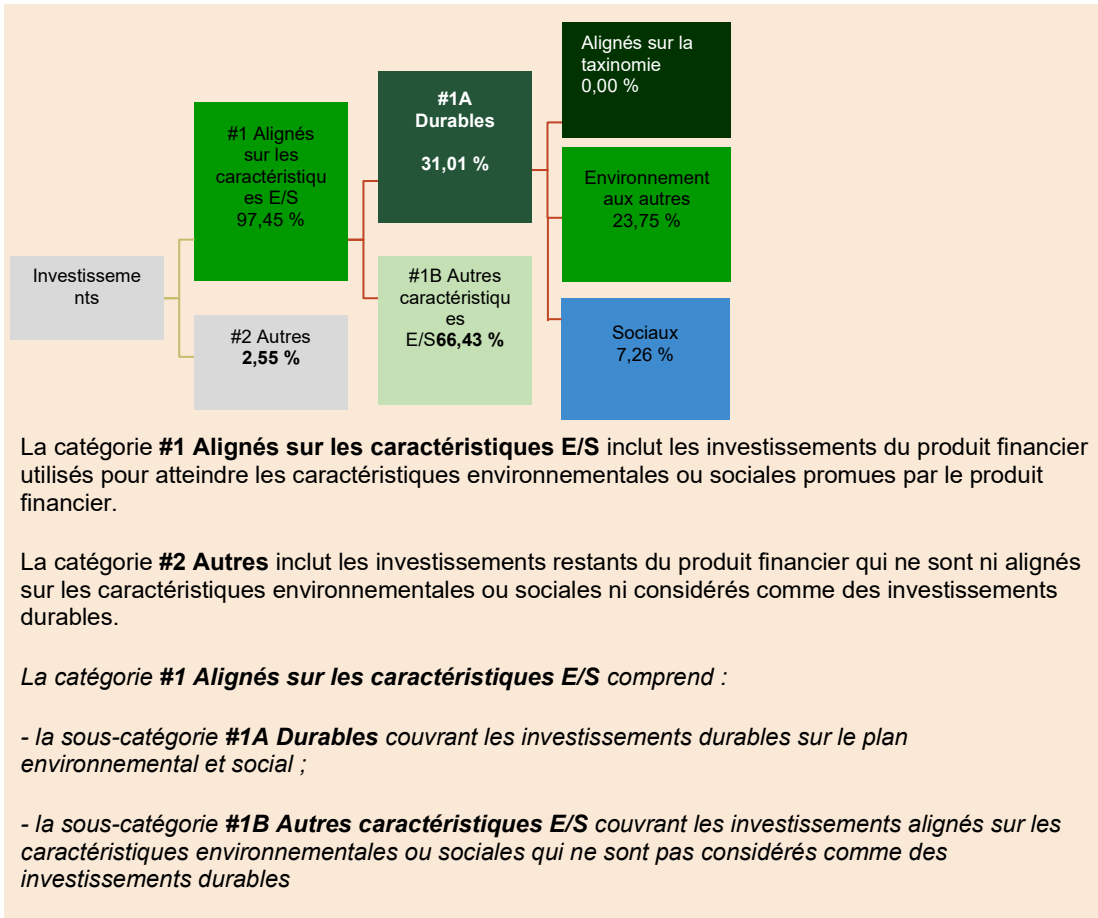
Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les pondérations reprises dans le tableau ci-dessus sont calculées sur la base de la valeur de marché, y compris les intérêts courus, telle qu'indiquée par notre Système de gestion de portefeuille.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion des investissements du Compartiment alignée sur les objectifs d'investissement durable était de 31,01 % (au 31/03/2025).

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

L'alignement sur la taxinomie est pris en compte en tant que critère pour déterminer notre contribution à l'investissement durable. Toutefois, étant donné que la méthodologie de calcul des investissements durables (test réussite/échec) est différente de celle prescrite pour le calcul de l'alignement sur la taxinomie, et afin d'éviter un double comptage, cette contribution n'est pas prise en compte dans la catégorie des investissements alignés sur la taxinomie dans le graphique ci-dessus. Veuillez consulter les questions dédiées pour de plus amples informations concernant l'alignement sur la taxinomie.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

% d'actifs	Classification sectorielle (BICS niveau 1)	Groupes industriels (BICS niveau 2)
19,65 %	Produits financiers	Banques
9,31 %	Industrie	Conteneurs et emballages
8,23 %	Industrie	Industrie (autre)
5,31 %	Consommation discrétionnaire	Fabrication de pièces pour l'automobile
4,35 %	Matériaux	Produits issus du papier et de la forêt
3,95 %	Matériaux	Produits chimiques
3,89 %	Services de communication	Câble et satellite
3,83 %	Services collectifs	Services collectifs
3,33 %	Services collectifs	Production d'électricité
3,17 %	Produits financiers	Banques aux activités diversifiées
2,11 %	Industrie	Industrie (autre)
1,99 %	Industrie	Compagnies aériennes
1,99 %	Industrie	Équipements électriques
1,97 %	Consommation discrétionnaire	Vente de détail - consommation discrétionnaire
1,96 %	Immobilier	Immobilier
1,96 %	Fabrication de machines	Fabrication de machines
1,96 %	Industrie	Chemin de fer
1,95 %	Produits financiers	Assurance IARD
1,93 %	Consommation discrétionnaire	Services aux consommateurs
1,90 %	Consommation discrétionnaire	Construction d'habitations
1,85 %	Services de communication	Services de télécommunications filaires
1,84 %	Consommation discrétionnaire	Construction automobile
1,78 %	Produits de première nécessité	Supermarchés et pharmacies
1,68 %	Soins de santé	Établissements et services de soins
1,61 %	Matériaux	Métaux et extraction minière
1,58 %	Industrie	Transports et logistique
1,42 %	Produits financiers	Services financiers
0,94 %	Produits de première nécessité	Alimentation et boissons

Les pondérations reprises dans le tableau ci-dessus sont calculées sur la base de la valeur de marché, y compris les intérêts courus, telle qu'indiquée par notre Système de gestion de portefeuille.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment ne s'engage actuellement pas à réaliser des investissements durables au sens de la taxinomie de l'UE.

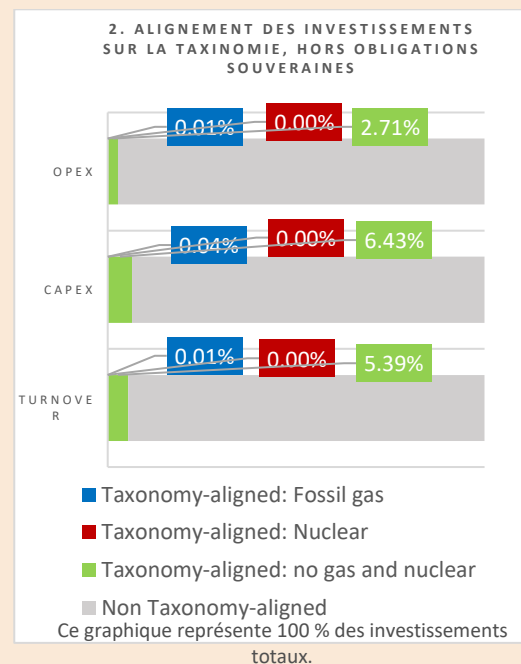
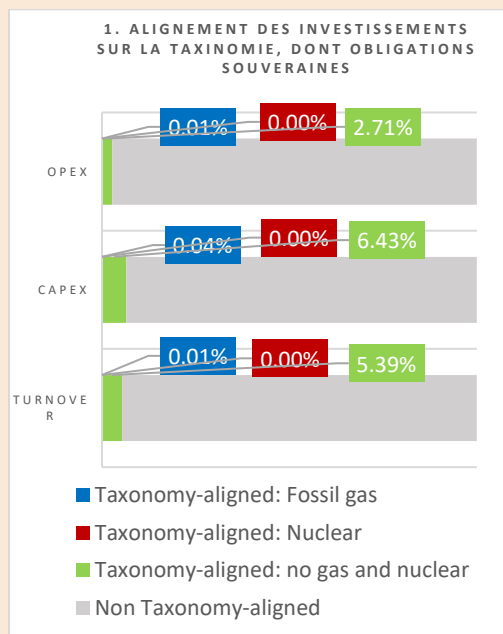
Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE⁴ ?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



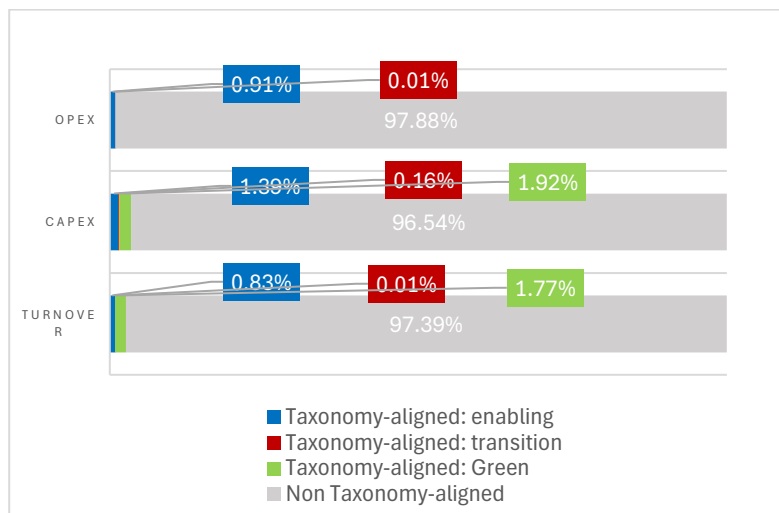
* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

⁴ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

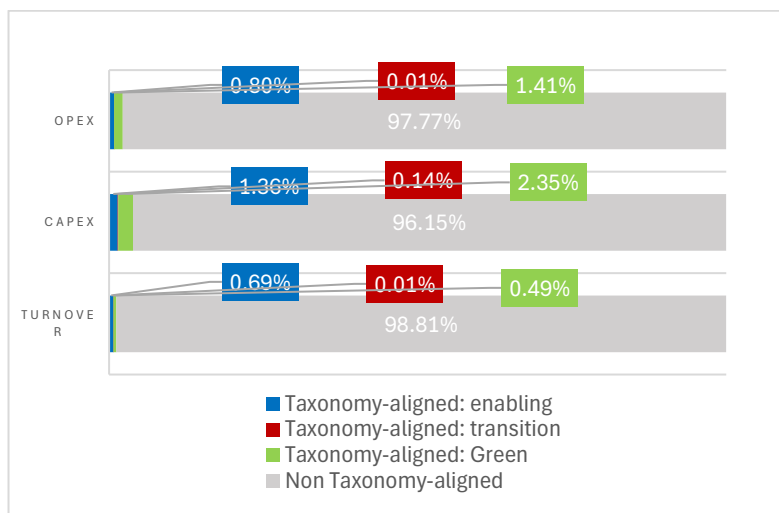
● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**



Proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires, habilitantes et vertes au T1 2025

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

L'alignement du Compartiment sur la taxinomie a légèrement augmenté au cours de la période, en particulier au niveau du CapEx et de l'OpEx.



Proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires, habilitantes et vertes en 2024



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

23,75 % : ce chiffre représente les investissements qui réussissent les tests DNSH et de bonne gouvernance et qui apportent une contribution positive à un ou plusieurs éléments suivants :

- Alignement sur au moins un des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies
- Alignement sur la taxinomie européenne
- Alignement sur un cadre « Net Zéro »
- Alignement sur les meilleures pratiques environnementales et sociales.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

7,26 % : ce chiffre représente les investissements qui réussissent les tests DNSH et de bonne gouvernance et qui apportent une contribution positive au critère suivant uniquement : Alignement sur les meilleures pratiques sociales.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les autres investissements comprennent des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des dépôts détenus à titre accessoire, des instruments dérivés détenus à des fins de couverture et des titres dont les performances sont échangées via des TRS sur une période supérieure à un mois. À ce titre, ils ne sont soumis à aucune garantie environnementale ou sociale minimale.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

En 2025, Tikehau Capital a pris plusieurs mesures pour respecter les caractéristiques environnementales et sociales tout au long des phases de pré-investissement et d'investissement. En ce qui concerne les Stratégies sur les marchés de capitaux, le principal projet a été le remplacement du fournisseur de données ESG, ISS ESG, par S&P Global pour toutes les données ESG indiquées ci-dessous.

1. Fournisseur de données ESG

- À partir du quatrième trimestre 2025, nous avons remplacé notre fournisseur de données ESG, ISS-ESG, par S&P Global pour les principales données ESG - y compris l'analyse des controverses, les indicateurs ESG (en ce compris les PIN), l'alignement sur la taxinomie de l'UE et les données liées au climat. Ce changement vise à harmoniser et à standardiser les sources de données ESG afin de garantir la cohérence et l'exhaustivité de notre approche des processus ESG dans l'ensemble de l'organisation.

- Dans le même temps, notre plateforme de vote par procuration a été transférée à Glass Lewis.
- Ce changement a nécessité une adaptation complète des processus et des outils internes afin de garantir la cohérence et l'alignement des activités liées à l'ESG, y compris le vote, la gestion des controverses et l'engagement. Tous les processus et outils internes qui dépendaient auparavant d'ISS-ESG ont été mis à jour en conséquence.

2. Controverses

- Suite à l'arrêt de la collaboration avec ISS ESG, nous avons lancé un appel d'offres pour identifier et comparer d'autres fournisseurs de données ESG en matière de gestion des controverses. Après une évaluation structurée sur la base de critères prédéfinis, notamment la couverture, la transparence et la pertinence méthodologiques, la qualité des données et les capacités d'intégration, S&P Global a été sélectionné pour assurer la continuité de toutes les exigences en matière de données ESG. En outre, le processus de gestion des controverses a été revu et amélioré.

3. Vote et engagement

- Le processus de vote et d'engagement a également été revu, renforcé et aligné dans le sillage du changement de fournisseur de données, Glass Lewis ayant été choisi pour les services de vote par procuration.
- Une campagne d'engagement axée sur l'amélioration des communications des entreprises en portefeuille a par ailleurs été menée et achevée dans tous les fonds en 2025. Elle s'est également concentrée sur le suivi des engagements en matière de décarbonation. La campagne a été clôturée avec succès et a permis de répondre aux préoccupations prioritaires en matière de transparence et d'engagements en faveur du climat.

4. Neutralité carbone

- Dans le cadre de l'engagement de Tikehau en faveur de l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM), des objectifs intermédiaires ont été déterminés pour chaque ligne de métier à l'aide de méthodologies dérivées du cadre Net Zero Investment (NZIF). S'agissant de la ligne Stratégies sur les marchés de capitaux, l'approche de couverture du portefeuille du NZIF a été utilisée pour fixer des objectifs en vertu desquels 50 % des actifs sous gestion concernés devront avoir atteint la neutralité carbone ou être alignés sur cette trajectoire d'ici 2030. L'approche du NZIF définit cinq catégories, représentant les différentes étapes de l'alignement sur la trajectoire vers la neutralité carbone.
- Durant l'année, des recherches ont été menées sur les émetteurs susceptibles d'être classés comme « alignés », en mettant l'accent sur l'évaluation de leurs progrès en matière d'objectifs de décarbonation et de la solidité de leurs plans de dépenses d'investissement en faveur de la transition climatique. D'après notre analyse, malgré une certaine amélioration par rapport à l'année précédente, la divulgation des plans de dépenses d'investissement en faveur de la transition climatique reste limitée.

- Conformément à nos plans de suivi des performances par rapport aux objectifs et de définition de stratégies basées sur la sélection des actifs et l'engagement, nous avons lancé une campagne d'engagement qui cible les objectifs de neutralité carbone. Cette initiative s'est concentrée sur la promotion de l'alignement sur une trajectoire de neutralité carbone dans l'ensemble de notre portefeuille, en accordant une attention particulière aux progrès réalisés par rapport aux objectifs basés sur la science (Science-based Targets, SBT).
- Pour soutenir ces efforts, nous avons développé et mis en œuvre un outil de suivi de l'alignement du Portefeuille. Il permet de contrôler en permanence le statut d'alignement sur la neutralité carbone de toutes les entreprises du portefeuille et fournit des informations sur l'évolution annuelle de la trajectoire de décarbonation du portefeuille. Cet outil nous permet de mieux comprendre la dynamique du portefeuille en matière de décarbonation.

5. Exclusions

- La politique d'exclusion du groupe a été mise à jour conformément aux derniers critères d'Urgewald, en renforçant les exclusions du charbon thermique, du pétrole et du gaz dans l'ensemble des portefeuilles.

Au niveau du Compartiment, aucune action spécifique n'a été entreprise en 2025 dès lors que le Fonds était en cours de fermeture.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Tikehau European Sovereignty Fund (le « Compartiment »)

Identifiant d'entité juridique : 9845000B870104137511

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____ %



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 80,89 % d'investissements durables



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment promeut les caractéristiques environnementales/sociales suivantes :

1. Le Compartiment promeut des garanties environnementales et sociales minimales en appliquant des critères d'exclusion relatifs aux produits et pratiques commerciales ayant démontré un impact négatif sur l'environnement ou la société.

2. Le Compartiment promeut les pratiques commerciales qui respectent le Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, en écartant les entreprises qui violent ces principes.

3. Le Compartiment s'abstient d'investir dans des sociétés présentant un risque ESG élevé et limite ses investissements dans les sociétés présentant un risque ESG moyen. Les investissements dans des sociétés classées comme présentant un risque ESG moyen font l'objet d'un examen par le groupe de travail Conformité-Risques-ESG, lequel s'appuie sur les domaines d'expertise respectifs. Ce groupe de travail émet un avis favorable ou défavorable, qui sera pris en compte dans la décision d'investissement.

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 40 % d'investissements durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2025 (moyenne annuelle)	Commentaire
Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0	Le Compartiment n'a pas investi dans des entreprises qui ne respectent pas la Politique d'exclusion.
Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0	Le Compartiment n'a pas investi dans des entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE.
Score ESG des entreprises en portefeuille	Répartition par niveau de risque ESG	Pourcentage (des investissements promouvant des caractéristiques E/S)	- Risque ESG acceptable : 99,35 % - Risque ESG moyen : 0 % - Risque ESG élevé : 0 % - Non évalués : 2,58 %	Au moins 90 % des entreprises étaient notées et le Compartiment n'a pas investi dans des entreprises présentant un risque ESG élevé.

Les objectifs extra-financiers du Compartiment ont été atteints en 2025. Aucune entreprise n'a enfreint la Politique d'exclusion ni le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE au cours de la période sous revue.

Au cours de la période sous revue, le Compartiment était exclusivement investi dans des entreprises présentant un « Risque ESG acceptable », ce qui correspond à la catégorie de risque la plus faible de notre méthodologie.

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2024 (moyenne annuelle)
Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0
Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0
Score ESG des entreprises en portefeuille ¹	Répartition par niveau de risque ESG	Pourcentage (des investissements promouvant des caractéristiques E/S)	- Risque ESG acceptable : 100 % - Risque ESG moyen : 0 % - Risque ESG élevé : 0 % - Non évalués : 0 %

Compte tenu du lancement récent du Compartiment, 2024 est la première période pour laquelle de telles données sont disponibles. Aucune comparaison par rapport à des périodes précédentes n'est donc possible pour l'heure. Au cours de l'exercice sous revue, le Fonds était exclusivement investi dans des entreprises présentant un « Risque ESG acceptable ».

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

À partir du 30 janvier 2024, le Compartiment envisage de réaliser des investissements durables dans des entreprises qui visent à apporter une contribution positive à différents objectifs sociaux et environnementaux par le biais de leurs produits et services, ainsi que de leurs pratiques conformes à des cadres reconnus. La méthodologie du Groupe intègre divers critères dans sa définition de la contribution afin de prendre en compte les différentes dimensions des objectifs environnementaux et sociaux auxquels il est possible de contribuer.

En pratique, sur la base d'une approche de type réussite/échec, le Compartiment considérera qu'une entreprise apporte une contribution positive (un « Contributeur positif ») dans la mesure où au moins l'un des critères décrits ci-dessous est respecté au niveau de l'entreprise :

- Alignement sur au moins un des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies – L'alignement d'un Contributeur positif est vérifié via un test réussite/échec en vertu duquel un niveau minimum du chiffre d'affaires de l'entreprise ou de l'Opex/du Capex doit contribuer à l'un des ODD.

¹ La méthodologie de notation ESG a changé en 2024 et les entreprises sont désormais réparties dans des catégories différentes par rapport aux périodes précédentes.

- Alignement sur la taxinomie européenne – L’alignement d’un Contributeur positif est vérifié via un test réussite/échec en vertu duquel une proportion minimale du chiffre d’affaires ou de l’Opex/du Capex de l’entreprise doit être alignée sur la taxinomie européenne.
- Alignement sur un cadre « Net Zéro » - L’alignement d’un Contributeur positif est vérifié au moyen d’un test réussite/échec en vertu duquel l’entreprise doit atteindre un certain niveau de décarbonation. La Société de gestion a sélectionné le statut éligible défini par le cadre Net Zero Investment de l’Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC). Le test réussite/échec réalisé par la Société de gestion repose sur une analyse qualitative qui prend en compte des éléments tels que les objectifs de réduction des émissions et l’empreinte carbone des entreprises.
- Alignement sur les meilleures pratiques environnementales et sociales – L’alignement d’un Contributeur positif est vérifié au moyen d’un test réussite/échec en vertu duquel (i) l’entreprise doit être considérée comme « meilleure de sa catégorie » dans son secteur sur la base d’indicateurs clés de performance (KPI) reconnus tels qu’une principale incidence négative prise en compte par le Compartiment et (ii) le Score ESG de l’entreprise doit être supérieur à la moyenne de son secteur.

Ces critères peuvent être modifiés ultérieurement afin de prendre en compte tout progrès réalisé, par exemple en matière de disponibilité et de fiabilité des données, ou toute modification, y compris, entre autres, des réglementations ou autres valeurs de référence ou initiatives externes.

Enfin, les entreprises identifiées comme étant des Contributeurs positifs ne peuvent être qualifiées d’investissement durable que si elles respectent l’ensemble des conditions suivantes : (i) elles ne doivent pas nuire de manière significative à d’autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ou « DNSH » (do no significant harm)) et (ii) elles doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance d’entreprise.

De plus amples informations sur le Cadre d’investissement durable du Groupe, en particulier sur la méthodologie, les seuils et les sources de données, sont disponibles dans la [Charte d’investissement durable du Groupe](#).

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n’ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d’investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Pour assurer l’alignement des investissements durables sur le principe DNSH en ce qui concerne les objectifs d’investissement durable sur le plan environnemental ou social, deux piliers sont pris en compte :

- Le premier pilier repose sur la Politique d’exclusion, qui s’applique à tout investissement et couvre les sujets suivants, directement liés à certains indicateurs PIN obligatoires repris dans le tableau 1 de l’annexe 1 des NTR SFDR : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et exposition aux combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz).
- Le deuxième pilier se fonde quant à lui sur un test DNSH reposant sur les indicateurs PIN obligatoires repris dans le tableau 1 de l’Annexe 1 des NTR

SFDR lorsque des données fiables sont disponibles. Nous nous concentrons sur les PIN 3 et 13.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Pour assurer l'alignement des investissements durables sur le principe DNSH en ce qui concerne les objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, le Compartiment prend en compte les indicateurs d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité relevant des deux piliers ci-dessous :

Le premier pilier concerne les exclusions et couvre les thèmes suivants :

armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et exposition aux combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz).

Le deuxième pilier se fonde quant à lui sur un test DNSH reposant sur les indicateurs PIN obligatoires lorsque des données fiables sont disponibles. Les indicateurs suivants doivent tous être respectés pour réussir le test DNSH :

- Intensité de GES : la société ne fait pas partie du dernier décile par rapport à d'autres entreprises de son secteur.
- Mixité au sein des organes de gouvernance : la société ne fait pas partie du dernier décile par rapport à d'autres entreprises de son secteur
- Controverses : la société n'est impliquée dans aucune controverse informée et vérifiée en lien avec les conditions de travail et les droits de l'homme, l'environnement, les droits du travail et la corruption.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés à la Politique d'exclusion. La Société de gestion effectue par ailleurs un contrôle des controverses au moins une fois par trimestre, concernant entre autres les entreprises ayant commis des violations des droits de l'homme avérées. L'analyse se base sur les données de fournisseurs externes. En cas de controverse, il est fait appel à un groupe de travail interne composé de membres des équipes Conformité, Risque et ESG, qui déterminera la meilleure façon de procéder selon leur domaine d'expertise. Le critère DNSH comprend également un test réussite/échec sur les controverses, qui examine notamment les aspects relatifs aux conditions de travail et aux droits de l'homme.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2025	Couverture en 2025	Valeur en 2024	Couverture en 2024
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	203	95,27 %	105	97,65 %
	Émissions de GES de niveau 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	181	95,27 %	111	97,65 %
	Émissions de GES de niveau 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	13.021	95,27 %	3.809	97,65 %
	Émissions totales de GES, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	384	95,27 %	216	97,65 %
	Émissions totales de GES, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	13.404	95,27 %	4.025	97,65 %
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	19	95,27 %	20	97,65 %
	Empreinte carbone, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	683	95,27 %	364	97,65 %
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	78	96,93 %	83	97,65 %
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	2.023	96,93 %	1.371	97,65 %
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Pourcentage	3,20 %	95,27 %	3,02 %	97,65 %
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan	Pourcentage	16,21 %	91,53 %	0,00 %	97,65 %

	de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones					
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Pourcentage	0,00 %	95,27 %	0,00 %	97,65 %
13. Mixité au sein des organes de gouvernance et de surveillance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance et de surveillance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Pourcentage	40,27 %	95,27 %	40,07 %	97,65 %
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Pourcentage	2,52 %	95,27 %	0,00 %	97,65 %
4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Pourcentage	22,40 %	95,27 %	18,39 %	97,65 %

L'un des principaux changements ayant une incidence sur les résultats concernant les PIN en 2025 est le remplacement du fournisseur de données ESG pour les indicateurs des Principales incidences négatives, ISS-ESG, par S&P Global à partir du quatrième trimestre 2025. Ce changement affecte à la fois le champ d'application et les valeurs déclarées pour cette année, ce qui a un impact sur le calcul et la déclaration des PIN environnementales et sociales.

En ce qui concerne les thèmes environnementaux, des écarts significatifs ont été constatés au niveau des PIN entre 2024 et 2025 :

- Dans l'ensemble, les PIN liées aux émissions de GES ont sensiblement augmenté, notamment en ce qui concerne les émissions de scope 3. L'exposition aux secteurs à forte intensité de carbone a progressé en 2025, en raison notamment de l'intégration au portefeuille d'entreprises du secteur de l'énergie et de l'exposition accrue aux entreprises des secteurs de l'industrie et des matériaux. La part des entreprises qui n'ont pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone est elle aussi en hausse.
- La PIN liée à l'implication dans les combustibles fossiles est restée stable par rapport à 2024. Les expositions proviennent principalement de sociétés des secteurs des services aux collectivités et des matériaux de construction. Ces expositions restent pleinement alignées sur la Politique d'exclusion de Tikehau, qui s'appuie sur la Liste d'exclusion

mondiale du charbon et la Liste d'exclusion du pétrole et du gaz d'Urgewald. Les définitions des PIN utilisées par nos fournisseurs de données externes couvrent un champ plus large que notre politique d'exclusion ; par conséquent, une exposition est encore déclarée en 2025 malgré l'absence de violation de notre politique interne.

- Le changement de fournisseur de données au quatrième trimestre 2025 a eu un impact significatif sur le champ d'application et la méthodologie utilisés pour calculer la PIN relative aux zones sensibles sur le plan de la biodiversité. Alors qu'ISS ESG utilisait une approche basée sur l'impact, ne signalant que les entreprises ayant des effets négatifs avérés sur ces zones, S&P Global recourt à une méthodologie basée sur la localisation. Cette approche permet d'identifier les entreprises détenant des actifs situés dans des zones critiques sur le plan de la biodiversité, qu'un préjudice réel soit confirmé ou non. En conséquence, la valeur déclarée augmente pour 2025, dès lors que la méthodologie élargie prend en compte un univers d'expositions plus large, et plus seulement les entreprises dont l'impact est avéré. Cette augmentation reflète principalement l'exposition aux entreprises des secteurs de l'industrie, de la santé, de l'énergie, des matériaux, des services aux collectivités et des technologies de l'information.

En ce qui concerne les thèmes sociaux, les PIN sont restées stables malgré le changement de fournisseur de données. Nous n'avons identifié aucune exposition à des entreprises qui enfreignent le Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'exposition aux armes controversées identifiée dans la PIN 14 du tableau ci-dessus est attribuable à Rheinmetall, Airbus et Thales, des sociétés qui n'ont toutefois pas d'activités dans le domaine des armes interdites telles qu'énumérées dans le SFDR. Par ailleurs, le ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance a commencé à être publié au cours de la période sous revue.

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir le 31/12/2025.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Investissements les plus importants	% d'actifs	Pays	Classification sectorielle (BICS niveau 1)	Groupes industriels (BICS niveau 2)
ASML HOLDING NV	5,61 %	Pays-Bas	Technologie	Matériel tech. et semi-conducteurs
RHEINMETALL AG	4,73 %	Allemagne	Industrie	Produits industriels
SAP SE	4,64 %	Allemagne	Technologie	Logiciels et services tech.
SCHNEIDER ELECTRIC SE	4,45 %	France	Industrie	Produits industriels
AIRBUS SE	3,36 %	France	Industrie	Produits industriels
LEGRAND SA	3,27 %	France	Industrie	Produits industriels
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	3,15 %	Suisse	Soins de santé	Soins de santé
IBERDROLA SA	3,13 %	Espagne	Services collectifs	Services collectifs
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	3,02 %	France	Énergie	Pétrole et gaz
SAFRAN SA	2,98 %	France	Industrie	Produits industriels
ADYEN NV	2,79 %	Pays-Bas	Produits financiers	Services financiers
BUREAU VERITAS SA	2,54 %	France	Industrie	Services industriels
AIR LIQUIDE SA	2,52 %	France	Matériaux	Matériaux
ASSA ABLOY AB-B	2,49 %	Suède	Industrie	Produits industriels
LONZA GROUP AG-REG	2,29 %	Suisse	Soins de santé	Soins de santé

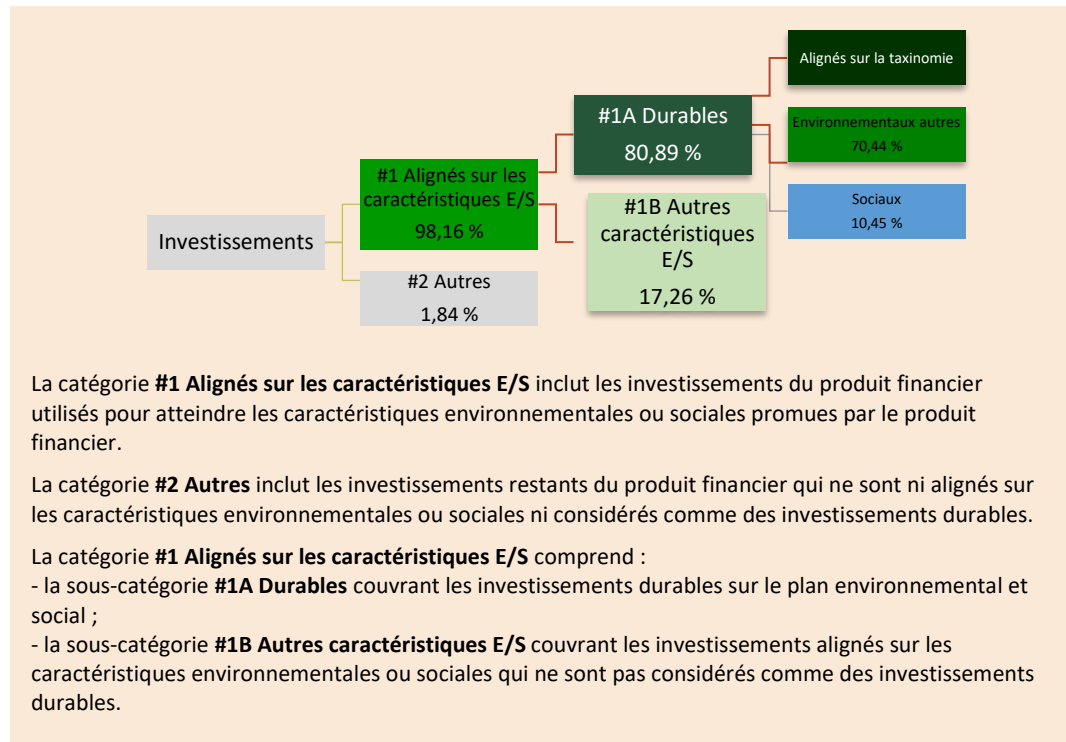
Les pondérations dans le tableau ci-dessus sont calculées sur la base de la valeur de marché, intérêts courus inclus, telle que reportée par notre système de gestion de portefeuille.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion des investissements du Compartiment alignée sur les objectifs d'investissement durable était de 80,89 %.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

% d'actifs	Classification sectorielle (BICS niveau 1)	Groupes industriels (BICS niveau 2)
33,28 %	Industrie	Produits industriels
17,30 %	Soins de santé	Soins de santé
9,84 %	Matériaux	Matériaux
8,31 %	Industrie	Services industriels
7,42 %	Technologie	Matériel tech. et semi-conducteurs
7,40 %	Technologie	Logiciels et services tech.
6,44 %	Produits financiers	Services financiers
5,13 %	Services collectifs	Services collectifs
3,02 %	Énergie	Pétrole et gaz

Les pondérations dans le tableau ci-dessus sont calculées sur la base de la valeur de marché, intérêts courus inclus, telle que reportée par notre système de gestion de portefeuille.

L'exposition du compartiment au secteur du pétrole et du gaz provient d'une entreprise opérant dans le secteur des équipements et services pour l'énergie, et ne concerne donc pas des investissements directs dans des projets spécifiquement dédiés aux énergies fossiles, ni des entreprises ayant une exposition significative aux énergies fossiles, telle que définie dans la Politique d'Exclusion du Groupe. Ainsi, cette exposition demeure pleinement conforme à la Politique d'Exclusion de Tikehau Capital (détaillée [ici](#)), laquelle s'appuie sur la liste d'exclusion mondiale du charbon et la Liste d'exclusion du pétrole et du gaz d'Urgewald.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment ne s'engage actuellement pas à réaliser des investissements durables au sens de la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE² ?

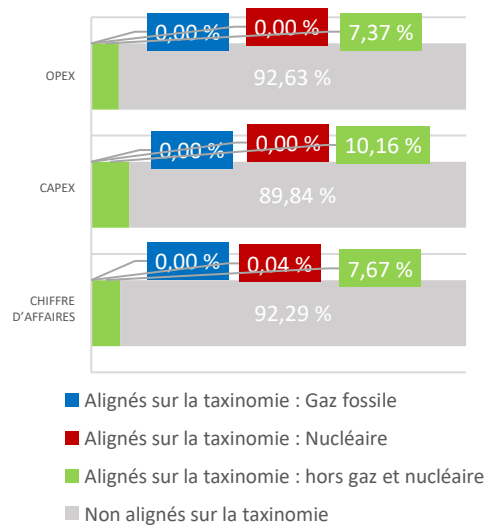
☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

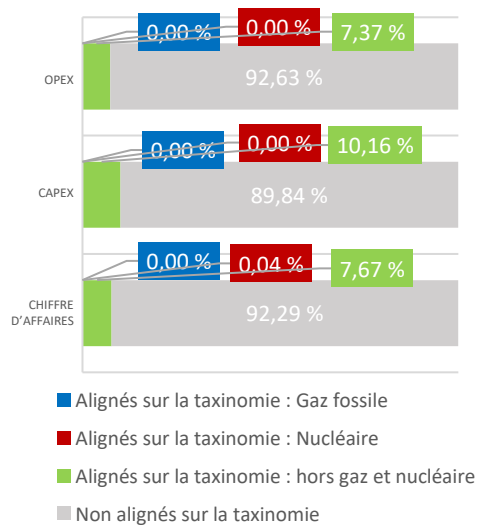
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE, DONT OBLIGATIONS SOUVERAINES



2. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE, HORS OBLIGATIONS SOUVERAINES



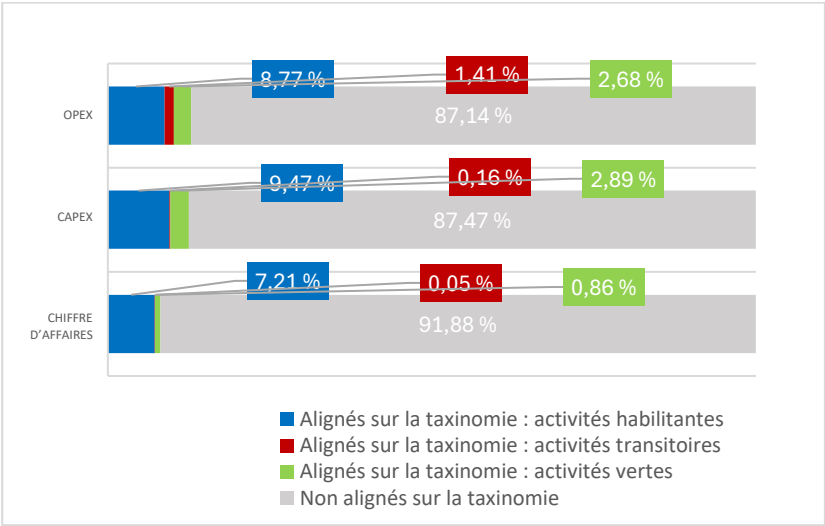
* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

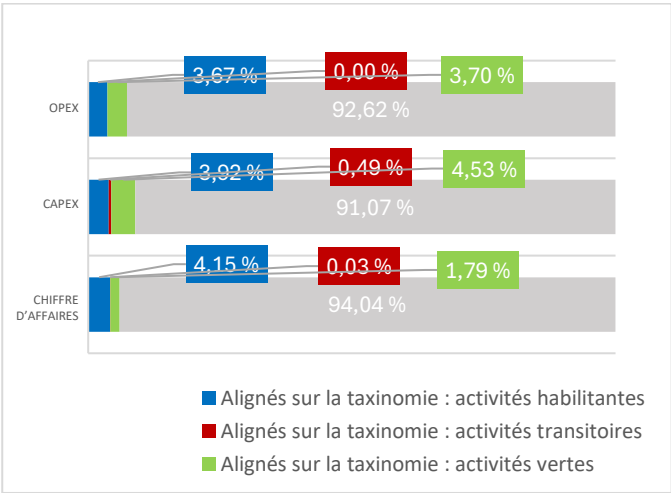
● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**



Proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires, habilitantes et vertes en 2025

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Dans l'ensemble, la proportion d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est restée relativement faible. Il ne serait dès lors guère pertinent de s'étendre sur les progrès réalisés dans ce domaine.



Proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires, habilitantes et vertes en 2024



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

70,44 %. Ce chiffre représente les investissements qui réussissent les tests DNSH et de bonne gouvernance et qui apportent une contribution positive à un ou plusieurs éléments suivants :

- Alignement sur au moins un des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies
- Alignement sur la taxinomie européenne
- Alignement sur un cadre « Net Zéro »
- Alignement sur les meilleures pratiques environnementales et sociales.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

10,45 %. Ce chiffre représente les investissements qui réussissent les tests DNSH et de bonne gouvernance et qui apportent une contribution positive au critère suivant uniquement : Alignement sur les meilleures pratiques sociales.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les autres investissements comprennent des liquidités et des quasi-liquidités ainsi que des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des dépôts détenus à titre accessoire, des instruments dérivés détenus à des fins de couverture et des titres dont les performances sont échangées via des TRS sur une période supérieure à un mois. À ce titre, ils ne sont soumis à aucune garantie environnementale ou sociale minimale.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

En 2025, Tikehau Capital a pris plusieurs mesures pour respecter les caractéristiques environnementales et sociales tout au long des phases de pré-investissement et d'investissement. En ce qui concerne les Stratégies sur les marchés de capitaux, le principal projet a été le remplacement du fournisseur de données ESG, ISS ESG, par S&P Global pour toutes les données ESG indiquées ci-dessous.

1. Fournisseur de données ESG

- À partir du quatrième trimestre 2025, nous avons remplacé notre fournisseur de données ESG, ISS-ESG, par S&P Global pour les principales données ESG - y compris l'analyse des controverses, les indicateurs ESG (en ce compris les PIN), l'alignement

sur la taxonomie de l'UE et les données liées au climat. Ce changement vise à harmoniser et à standardiser les sources de données ESG afin de garantir la cohérence et l'exhaustivité de notre approche des processus ESG dans l'ensemble de l'organisation.

- Dans le même temps, notre plateforme de vote par procuration a été transférée à Glass Lewis.
- Ce changement a nécessité une adaptation complète des processus et des outils internes afin de garantir la cohérence et l'alignement des activités liées à l'ESG, y compris le vote, la gestion des controverses et l'engagement. Tous les processus et outils internes qui dépendaient auparavant d'ISS-ESG ont été mis à jour en conséquence.

2. Controverses

- Suite à l'arrêt de la collaboration avec ISS ESG, nous avons lancé un appel d'offres pour identifier et comparer d'autres fournisseurs de données ESG en matière de gestion des controverses. Après une évaluation structurée sur la base de critères prédéfinis, notamment la couverture, la transparence et la pertinence méthodologiques, la qualité des données et les capacités d'intégration, S&P Global a été sélectionné pour assurer la continuité de toutes les exigences en matière de données ESG. En outre, le processus de gestion des controverses a été revu et amélioré.

3. Vote et engagement

- Le processus de vote et d'engagement a également été revu, renforcé et aligné dans le sillage du changement de fournisseur de données, Glass Lewis ayant été choisi pour les services de vote par procuration.
- Une campagne d'engagement axée sur l'amélioration des communications des entreprises en portefeuille a par ailleurs été menée et achevée dans tous les fonds en 2025. Elle s'est également concentrée sur le suivi des engagements en matière de décarbonation. La campagne a été clôturée avec succès et a permis de répondre aux préoccupations prioritaires en matière de transparence et d'engagements en faveur du climat.

4. Neutralité carbone

- Dans le cadre de l'engagement de Tikehau en faveur de l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM), des objectifs intermédiaires ont été déterminés pour chaque ligne de métier à l'aide de méthodologies dérivées du cadre Net Zero Investment (NZIF). S'agissant de la ligne Stratégies sur les marchés de capitaux, l'approche de couverture du portefeuille du NZIF a été utilisée pour fixer des objectifs en vertu desquels 50 % des actifs sous gestion concernés devront avoir atteint la neutralité carbone ou être alignés sur cette trajectoire d'ici 2030. L'approche du NZIF définit cinq catégories, représentant les différentes étapes de l'alignement sur la trajectoire vers la neutralité carbone.
- Durant l'année, des recherches ont été menées sur les émetteurs susceptibles d'être classés comme « alignés », en mettant l'accent sur l'évaluation de leurs progrès en matière d'objectifs de décarbonation et de la solidité de leurs plans de dépenses d'investissement en faveur de la transition climatique. D'après notre analyse, malgré

une certaine amélioration par rapport à l'année précédente, la divulgation des plans de dépenses d'investissement en faveur de la transition climatique reste limitée.

- Conformément à nos plans de suivi des performances par rapport aux objectifs et de définition de stratégies basées sur la sélection des actifs et l'engagement, nous avons lancé une campagne d'engagement qui cible les objectifs de neutralité carbone. Cette initiative s'est concentrée sur la promotion de l'alignement sur une trajectoire de neutralité carbone dans l'ensemble de notre portefeuille, en accordant une attention particulière aux progrès réalisés par rapport aux objectifs basés sur la science (Science-based Targets, SBT).
- Pour soutenir ces efforts, nous avons développé et mis en œuvre un outil de suivi de l'alignement du Portefeuille. Il permet de contrôler en permanence le statut d'alignement sur la neutralité carbone de toutes les entreprises du portefeuille et fournit des informations sur l'évolution annuelle de la trajectoire de décarbonation du portefeuille. Cet outil nous permet de mieux comprendre la dynamique du portefeuille en matière de décarbonation.

5. Exclusions

- La politique d'exclusion du groupe a été mise à jour conformément aux derniers critères d'Urgewald, en renforçant les exclusions du charbon thermique, du pétrole et du gaz dans l'ensemble des portefeuilles.

Au niveau du Compartiment, les actions suivantes ont été menées afin d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales :

Dans le cadre du processus de pré-investissement, la sélection des émetteurs est fondamentale pour garantir l'alignement sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment. Tous les émetteurs potentiels sont systématiquement soumis à un cadre d'évaluation ESG solide incluant les éléments suivants :

- Vérification du respect des critères d'exclusion sectoriels et fondés sur des normes ;
- Évaluation approfondie des profils de risque ESG à l'aide d'indicateurs et de sources de données standardisés ;

Cette approche globale protège non seulement le Compartiment contre les expositions non conformes à ses engagements ESG, mais garantit également le respect de l'exigence minimale qui prévoit l'allocation d'au moins 10 % du portefeuille à des investissements durables, comme défini par la politique d'investissement du Fonds.

Durant la période sous revue, le Compartiment a détenu deux entreprises auxquelles notre fournisseur de données tiers a attribué un score de controverse élevé. Les cas ont été examinés par le Comité de gestion des controverses. Il a été décidé de maintenir les investissements dans les entreprises concernées, mais celles-ci restent sous surveillance renforcée.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet.